SCIENCES ET AVENIR HORS-SÉRIE N° 187 OCTOBRE / NOVEMBRE 2016 - VIVRE EN VILLE AU MOYEN AGE

N° 187 OCTOBRE / NOVEMBRE 2016 - ALLEMAGNE : 7.50 € / AUTRICHE : 5.90 € / BELGIQUE : 5.70 € / CANADA : 8.50 $CAN / ESPAGNE : 5.70 € / GRÈCE : 5.70 € / ITALIE : 5.70 € / LUXEMBOURG : 5.70 € / MAROC : 55.00 MAD / TOM SURFACE : 760 XPF / TOM AVION : 1500 XPF / PORTUGAL : 5.70 € / SUISSE : 8.80 CHF / TUNISIE : 7.30 TND / DOM – RÉUNION 5.70€

HEMIS, F. GUENET, ALAMAY STOCK PHOTO, T. MERANDON

HORS-SÉRIE

SCIENCES ET AVENIR



« DANS LA VILLE MÉDIÉVALE, MÊME LE MANANT EST UN HOMME LIBRE »

Claude Gauvard, médiéviste

Vivre en ville au MOYEN AGE

Les nouvelles découvertes



PARIS
Sur les traces des premiers étudiants du Quartier latin



CHARTRES
Une cité et sa cathédrale revisitées par l'archéologie



ROUEN
Au cœur de la ville, les secrets de la Maison sublime



ÉDITO



LUISA RICCIARINI/LEEMAGE

Plan de la ville de Paris en 1576, avec les enceintes de Philippe Auguste et de Charles V.

Rêve de ville

C'est encore une de ces surprises que nous réserve le Moyen Âge ! Toujours regardée par certains comme un temps obscur, entre splendeurs de l'Antiquité et fulgurances de la Renaissance, la période reste mal connue. Barbares, peste noire et bûchers ! Qui aurait pensé que ce monde essentiellement rural, féodal, rêvait de ville ? Que *« la majorité des hommes et des femmes d'alors ressentaient un fort sentiment de beauté et de bonheur urbains »*, selon les mots du médiéviste Jacques Le Goff !

À partir du XIe siècle, la France connaît un essor sans précédent. Le paysage se hérisse de remparts, de tours et de cathédrales ; des bourgs poussent autour des châteaux et des abbayes, des villes nouvelles, des bastides, surgissent de la volonté des princes et des rois. La démographie explose comme jamais.

Mais comment vit-on dans ces grandes cités ? Quelles forces, quelles mutations, quel souffle les animent ? Tout un pan de la recherche investit aujourd'hui les rues et les maisons des citadins médiévaux. Des archéologues, des historiens explorent les sous-sols et les archives pour nous révéler un univers inattendu : grouillant de vie, dynamique et entreprenant, un monde qui a inventé le commerce international et la banque, le droit du travail et celui des communes, où les femmes ont un métier, où les ouvriers contestataires fondent le compagnonnage, et, parfois, même, les religions dialoguent. *« L'air de la ville rend libre »*, confirme l'historienne Claude Gauvard, qui connaît, et aime, comme personne le petit peuple médiéval. Il façonne aussi les mentalités, donnant naissance à un modèle de civilité et d'urbanité dont nous sommes les héritiers.

Mystérieux sarcophages, sculptures énigmatiques, crypte secrète, précieux manuscrits… De Paris à Chartres, Rouen ou Provins, dans les venelles des cités et des bastides, nous vous proposons d'aller à la rencontre des citadins du Moyen Âge.

ALINE KINER

HORS-SÉRIE SCIENCES ET AVENIR

41 bis, avenue Bosquet 75007 Paris
Tél. : 01.55.35.56.00.
Fax : 01.55.35.56.04.
redaction@sciencesetavenir.fr

Directrice de la rédaction
Dominique LEGLU 56.02
Rédactrice en chef Aline KINER 56.42
avec Vincent REA 56.35
Secrétaire de rédaction Florence LEROY 56.36
Directrice artistique Thalia STANLEY 56.21
Photo-iconographie Andreina DE BEI
(rédactrice en chef adjointe) 56.31
Isabelle TIRANT 56.32,
Documentation Astrid SAINT AUGUSTE 56.48
Collaboratrices
Bernadette ARNAUD, Carole CHATELAIN
Ont collaboré à ce numéro
Mehdi BENYEZZAR, Laureen BOUYSSOU, Sylvie BRIET, Loïc CHAUVEAU, Franck DANINOS
Renseignements aux lecteurs, vente au numéro
Isabelle RUDI-HOUET 01.55.35.56.50/56.30.
courrier-lecteurs@sciencesetavenir.fr
Informatique Daniel de la REBERDIÈRE 56.06
Comptabilité Mélanie BENKHEDIMI 56.14
Assistante de direction Valérie PELLETIER 56.01

Abonnements : 01.40.26.86.11
6-8, rue Jean-Antoine-de-Baïf
75013 Paris

Photogravure Nouvel Observateur
01.44.88.36.83
Publicité Médiaobs
44 rue Notre-Dame-des Victoires 75002 Paris
Tél. : 01.44.88.97.70 / Fax : 01.44.88.97.79
Pour joindre votre correspondant par téléphone, composez le 01.44.88 suivi des 4 chiffres qui figurent à la suite de son nom ; pour adresser un email à votre correspondant, l'initiale de son prénom puis son nom suivi de @mediaobs.com.
Directrice générale Corinne ROUGÉ 93.70
assistée de Marie-Noëlle MAGGIES 93.70
Directeur de publicité
Sylvain MORTREUIL 97.75
Responsable WEB Romain COUPRIE 89.25
Assistante commerciale Séverine LECLERC 39.75
Exécution Nicolas NIRO 89.26
Administration des ventes Caroline HAHN 97.58
Ventes
Directeur commercial
Jean-Claude ROSSIGNOL 01.44.88.35.40
Directrice commerciale adjointe
Paule COUDERAT 01.44.88.34.55
Directeur des ventes Valéry SOURIEAU
Directeur des abonnements Philippe MENAT
01.44.88.35.02 assisté de Lina QUACH 34.54
Relations extérieures
France ROQUE 01.44.88.35.79
Sciences et Avenir SARL
Gérance : Claude PERDRIEL
Directeur de la publication : Claude PERDRIEL
Vente au numéro, **41 bis avenue Bosquet, 75007 Paris.** Tél. : 01.55.35.56.00. Fax 01.55.35.56.04.
Les abonnements et réabonnements doivent être adressés à Sciences et Avenir, Service abonnements, 142, rue Montmartre, 75002 Paris. Tél. : 01.40.26.86.11. Tarif des abonnements : France, 1 an simple (12 numéros) : 35 €. 1 an complet (12 numéros + 4 hors-série) : 48 €. Tarifs pour les pays étrangers sur demande.
Multimédia : ID OBS, 10-12, place de la Bourse, 75002 Paris. Tél : 01.44.88.34.34.
Les noms et adresses de nos abonnés seront communiqués aux organismes liés contractuellement avec *Sciences et Avenir*, sauf opposition. Dans ce cas, la communication sera limitée au service de l'abonnement.

Commission paritaire n° 0620K79712.
Distribué par NMPP.
Photogravure :
PCH, 10-12, place de la Bourse 75002.
Dépôt légal : 562. Imprimerie : Sego, Taverny.
Printed in France.



RENCONTRE

CLAUDE GAUVARD Professeur émérite d'histoire médiévale à l'université Paris I Panthéon Sorbonne

« En ville, même les manants sont libres ! »

Avec l'essor des cités, à partir du XIe siècle, le monde médiéval change profondément. Les paysans s'y font commerçants, les bourgeois arrachent le pouvoir aux seigneurs... Un nouvel esprit émerge, qui annonce la culture urbaine d'aujourd'hui.

Que signifie une ville pour le Moyen Âge ? La même chose qu'aujourd'hui ?

C'est la question la plus difficile, car on ne peut pas se fier au vocabulaire. Dans les textes médiévaux, lorsqu'un individu dit qu'il habite telle ou telle ville, il peut s'agir en réalité d'un village. Quant au mot « cité », il désigne normalement la cité épiscopale, où habite l'évêque. Mais il peut aussi renvoyer au diocèse, c'est-à-dire à tout l'espace placé sous l'autorité du prélat.

Quels critères utilisez-vous alors pour définir la ville ?

Évidemment, il y a la démographie. Mais nous n'avons que très peu de moyens pour évaluer la population d'alors. Pas d'état civil avant la période moderne ! Nous disposons de cadastres ou de plans. Problème : ils ont été retravaillés, le plus souvent au XVIIIe siècle. Quant aux documents fiscaux qui apparaissent au début du XIVe siècle, en même temps que se développe l'impôt, ils dénombrent les feux, c'est-à-dire les foyers, et non les individus. Combien de personnes pour un feu ? Difficile à dire... Nous en comptons entre 4 et 5, mais c'est très aléatoire. Les fouilles archéologiques demeurent malheureusement complexes en ville, mais l'étude des parcelles urbaines grâce aux nouvelles technologies numériques nous apporte des données complémentaires, pour retrouver notamment les différentes enceintes de Paris et l'extension de la ville au cours des siècles médiévaux. Reste une approche originale, tentée par le médiéviste Jacques Le Goff, décédé il y a deux ans : compter les couvents mendiants.

> « Les villes médiévales ne sont pas nées, comme on l'a très longtemps cru, des marchands, des « pieds poudreux »

Quel rapport avec la démographie ?

À partir du XIIIe siècle, les ordres mendiants – franciscains, dominicains, carmes et augustins – s'installent dans les villes. Comme ils vivent de la mendicité, ils doivent se répartir l'aire urbaine de manière à se garantir suffisamment de ressources. Ainsi, une grosse ville comptera au moins quatre couvents, une ville plus modeste deux ou trois... À partir de ces données, Jacques Le Goff a élaboré une carte de répartition des villes dans le royaume de France.

De quelle taille, ces villes ?

Une ville moyenne – cela va vous faire sourire ! – à l'époque, c'est 10 000 habitants *(lire pp. 10-11)*. Une petite, entre 2 000 et 3 000 habitants. Et une grande ville ? Entre 20 000 et 40 000 habitants. Paris représentant une exception absolue puisque les dernières recherches revoient encore sa population à la hausse, à plus de 250 000 habitants au début du XIVe siècle, ce qui est énorme !

À partir de quand se développe le tissu urbain ?

Après la chute de l'Empire romain, la vie urbaine perdure. Surtout dans les cités épiscopales, défendues par l'évêque qui assume le commandement politique, militaire et administratif. Mais à partir des XIe-XIIe siècles, on assiste à un véritable basculement vers une France urbaine. Des villes se développent à partir de structures existantes, d'autres sont créées. Les Flandres françaises sont un bon exemple : cette région très industrieuse, enrichie par le commerce, l'artisanat et l'industrie du drap, voit apparaître un maillage urbain parmi les plus importants du royaume.



Claude Gauvard

Professeur émérite d'histoire médiévale à l'université Paris I Panthéon Sorbonne, elle est spécialiste de la justice à la fin du Moyen Âge. Parmi ses derniers ouvrages : *Le Temps des Capétiens*, Puf, 2013 ; *Le Moyen Âge*, La Martinière, 2010 ; *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Picard, 2005 ; avec Boris Bove (dir.) : *Le Paris du Moyen Âge*, Belin, 2014.

C'est donc le développement économique qui fait la ville?

On a très longtemps cru que les villes médiévales étaient nées des marchands, des « pieds poudreux ». Mais cette théorie est en grande partie abandonnée. C'est vrai : il ne peut pas y avoir de ville sans commerce. Mais celui-ci n'est pas le déclencheur. Sinon, il aurait fallu qu'il y ait systématiquement un *portus*, c'est-à-dire un lieu d'échanges sur une voie de communication, en général un fleuve, pour qu'une aire urbaine se développe. Or ce n'est pas le cas. La ville médiévale se constitue aussi à partir d'un noyau préexistant, lequel peut être de petite taille, relié à des bourgs extérieurs, eux-mêmes rattachés à des monastères périurbains qui sécrètent une vie artisanale, des tavernes, des pèlerinages, des prostituées… tout ce qu'il faut pour que la « mayonnaise » prenne *(lire pp. 12-19)*.

Si le commerce n'est pas déterminant, comment expliquer l'essor urbain à partir du XIe siècle?

La population est alors en forte augmentation et elle ne cesse de croître, sans doute multipliée par trois ●●●

●●● entre le XIe et le XIIIe siècle, ce qui favorise l'exode rural. Lequel alimente les villes. D'elles-mêmes, sans ce sang neuf venu des campagnes, elles dépériraient. Car la mortalité, favorisée par la promiscuité et la sous-alimentation, est forte. Les petites villes ont un rayon d'attraction de dix à quinze kilomètres, les villes moyennes vont jusqu'à trente kilomètres. Paris, quant à elle, profite d'un arrière-pays très riche et populeux, elle rayonne sur deux cents à trois cents kilomètres. D'où la taille de sa population.

À quoi est due la croissance démographique?

Elle résulte d'une augmentation de la production agricole. Grâce peut-être à une pichenette du climat, autour de l'an mil, avec un réchauffement dont l'impact reste difficile à évaluer. Mais surtout à l'amélioration des techniques de culture et aux grands défrichements, à partir du XIe siècle. C'est un cercle vicieux: on défriche parce qu'il y a plus de population, et plus on défriche, plus on produit, plus la population augmente. Le tout dans un système seigneurial particulièrement performant à l'époque. Voici une donnée qui a longtemps été ignorée: les seigneurs, c'est-à-dire ceux qui possèdent un domaine, sont en grande partie à l'origine de cette productivité. Ils ne font pas que dépenser et gaspiller. Ils construisent des moulins, investissent une partie de ce qu'ils gagnent pour gagner davantage. Et parmi eux ne se trouvent pas seulement des laïcs, mais aussi des ecclésiastiques. Lesquels sont efficaces, rationnels. La ville ne s'est donc pas construite contre le seigneur mais à partir de ses décisions. Elle va cependant peu à peu gagner son indépendance.



“ Pas d'anonymat dans les villes du Moyen Âge. On y colporte des ragots qui remontent à trois générations !

De quelle manière?

Dès le XIIe siècle, les villes revendiquent leur autonomie administrative. Elles obtiennent des seigneurs, en échange d'importantes contreparties financières, un certain nombre de privilèges en matière de justice et de défense des biens. Dans le Nord, on signe des chartes de franchises, dans le Sud, des chartres consulaires – entre les deux, il y a peu de différences, si ce n'est dans la façon de prêter serment. Une partie seulement de la population est concernée: les bourgeois. Être bourgeois est un privilège qu'on acquiert soit en l'achetant, soit en possédant une maison en ville, soit en habitant la ville depuis plus d'un an, selon les lieux. Il s'agit de commerçants, d'hommes d'affaires bien sûr, mais aussi d'avocats, de juristes… surtout dans le Midi. Avec les villes, on voit ainsi émerger un nouveau pouvoir: celui des bourgeois, avec à leur tête des échevins au Nord et des consuls au Sud *(lire pp. 70-75)*.

De quel ordre est leur pouvoir?

Ils acquièrent notamment un droit de justice et même de haute justice: la justice de sang, celle qui donne la mort. En réalité, ils prononcent peu de peines capitales et recourent le plus souvent au bannissement. La grande affaire, pour la ville, c'est de maintenir la paix dans ses murs. On voit ainsi se mettre en place au XIe siècle un véritable droit urbain. Évidemment, tout cela ne se passe pas sans heurts. Certains seigneurs rechignent à abandonner leurs prérogatives. C'est la fameuse histoire de l'évêque Gaudry, qui refuse d'accorder une charte communale aux bourgeois de Laon en 1112, et finit assassiné après avoir été tiré du tonneau où il se cachait!

Quelle est l'attitude du roi face à la montée en puissance des communes?

Dès le XIIe, mais surtout à partir du XIIIe siècle, les souverains tentent de mettre la main sur les privilèges des villes. Et ils le font de manière très astucieuse. Lorsque le roi fait sa première entrée dans la ville – ce qui est pour lui une façon de connaître son royaume et de gouverner –, les bourgeois lui remettent la charte de franchises. Il la leur concède à nouveau en son nom, sous forme de privilège royal. De cette manière, les villes lui doivent obéissance… Généralement, le souverain installe, de plus, sa propre juridiction sur place, ce qui limite l'autonomie des bourgeois, en particulier en matière de justice: le roi prétend avoir le droit de vie et de mort sur ses sujets.

Quels sont les rapports entre ville et campagne?

Les deux vivent réellement en osmose. On va à la ville pour vendre et acheter. Pour chercher de l'argent auprès des prêteurs, qui ne sont pas forcément des juifs ou des Lombards, mais aussi de riches laïcs ou des prélats. Éventuellement pour être jugé devant un tribunal. On y va enfin pour régler ses conflits. C'est là que les ruraux choisissent de s'injurier lorsqu'ils ont un grave contentieux avec un voisin. Car il n'y aucun intérêt à le faire dans un champ où personne ne vous voit. Moi, j'imagine les routes entre les villes et les campagnes totalement irriguées par des gens qui se déplacent à pied, à cheval. La route médiévale, c'est comme la route africaine: vous avez l'impression qu'il n'y a personne mais dès que vous vous arrêtez, vous voyez une foule autour de vous.

Les villes étaient-elles reliées entre elles, en réseau?

Oui, c'est d'ailleurs un des sujets de recherche actuels. Les villes flamandes, pour développer leurs activités industrielles, travaillent très tôt en réseau. Certaines villes de foire également, sur volonté seigneuriale. Le comte Thibaut II, au milieu du XIIe siècle, organise ainsi de manière méthodique les foires de Champagne: Provins et Troyes, ses deux capitales, Lagny créée comme un pied de nez en bordure du domaine royal, et Bar-sur-Aube, du côté bourguignon et lorrain *(lire pp. 32-37)*. Les marchands vont de l'une à l'autre avec des sauf-conduits, les routes sont sécurisées. La notion d'investissement seigneurial prend ici tout son sens!



BNF

La ville et le château de Montbrison armorial de Revel, vers 1456.

Mais on voit aussi d'autres réseaux, qui ne sont pas économiques. Ils naissent aux XIVe et XVe siècles du besoin d'échanger de l'information. Alors qu'Armagnacs et Bourguignons se mènent une guerre acharnée, des villes comme Reims, comme Châlons-en-Champagne, ou d'autres qui ne s'entendent pas forcément, s'écrivent pour avoir des nouvelles, savoir où en sont les armées, s'il faut fermer les portes des enceintes…

Qui sont les habitants des villes?

Comme je vous le disais, beaucoup d'anciens ruraux, qui se regroupent d'ailleurs souvent par origine géographique, se connaissent. Pas d'anonymat dans les villes du Moyen Âge! J'ai ainsi étudié un crime commis au début du XVe siècle. Le prévôt de Hesdin (Pas-de-Calais) tente de violer une femme qui est installée à Paris et cherche du travail: un procès s'ensuit. On pourrait croire que l'homme a profité de la pauvreté de cette femme. En fait, ils sont tous les deux natifs de la même ville et ils se connaissent de longue date. S'il a tenté de la violer, c'est qu'elle est *« de petite renommée et ainsi fut sa mère »*, dit-il! La grande ville n'efface pas le passé de ses habitants. On y colporte des ragots ou des rumeurs qui remontent jusqu'à trois générations! On se surveille, on se bat entre voisins.

La ville est-elle dangereuse?

Non, heureusement! Il ne faut pas exagérer les crimes urbains, qui sont souvent des meurtres de vengeance pour l'honneur. Ni les rapines. Il y a bien sûr du vol à la tire, des faux mendiants, des mendiants valides qui vont dérober votre bourse alors que vous êtes bêtement en train de regarder les statues de Notre-Dame. Et puis des groupes de malandrins, de criminels professionnels qu'on ne trouve pas à la campagne. Mais à Paris, en travaillant sur les lettres de rémission *, j'ai compté moins de 20 % de grâces royales accordées pour vol, sur une moyenne de 16 % pour l'ensemble du royaume. La proportion n'est pas radicalement différente *(lire pp. 80-81)*.

Quelle est la place des femmes?

Souvent, elles travaillent. Elles sont artisans, marchandes des quatre saisons, les plus pauvres vendent des oublies, des rubans… Elles se mêlent aux hommes, circulent dans la rue. Tout au moins jusqu'au milieu du XVe siècle, où la société se durcit avec la crise économique, et où leur liberté se voit réduite. C'est d'ailleurs le moment où la femme et la sorcière se conjuguent, où les fêtes urbaines sont condamnées par l'Église.

Est-ce que vivre en citadin transforme les mentalités?

Il y a assurément un esprit de la ville. Dans lequel entre tout d'abord un sentiment d'honneur urbain. Au départ, il aiguillonne surtout les échevins: leur ville doit être plus belle que la voisine, ils élèvent des beffrois, des murailles qui se voient de loin, telles celles de Provins. Mais petit à petit, chacun se sent concerné. On veut des rues propres. À Paris, il est interdit de jeter des immondices dans la Seine, les habitants de la place Maubert réclament que les ordures soient enlevées. Les prostituées sont cantonnées dans certains quartiers ou au-delà des enceintes.
La ville permet également de communiquer, de réfléchir. Le soulèvement contestataire peut s'y développer plus vite. Les révoltes de 1380 à 1382 sont majoritairement urbaines. Voyez la Grande Jacquerie du XIVe siècle. On l'a dite rurale, spontanée. N'en croyez rien! Elle est spontanée au départ, effectivement, puis enfle de bouche à oreille, par la rumeur, qui circule facilement depuis la ville insurgée qu'est alors Paris, puis de bourg en bourg dans un large Bassin parisien.

Un proverbe allemand du XVe siècle dit que « l'air de la ville rend libre ». Est-ce vrai?

C'est essentiel. À la campagne, une grande partie de la population est plus ou moins asservie. En ville, même le manant est considéré comme un homme libre. Quels que soient les crimes que vous avez commis, vous pouvez espérer une ascension sociale. Choisir votre conjoint plus facilement qu'à la campagne.
Une dernière composante me paraît essentielle pour définir « l'esprit » de la ville. Les farces, les fabliaux, *Le Roman de Renart* ou les grands mystères – ces longues pièces de théâtre – sont des phénomènes urbains. De même que les grands prédicateurs, qu'ils soient frères mendiants ou évêques. On a longtemps pensé, à la suite du sociologue allemand Norbert Elias, que la cour était à l'origine de la « civilisation des mœurs » occidentale. Mais la culture vient d'en bas tout aussi bien, et elle vient d'en bas grâce aux villes.

PROPOS RECUEILLIS PAR ALINE KINER
PHOTOS: TINA MÉRANDON/SIGNATURES POUR SCIENCES ET AVENIR

* Actes par lesquels un prince fait grâce de sa peine à un criminel.

BAS-EMPIRE | HAUT MOYEN ÂGE

476

Mérovingiens (430-751)

Carolingiens (751-987)

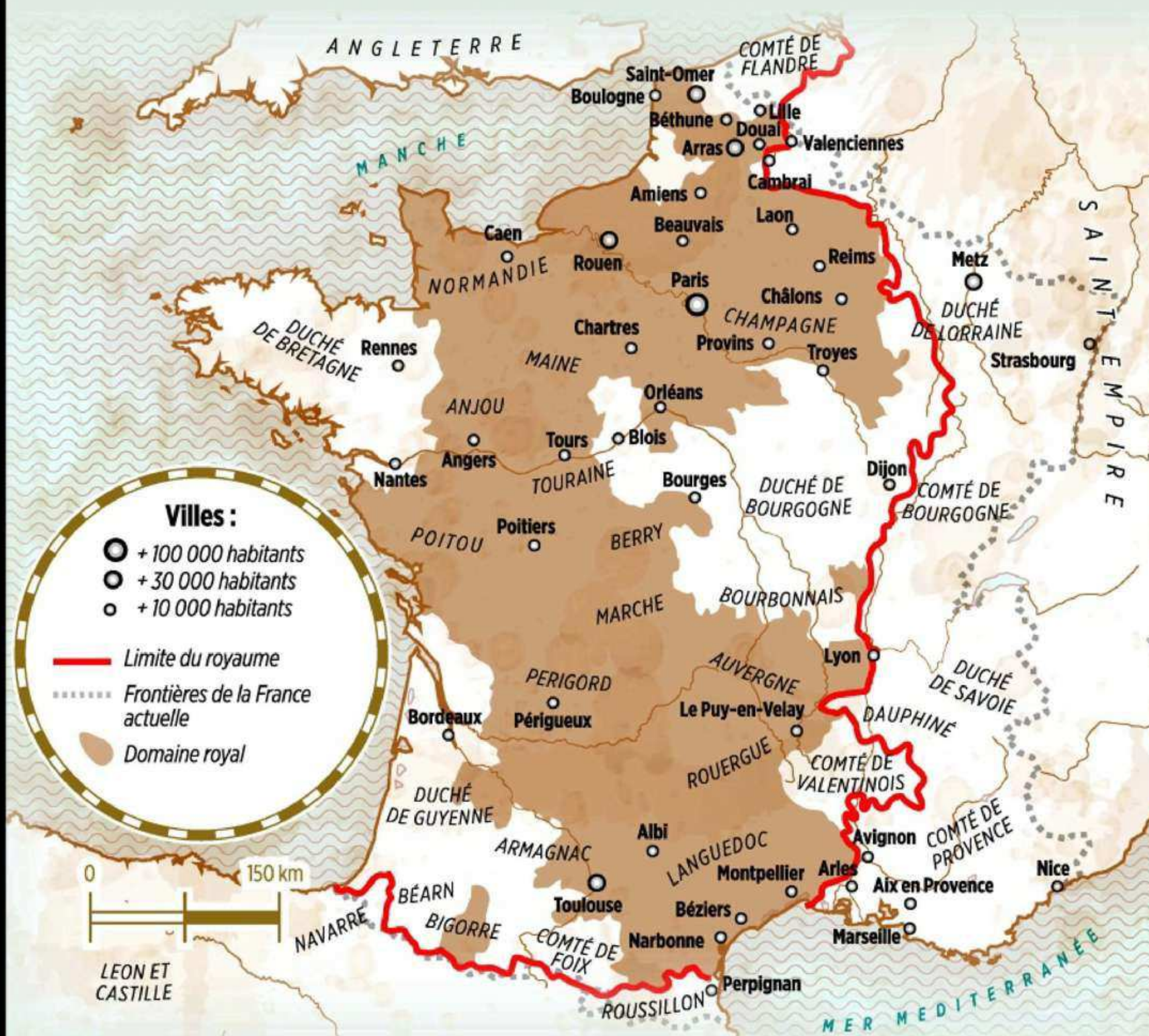
Clovis (481-511)

Dagobert (629-639)

Charlemagne (768-814)

Pépin le Bref (751-768)

LA FRANCE EN 1328



Pages réalisées par Vincent Rea et Mehdi Benyezzar

MOYEN ÂGE CLASSIQUE — BAS MOYEN ÂGE

987 — Capétiens (987-1328) — 1285 — Valois (1328-1498) — 1492

Philippe II Auguste (1180-1223)
Louis IX, dit saint Louis (1226-1270)
Philippe IV le Bel (1285-1314)
Charles V (1364-1380)
Charles VII (1422-1463)
Louis XI (1463-1481)



Gargouille, basilique Saint-Nazaire, Carcassonne.

HEMIS.FR



JOSSE/LEEMAGE

Saint Louis portant un modèle de la Sainte-Chapelle, miniature des *Chroniques de Saint-Denis*, 1475.

POPULATION EN 1328

16 millions d'habitants. 21 millions sur le territoire de la France actuelle

32 500 paroisses. Une paroisse : environ 700 habitants

Densité : 7,9 feux au kilomètre carré, soit environ 40 habitants

Population urbaine : 5 %

Espérance de vie à la naissance : 14 ans. À 5 ans : 35 ans

Mortalité infantile : 25 %

Mortalité avant 20 ans : 50 %

30% de célibataires ou de ménages sans enfants

5 enfants survivants/ménage fécond

MONNAIE

Unités de compte

Livre tournois : 80 g d'argent fin

Sou : 1/20 livre

Denier : 1/240 livre

1 livre = 20 sous = 240 deniers

Pièces en circulation

(à la fin du XIIe siècle)

Écu d'or (4,04 g d'or). Valeur : 3 livres

Gros tournois (4,52 g d'argent). Valeur : 1 sou ou 12 deniers

Double tournois (alliage cuivre-argent). Valeur : 2 deniers

Denier : 1 g (alliage cuivre-argent)

Maille : 0,5 g (alliage cuivre-argent). Valeur : ½ denier

Salaires et prix

(à la fin du XIVe siècle)

Maçon (salaire journalier) : 2 sous et 6 deniers

Manœuvre (salaire journalier) : 6 deniers

Cheval de labour : 3 livres

Un bain à l'étuve : 4 deniers (+ 1 denier pour le drap)

1 pinte de vin (0,95 l) : 2 deniers

1 œuf : 2 deniers

Amandes (1 livre) : 14 deniers

Chapon : 2 sous

Chevreau : 4 sous

Poivre (60 g) : 4 sous

Bougies (1 livre) : 3 sous et 4 deniers



LEEMAGE

La frappe de la monnaie. Fresque de l'église Santa Barbara, Kutna Hora, République tchèque.

CHRONOLOGIE

VIIIe-IXe siècles : raids normands au nord et sarrasins dans le Midi

800 : couronnement de Charlemagne

850 : début des grands défrichements

1027 : premières sauvetés, territoires protégés par l'Église, en Gascogne

1070 : première charte de franchises, accordée à la ville du Mans

1112 : commune de Laon

1135 : Saint-Étienne de Sens, première cathédrale gothique de France

1144 : consécration de la basilique de Saint-Denis – Montauban, premier exemple de bastide

1163 : début de la construction de Notre-Dame de Paris

1190 : construction du Louvre et de l'enceinte de Philippe Auguste

1195 : reconstruction de la cathédrale de Chartres

1200 : Philippe Auguste reconnaît l'Université de Paris

1215 : fondation de l'ordre des frères prêcheurs (dominicains)

1217 : installation de l'ordre des frères mineurs (franciscains) en France

1229 : fondation de l'Université de Toulouse

1231 : création de l'Inquisition, qui sera autorisée à recourir à la torture

1257 : Robert de Sorbon fonde le collège de la Sorbonne

1306 : expulsion des juifs de France

1309 : les papes en Avignon

1337 : début de la guerre de Cent Ans

1348 : grande peste

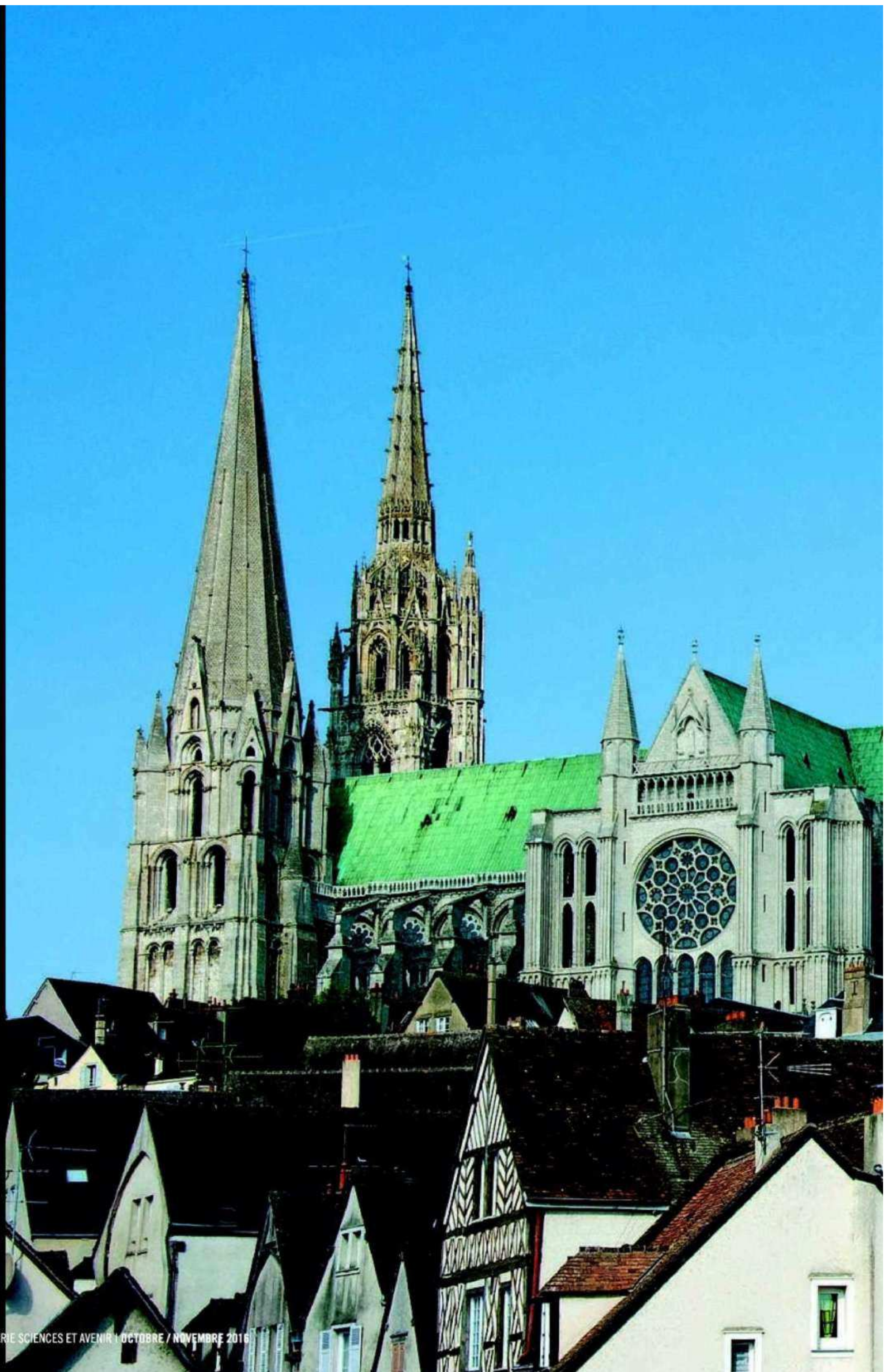
1348 : Grande Jacquerie

1360 : création du franc, monnaie d'or équivalant à une livre tournois

1431 : procès de Jeanne d'Arc

1453 : fin de la guerre de Cent Ans

Naissance d'une ville

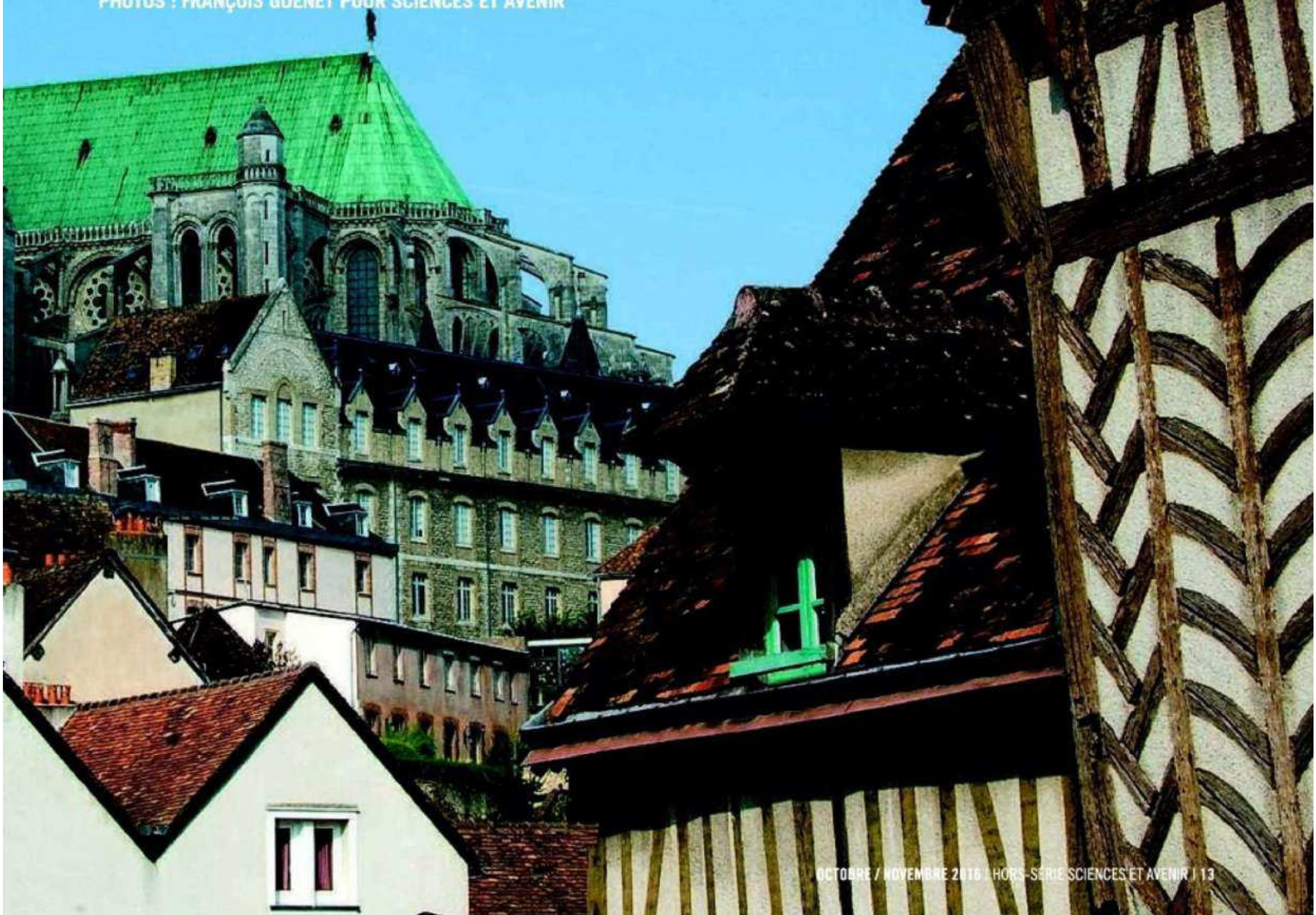


REPORTAGE

CHARTRES
L'essor d'une cité

Du bourg antique, serré autour de sa cathédrale, à la ville prospère et fortifiée du XIIIe siècle : grâce à des fouilles d'une ampleur inédite, les archéologues retracent les péripéties d'une croissance exemplaire.

TEXTE : LOÏC CHAUVEAU
PHOTOS : FRANÇOIS GUÉNET POUR SCIENCES ET AVENIR





Au beau milieu du terrain vague, une pelle mécanique creuse des tranchées rectilignes avec une grande délicatesse. Le conducteur suit les ordres d'une jeune femme, Delphine Capron, qui scrute les couches géologiques sur les bords de la fosse en cours d'excavation. Un mètre de profondeur ramène la jeune archéologue 1500 ans en arrière. La strate recherchée: celle du haut Moyen Âge, l'époque où, selon peu d'écrits et beaucoup de légendes, se trouvait ici, à quelques centaines de mètres de la gare de Chartres (Eure-et-Loir), un établissement religieux fondé au début du VIe siècle par saint Éman.

Jérémie Viret dirige le chantier. Ce « responsable diagnostic » du service de l'archéologie de la ville se réjouit: « *Nous avons ici, en plein Chartres, 22 000 mètres carrés de terrain que nous pouvons sonder dans le cadre de l'archéologie préventive. Un si vaste espace, occupé depuis l'Antiquité, à investiguer, cela devient rare.* »

En bordure du chantier, les bâtiments délabrés d'un ancien collège attendent d'être détruits avant la énième occupation de l'espace. Ce terrain fait l'objet d'un projet immobilier. Réglementairement prévenus suite au dépôt d'un permis de construire, les archéologues ont eu un mois pour sonder de façon aléatoire 10 % de la zone. Les chercheurs ont commencé à la pelle mécanique avant de terminer à la truelle et au pinceau, pour tenter de retrouver ce monastère qui, selon des textes du XIe siècle, aurait abrité les corps de trois saints romains et mérovingiens. Ainsi va la mission des archéologues: retracer scientifiquement les moments d'expansion et de retrait de la ville, sa respiration à travers les siècles, sa vie organique.

Cheval de bât ou cheval de monte ?

Jérémie Viret est plutôt satisfait. Une cave des XIIIe-XIVe siècles a été exhumée. On en distingue l'escalier d'accès. Et les archéologues ont fait quelques trouvailles: des céramiques, une cruche presque intacte, des os de chèvre ou de mouton, des objets en métal, le fermoir d'une broche, une tuile taillée qui pourrait avoir servi de bouchon. Des pièces de monnaie et une fibule complètent l'inventaire. Au fond d'une tranchée, Julie Rivière, archéozoologue, retire délicatement de sa gangue de terre une tête de cheval. « *Nous allons pouvoir connaître la taille, l'âge, le sexe de l'animal, savoir si c'était un cheval de bât ou de monte, ce qu'il mangeait. Il est possible que l'analyse ADN nous donne même la couleur de sa robe, qui nous permettra de le relier à une région d'origine* », explique-t-elle.



Une tête de cheval dégagée par l'archéozoologue Julie Rivière sur le site de Saint-Maurice. Les analyses révéleront que l'animal a vécu à la période gallo-romaine. À gauche : monnaies et boucle de ceinture des XIIIe-XIVe siècles.

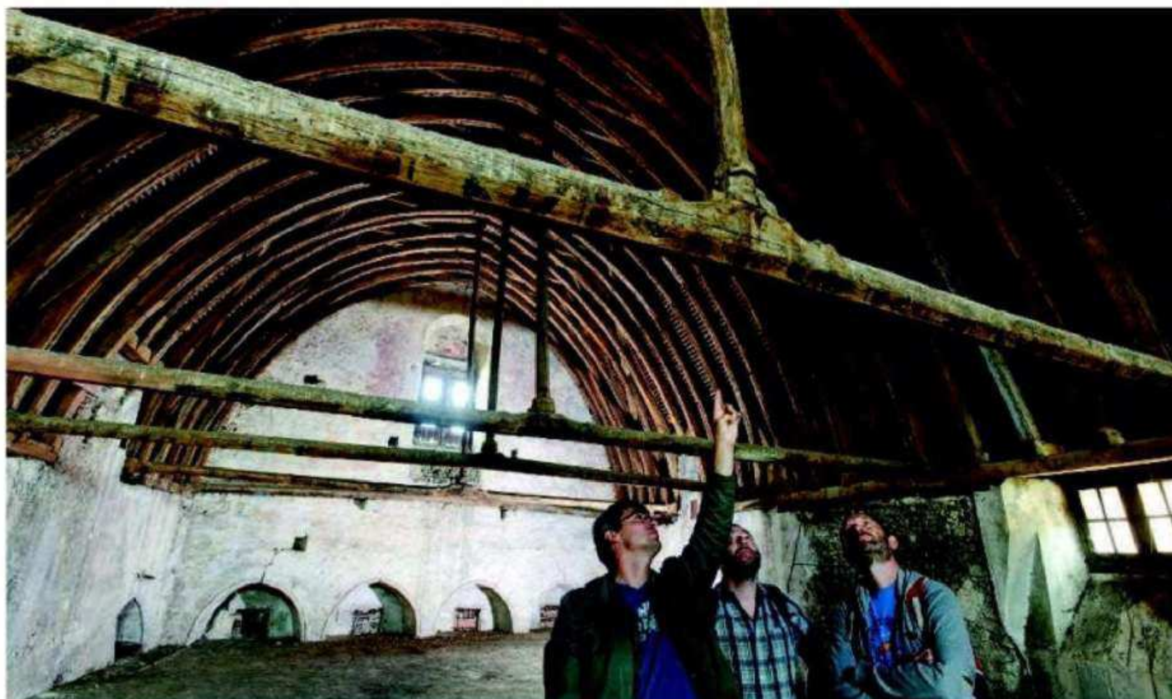
Qui sait? Les indices prélevés sur ce site de Saint-Maurice apporteront peut-être un nouvel éclairage sur une période dont on ne sait que peu de choses. Entre la fin de l'Empire romain en 476 et l'an 1000, la ville a en effet laissé peu de traces. Comment la gallo-romaine Autricum est-elle devenue la médiévale Civitas Carnotum, dont le nom donnera au fil des siècles celui de Chartres? « *Autricum pouvait avoir une surface urbanisée d'environ 200 hectares, d'après les vestiges retrouvés lors de décennies de fouilles,* relève Laurent Coulon, directeur de l'archéologie de la ville. *Mais aux Ve-VIe siècles, la ville n'occupe plus que 11 hectares autour de l'éperon rocheux surplombant le confluent de l'Eure et du Couesnon, un site facile à défendre dans une époque troublée.* » Chartres n'est pas la seule dans ce cas. Reims passe de 600 hectares à 60, Amiens de 200 à 20. Il faudra ensuite souvent attendre les XIIe-XIIIe siècles pour que les cités retrouvent leur taille antique. ●●●

QUI SONT LES MORTS DE SAINT-MARTIN-EN-VAL ?

L'église de Saint-Martin-en-Val, au sud du cœur historique de Chartres, est le site archéologique le plus mystérieux de la ville. Construit au XIIe siècle, rebâti au XIXe et aujourd'hui désacralisé, ce bâtiment religieux recèle en son centre des sarcophages de pierre des VIe et VIIe siècles. Leur existence est connue depuis longtemps puisqu'une première exhumation a eu lieu au XIXe siècle. Les archéologues actuels reprennent les observations avec un matériel scientifique plus sophistiqué. « *Nous avons retrouvé des ossements, des tissus, des bijoux. Fait étonnant, des femmes et des jeunes enfants sont enterrés ici, dans l'église, ce qui montre leur statut privilégié. Nous avons affaire à des gens de la haute société* », note Émilie Portat, anthropologue. D'où les espoirs mis dans les travaux d'extension des fouilles, programmés pour 2017. D'autres sarcophages sont encore noyés dans les fondements de l'église. Et ils ont traversé les siècles sans jamais avoir été violés.



Onze cercueils décorés de croix ont été mis au jour en avril dernier dans l'église de Saint-Martin-en-Val. Datant du v[e] ou vii[e] siècle mais vidés et réutilisés quelques siècles plus tard, ils contenaient encore des ossements de femmes et d'enfants. Le site de Saint-Martin est fouillé par le service archéologique de la ville de Chartres qui compte pas moins de 47 membres, ce qui en fait l'un des plus importants de France.



L'ancien « parloir aux bourgeois », où se réunissaient les élites marchandes, a conservé sa charpente datant de la fin du XIIIe siècle. Autour de Laurent Coulon, directeur du service archéologique de Chartres, l'archéologue Vincent Achère et le céramologue Jonathan Simon repèrent des traces de peintures de cette époque.

••• Les habitants n'ont pas pour autant disparu. Mais ils se répartissent autrement dans l'espace, moins nombreux dans les villes, plus présents au-dehors : les Germains sont passés par là, et leur mode de vie rural a succédé à l'urbanité romaine. De plus, les luttes incessantes entre familles nobles et les saccages des bandes de pilleurs ont repris, à la faveur de l'effacement du pouvoir central ; et la sécurité physique et alimentaire est mieux assurée à la campagne. C'est comme si la ville, subissant un choc majeur, s'était éparpillée en de multiples morceaux. À l'urbanisme régulier et centralisé du Bas-Empire romain, le haut Moyen Âge oppose un archipel multipolaire s'organisant autour des abbayes. *« D'après les documents carolingiens, les principales forces à l'œuvre dans l'urbanisation sont en effet ces grands lieux de culte. Leur patrimoine foncier, à une échelle parfois très étendue, dessine un réseau : il est constitué de lieux multiples, autant de points reliés par les circulations d'hommes et de produits convergeant vers le centre qu'est l'église »*, décrit Hélène Noizet, maître de conférences en histoire médiévale à Paris I. Saint-Maurice ferait partie de ces lieux de culte primordiaux. Car Chartres ne fait pas exception au schéma global. La célèbre cathédrale Notre-Dame occupe dès le IVe siècle la haute ville, centre de l'ancienne Autricum, avant d'étendre ses ramifications dans un rayon de quelques kilomètres : Saint-Martin-en-Val, Saint-Chéron, Saint-Père-en-Vallée, Saint-Lubin-des-Vignes, etc. Et donc Saint-Maurice. *« Ces établissements religieux exploitent de nombreuses terres, cultivant notamment la vigne, qui rapporte énormément d'argent,* poursuit Laurent Coulon. *Comme ils ont besoin de bras, ils attirent des familles qui construisent leurs maisons de bois et de torchis à proximité, créant ainsi de petits quartiers. »* Les distances sont courtes, les échanges fréquents. Il y a bien un ensemble urbain, mais il est discontinu, coupé de champs et de vignes. La ville à la campagne !

La chemise de la Vierge Marie

Quant au cœur de la cité, l'époque ne s'embarrasse pas de plans d'urbanisme tels qu'avait pu les pratiquer la civilisation romaine. Les maisons se bâtissent là où l'habitant l'a décidé. Quelques rues droites marquent la persistance des axes romains, qui continuent d'ailleurs d'ordonner le centre de Chartres aujourd'hui. Mais autour, les gens construisent au plus facile, réaménageant sans complexe l'espace hérité de l'Antiquité. *« L'archéologie a montré, au moins dans la moitié nord de la France, que la maison en dur ouvrant sur la rue, mitoyenne avec d'autres maisons et rejetant des bâti-*

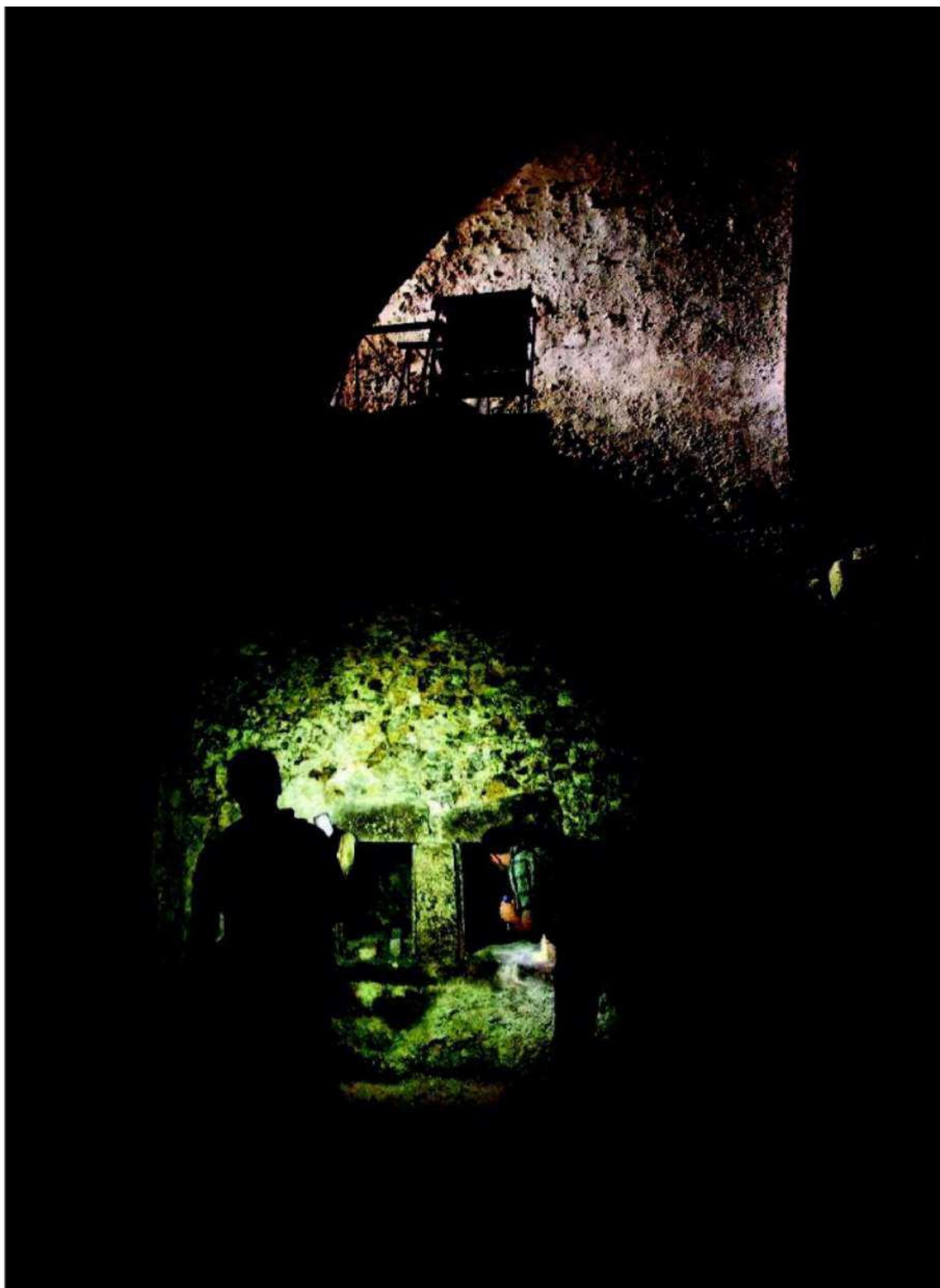
PORTRAIT

Fulbert, évêque bâtisseur


HAYTHAM/REA

Vitrail de la cathédrale représentant Fulbert, ancien évêque de Chartres

Il y a mille ans, Fulbert de Chartres a exercé une influence profonde sur sa ville. Né vraisemblablement en Italie vers 960, il dut au roi Robert le Pieux, dont il était proche conseiller, d'être évêque de la cité. Durant son épiscopat, de 1006 à 1024, cet enseignant dans l'âme, amoureux de grammaire mais aussi de médecine et de musique, jeta les fondations de l'école de Chartres, important foyer intellectuel qui sera au XIIe siècle une pépinière de philosophes de premier plan. En 1020, un incendie détruit la cathédrale carolingienne. Fulbert ordonne la construction, dans le style roman naissant, d'un grandiose édifice, dont il ne reste aujourd'hui que la crypte, et en profite pour lancer un pèlerinage autour d'une relique, une chemise censée appartenir à Marie. Ce « *vénérable Socrate* », comme l'appela son élève Adelman de Liège, fut canonisé à sa mort en 1028.



Le site du service archéologique de la ville de Chartres : archeologie.chartres.fr
Avec une application en 3D pour visiter l'enceinte, notamment la barbacane, fouillée depuis 2010

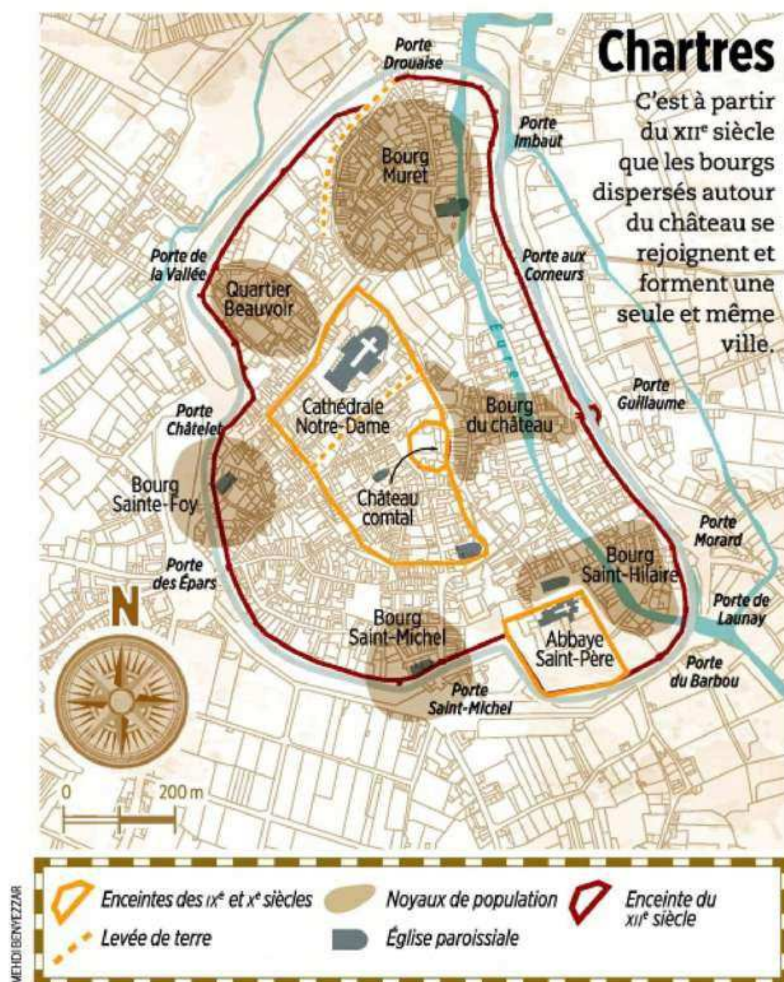
Hélène Noizet, *La Fabrique de la ville*, Publications de la Sorbonne, 2007

ments annexes en fond de parcelle, dans une cour ou un jardin, ne devient le principal mode d'occupation du sol que tardivement. Ce que nous appelons aujourd'hui rue, parcelle et maison n'existe qu'à partir de la fin du XIIe siècle », expose Hélène Noizet.

Pendant tout le haut Moyen Âge, Chartres, comme la plupart des villes du nord de la France actuelle, ne grossit pas ou très peu. De cette époque émerge le récit du moine Paul, bénédictin de Saint-Père-en-Vallée, qui vécut entre 1060 et 1088. Le religieux transcrit sur manuscrit les ouï-dire qui ont traversé le temps à propos de la ville du VIIIe siècle : *« Chartres était une cité populeuse, l'une des plus opulentes de la Neustrie [l'un des royaumes de la France mérovingienne, ndlr], fameuse par la grandeur de ses murailles, construites en pierres et munies de tours, et la beauté de ses édifices. »* Commentaire de Laurent Coulon : *« Malheureusement, ce récit est rédigé près de trois siècles plus tard. Et nous, archéologues, n'avons pour le moment trouvé aucune trace de ces murailles. »* Il ne fait cependant aucun doute que la ville est déjà importante.

Dans la cave d'une maison particulière, du mobilier archéologique a été mis au jour, dont deux « armoires médiévales », simples cavités creusées dans le mur, et un escalier menant à un autre sous-sol.

Autour de l'an 1000, les cités médiévales, soudain, se réveillent. *« Les causes de cet essor sont certainement multiples, mais on peut citer le retour d'une forme de sécurité, de meilleures récoltes, une solide vigueur économique »*, énumère Laurent Coulon. Ce •••



••• XIe siècle, c'est celui de « l'optimum climatique médiéval » qui va durer jusqu'au XIVe siècle. Les températures plus élevées favorisent l'agriculture. En outre, la situation politique se stabilise.

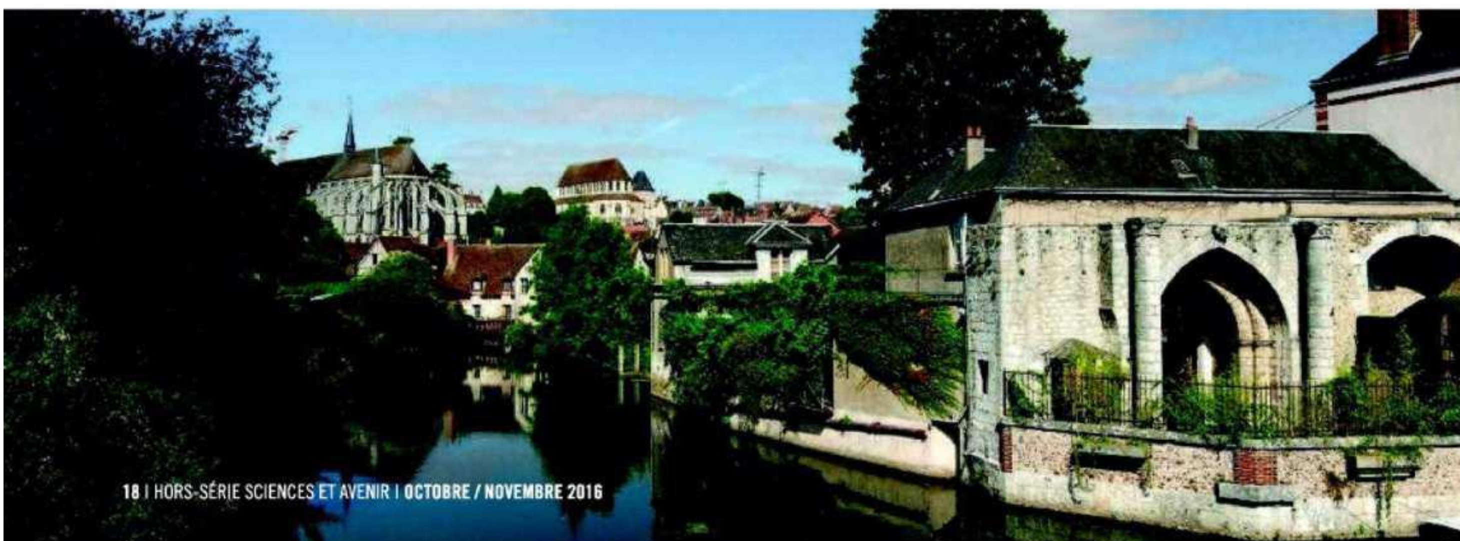
Cette conjoncture favorable modifie considérablement la ville. Et Chartres prend de la hauteur. La cathédrale, signe du pouvoir épiscopal, marque déjà le paysage beauceron. Mais voilà qu'en 1020, l'édifice est détruit par un incendie. L'évêque Fulbert décide d'une reconstruction gigantesque. Le nouvel édifice, bâti dans le style roman naissant, devra se voir de loin, car Fulbert entend organiser un pèlerinage à la dévotion d'une relique, la chemise (en fait un voile) de la Vierge Marie. Et c'est ainsi que, sans aucun plan d'architecte, est érigée une cathédrale d'une taille à peine inférieure à celle que l'on peut voir aujourd'hui. Chartres se voit de loin... et commence à attirer.

D'autant qu'un deuxième monument dépasse l'horizon. Celui-là est laïc et politique. Déjà comte de Blois, Thibaud le Tricheur a profité de la mort du duc des Francs Hugues le Grand en 956 et de la minorité de son fils Hugues Capet pour s'emparer des comtés de Chartres et Châteaudun. Pour légitimer son pouvoir, il a érigé une sorte de donjon en bois, qui sera remplacé au siècle suivant par une massive tour de pierre. La ville est ainsi dotée d'un double pouvoir: temporel et spirituel, qui garantit sa stabilité et sa sécurité.

L'essor de la cité est alors d'une extrême rapidité. « *Durant deux siècles, chaque génération va vivre dans une ville différente de celle qu'a connue la génération précédente* », s'étonne Laurent Coulon. Le chapitre des chanoines, les religieux attachés à la cathédrale, s'étoffe jusqu'à compter 72 membres, qui possèdent les terres et vignes environnantes. Avec les deux autres grandes puissances, celles du comte et de l'évêque, ils se partagent impôts et fruits de l'agriculture. Le commerce et l'artisanat s'organisent. Les bouchers se regroupent dans un même quartier. Une « halle au pain » réglemente la concurrence entre boulangers. Au bord de l'Eure s'installent les « métiers de la rivière », ceux qui ont besoin d'eau: tanneurs, meuniers, artisans du textile... Un bras artificiel est même creusé. La « basse ville » se construit. L'évêché taxe les activités de l'amont de la rivière, les moines de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée celles de l'aval.

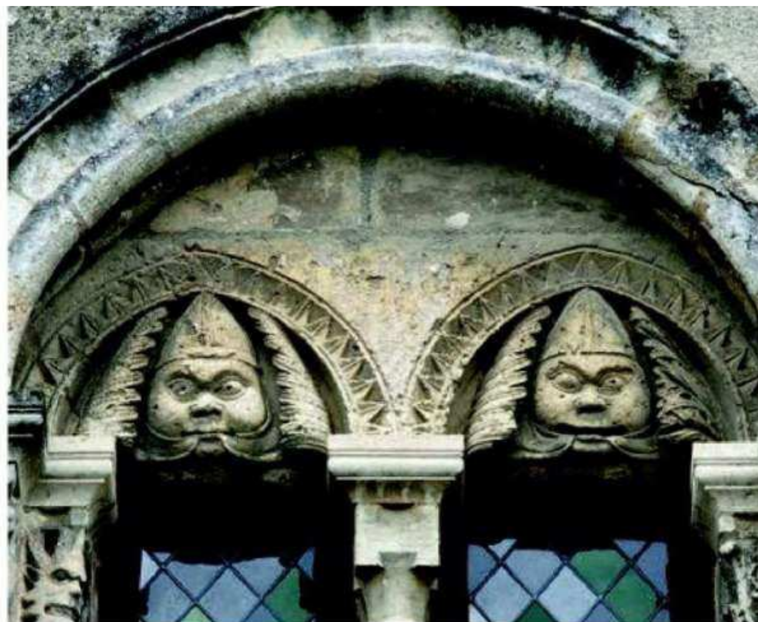
Portrait de la ville avec enceinte

Au cours du XIIe siècle apparaissent les premières maisons bâties entièrement en pierre, qui cohabitent avec des constructions aux fondations en pierre et bardages en bois. À Chartres, la plus fameuse de ces maisons à pans de bois est celle dite du « saumon » (datée de la fin du XVe siècle ou du début du XVIe siècle), ce poisson figurant sur ses piliers de bois. Rue des Changes, le « parloir aux bourgeois », noyé dans le bâti actuel, est une construction seigneuriale des années 1270, aux grandes salles de cinq mètres de hauteur de plafond où s'étend une immense *aula* sous charpente apparente. C'est là que les élites traitent les affaires courantes.



Les églises de Saint-Pierre et Saint-Aignan dominent l'Eure, dont le courant faisait tourner des moulins. Sur ses rives, on travaillait jadis la laine et le cuir.









Aux XIIe et XIIIe siècles, les quartiers autrefois distants finissent par s'agglomérer. Les vignes alentour sont grignotées. Ce qui était multiple s'unifie. Et cette unité retrouvée se concrétise à la fin du XIIe siècle par la construction d'une enceinte de pierre. La muraille se voit toujours aujourd'hui, serpentant dans un tissu urbain dense, peu mise en valeur. À l'instar de Chartres, à cette époque, toutes les villes se murent. *« La construction de grandes enceintes de réunion [...] crée les conditions matérielles et idéelles d'une conception unitaire de la ville. Celle-ci est désormais identifiée à un sujet autonome, semblable à une personne digne d'éloges, dont une nouvelle production cartographique et textuelle fait le "portrait" sous son plus bel angle »*, écrit Hélène Noizet. Chartres possède un « portrait » d'autant plus flatteur que sa cathédrale a encore pris de l'élan. Victime d'un nouvel incendie en 1194, elle s'est dressée plus haut encore, et dans un style gothique plus élégant, pour atteindre sa taille actuelle.

La ville, elle, se densifie. Se posent des problèmes auparavant réglés par l'existence de jardins et d'espaces vides : comment imposer des règles de salubrité ? Le sujet attise les conflits entre le comte et la classe montante des bourgeois. Jusqu'à ce qu'en 1297 *, le comte accorde une charte donnant de premières libertés aux Chartrains et un corps de dix représentants élus. Chartres n'est pas en avance. La plupart de ses voisines, comme Le Mans ou Bourges, ont déjà obtenu des privilèges plus étendus.

La richesse du décor sculpté témoigne de l'opulence de la ville. À gauche, un détail de la « maison du Saumon » (fin XVe-début XVIe siècle), rue de la Poissonnerie, ainsi appelée à cause du saumon qui figure sur la console centrale du rez-de-chaussée (au milieu). En haut : maison du XIIe siècle présentant des grotesques. En bas à droite : chapiteau du XIIe siècle de la collégiale Saint-André.

Le XIVe siècle et son cortège de fléaux mettront fin à cette expansion. En 1337 débute la guerre de Cent Ans, en 1347, la première épidémie de peste frappe la population. Le petit âge glaciaire apporte partout famines et disettes. *« Résultat : la ville se recroqueville de nouveau, les fouilles montrent l'abandon de quartiers entiers à l'extérieur de l'enceinte »*, souligne Laurent Coulon. Chartres flotte dans une enceinte trop grande pour sa population, estimée à moins de 20 000 habitants.

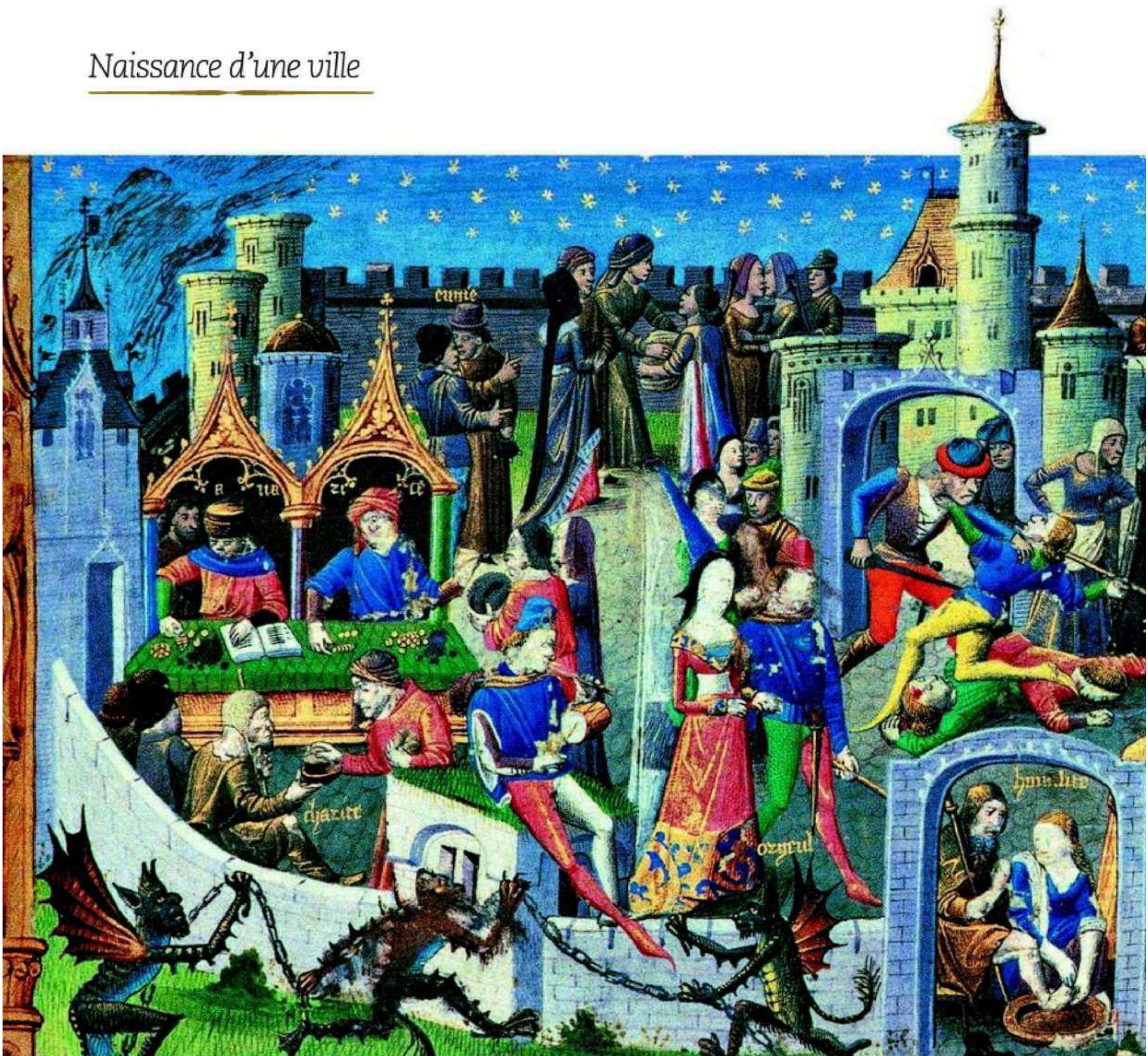
Il faut attendre la fin du XVe siècle pour constater un redémarrage économique et vraisemblablement un regain démographique. Après des siècles de gestation, le Moyen Âge finissant voit éclore la modernité urbaine. Symbole de cette époque faste à Chartres : la cathédrale est dotée de la flèche de pierre qui lui manquait et se fige dans l'aspect qu'on lui connaît. La municipalité ambitionne aujourd'hui de redonner au bâtiment, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, son écrin urbain de la fin du Moyen Âge. De nombreuses maisons cachent encore sous les crépis contemporains les anciens bardages. Aussi, le 30 juin dernier, a-t-elle décidé d'aider financièrement les propriétaires de maisons qui décideraient de ravaler leurs façades pour mettre en valeur l'esthétique médiévale. Suivant ainsi l'exemple d'Amiens, Orléans, Troyes, Provins, la ville retrouverait ainsi l'héritage le plus évident de ses mille années d'histoire médiévale. ■



« Durant deux siècles, chaque génération va vivre dans une ville différente de celle qu'a connue la génération précédente »

Laurent Coulon, directeur du Service archéologique de la ville de Chartres

* La ville et son comté ont intégré le domaine royal en 1286.



Un monde rêvé, entre enfer et paradis

Abondance et plaisirs, mais aussi désordre et avidité : l'espace urbain cristallise des fantasmes ambivalents. L'Église façonne cet univers mouvant en imposant ses clochers, ses processions chantées et ses nouveaux prêcheurs, habiles à enflammer les foules.

JOSSE/LEEMAGE

Protégée par ses murailles, la ville est le lieu de tous les plaisirs… et de tous les péchés. Miniature de 1480 illustrant *De civitate dei* (La cité de Dieu) de saint Augustin.

« *C'est l'histoire d'un paysan qui vient à Paris pour la première fois de sa vie. Étourdi par la foule, il perd sa femme sur le Petit-Pont et ne la retrouve pas. Drame ? Oui et non. Il rentre au village avec une autre !* » Ce fabliau du XIIIe siècle est rapporté par Thierry Dutour, maître de conférences à l'université Paris IV Sorbonne. Il n'est qu'un exemple de ces nombreux petits contes à rire médiévaux qui, à l'époque, valorisaient le citadin aux dépens du paysan rustaud et peu dégourdi. Un regard assez proche de certains clichés actuels ! Mais les rapports qu'entretiennent les hommes du Moyen Âge avec la ville sont bien plus complexes. Nourris d'un imaginaire ambivalent.

« *Les cités médiévales sont avant tout l'incarnation même du monde civilisé, rassurant* », souligne le médiéviste. Qui, dans l'esprit de l'époque, se prolonge jusqu'à la nature peuplée et cultivée (villages, chemins, champs…). La différence ne réside donc pas tant entre ville et campagne qu'entre milieu habité et monde sauvage. « *La forêt, la lande, le marais, l'inculte, la montagne : ces espaces-là inquiètent, et sont aussi – dans le roman, la chanson de geste – les terrains de l'aventure, de la féerie et de l'étrange* », poursuit Thierry Dutour.

Un rassemblement de vilains armés de hallebardes

Lieu de la concentration des richesses et des commodités de l'existence, l'espace urbain cristallise également les fantasmes d'abondance. Dans le *Dit de Cocaigne*, composé en Picardie vers 1250, l'argent s'y ramasse par terre et plus on dort, plus on en gagne ! Loin des famines campagnardes, on fait ripaille, l'ambiance est festive et les demoiselles offrent librement leurs charmes… Une relecture du mythe de l'âge d'or révélateur d'un certain esprit bourgeois. Dans cet espace rêvé, drapiers et cordonniers donnent pour rien riches étoffes, souliers et chausses. Car la ville médiévale, c'est aussi la multitude des corporations qu'Étienne Boileau, prévôt de Paris sous saint Louis, liste vers 1268 dans son *Livre des métiers* (*lire aussi p. 41*). Ce sont ces « bons ouvriers » qui fascinent le chevalier Gauvain, l'autre héros, avec Perceval, du *Roman du Graal* de Chrétien de Troyes (1181-1191), quand il découvre la ville industrieuse et prospère d'Escavalon. Une cité « *toute peuplée d'heureuses gens* », à l'image d'une perpétuelle foire, « *pleine qu'elle est de tant de richesses* ».

Toutefois, ces villes séduisantes peuvent aussi s'avérer inquiétantes. Activité frénétique, mélange des conditions, populace furieuse, domination des riches… Gauvain déchante vite quand le château du seigneur qui l'a accueilli est attaqué par « *un rassemblement de vilains, dont le maire, les* •••



T. DUTOUR

« Les cités médiévales sont avant tout l'incarnation d'un monde civilisé, rassurant. La forêt, l'inculte, la montagne inquiètent »

Thierry Dutour, maître de conférences à l'université Paris IV Sorbonne

Thierry Dutour, *La Ville médiévale*, Odile Jacob, 2003

Armand Strubel, *Le Poète, le jongleur et la ville : la thématique urbaine dans la poésie de Rutebeuf*, Montréal, Memini Travaux et documents, n° 11, 2007

Le Voyage de saint Brendan, édition bilingue français-français ancien, Honoré Champion, 2006

Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, article « Ville », Fayard, 1999

Georges Duby (dir.), *Histoire de la France urbaine*, Seuil, 1980

●●● *échevins (1) et beaucoup d'autres bourgeois »* armés de haches et de hallebardes ! *« Ce passage est tout à fait représentatif de l'opinion d'un clerc du XIIe siècle,* souligne Armand Strubel, professeur de littérature médiévale à l'université Paul-Valéry-Montpellier III. *Les bourgeois sont confondus dans un même mépris avec les vilains. Une vision aristocratique ! On trouve la même optique au XIIIe siècle avec Rutebeuf. »* Dans son *Estat du monde*, le poète satirique énumère les vices des citadins. On y croise les *« petites gens »* qui *« veulent être bien payés et travailler peu »*, les chevaliers dont la plupart *« vivent de rapines »*, les baillis (2) qui font *« leur profit personnel »* ou les prévôts (3) qui *« plument de tous côtés ceux qui sont placés sous leur juridiction ».* Et l'auteur précise que *« prévôts, baillis et maires sont généralement les pires »* !



Les ordres mendiants apparus au XIIIe siècle développent une prédication spécifique pour les citadins. Ici un dominicain. Bible moralisée d'Oxford.

BNF

Enceintes dans leurs murailles qui ont une fonction protectrice, autant militaire que spirituelle *(lire l'encadré p. 23)*, les villes sont par ailleurs entièrement investies et modelées par la symbolique chrétienne. À commencer par la présence de multiples clochers : dans l'iconographie des XIIe-XIVe siècles, ceux-ci matérialisent d'ailleurs l'espace urbain. *« Par la hauteur du clocher, on exalte l'édifice de culte et le saint auquel il est dédié »*, souligne Pascal Montaubin, maître de conférences à l'université de Picardie-Jules-Verne. À l'ombre de ces tours et de ces flèches, la vie quotidienne des citadins est rythmée par les cloches, qui donnent les heures, incitent les fidèles à réciter l'angélus et marquent les temps de prière pour les religieux – jusqu'à sept par jour pour les chanoines ! Elles annoncent également les baptêmes et mariages (carillon), les enterrements (glas), les dangers imminents ou les incendies (tocsin). Chaque édifice possède les siennes, ce qui donne lieu à des batailles de préséance pour savoir lesquelles doivent sonner en premier. Car elles tintent successivement, et selon un ordre hiérarchique : cathédrale, église paroissiale, couvent mendiant, hôpital, etc.

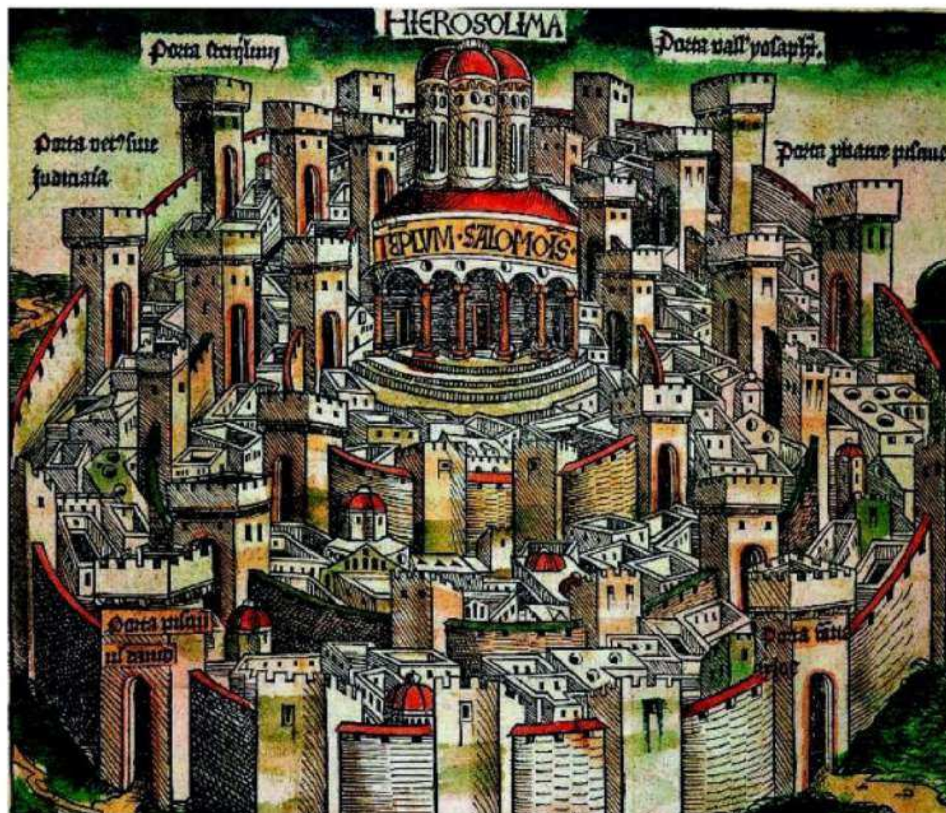
Mais la ville résonne aussi des multiples processions chantées. Les citadins s'attachent souvent à plusieurs saints, dans une forme de « poly-

LEEMAGE

Les rues sont sans cesse parcourues de processions témoignant de l'emprise de l'Église sur le territoire. Ici, des moines proposent des reliques à l'adoration des fidèles. Miniature extraite des *Chroniques de France* ou *Chroniques de Saint Denis*, XIVe siecle.

centrisme » religieux. « *Ils vouent un culte particulier à celui de leur paroisse, qui protège leur quartier,* poursuit le chercheur. *Mais aussi au saint patron de leur confrérie (4), s'ils ont une activité économique.* » Les reliques des martyrs sont sorties des églises à l'occasion de leur fête, promenées à travers les rues. Leur profusion affirme l'honorabilité de la cité. Au point qu'elles deviennent l'objet d'un véritable trafic au cours des XIe et XIIe siècles. « *Dans les églises monastiques ou paroissiales, on trouve des dizaines et des dizaines de reliques,* souligne Pascal Montaubin. *Dans les cathédrales, des centaines !* » Quant aux fêtes des saints patrons des confréries, elles donnent lieu à des banquets et processions.

Au XIIIe siècle apparaissent les flagellants. Ces fidèles défilent vêtus d'une tunique et parfois de cagoules sous les yeux des badauds, se donnant « la discipline » pour expier leurs péchés. C'est également l'époque où naissent les processions de la Fête-Dieu, dites aussi du Saint-Sacrement. Instituées par le pape Urbain IV en 1264, ces célébrations ont lieu à l'occasion du jeudi saint et se généralisent dès la fin du siècle dans chaque paroisse. Par les rues décorées de pétales de fleurs, et au son des cantiques, un prêtre porte solennellement un ostensoir renfermant une hostie consacrée devant laquelle les fidèles s'agenouillent ou se signent. Images pieuses, statues sculptées, chapelets ouvragés, émaux limousins… les citadins de la bourgeoisie cultivée en recherche d'une pratique religieuse plus personnelle peuvent également s'offrir divers petits souvenirs pieux, disponibles sur les marchés ou vendus par les colporteurs.



COLLECTION DAGLI ORTI

Le modèle même de la cité idéale est au Moyen Âge la Jérusalem céleste décrite par l'évangéliste Jean dans son *Apocalypse*. Gravure du *Liber Chronicarum* de Hartmann Schedel, 1493.

Enfin, le XIIIe siècle voit apparaître une nouvelle forme de religiosité urbaine, celle des ordres mendiants. Dans les églises, mais aussi sur les places publiques, dominicains et franciscains s'adressent à la foule cosmopolite des villes – très différente de celle des campagnes. Ils prêchent en langue vulgaire, et leurs sermons visent à émouvoir autant qu'à édifier les fidèles au moyen d'historiettes morales. Dans un monde où le profit occupe une place grandissante, l'Église, qui condamne les usuriers, mise sur une pastorale qui rejoint les préoccupations des marchands et artisans. « *Quelle est la frontière entre le marchand qui, de temps en temps, prête de l'argent et l'usurier ?* s'interroge Thierry Dutour. *Certains ont pu être inquiets, angoissés par leurs propres activités. On comprend qu'un discours tenant compte de cette angoisse les ait intéressés. Saint François d'Assise, le fondateur des franciscains, était d'ailleurs le fils d'un très riche négociant !* » ■

LAUREEN BOUYSSOU

MURAILLES : L'INDISPENSABLE SOUTIEN D'EN HAUT !



DE AGOSTINI/LEEMAGE

Lettrine S figurant un flagellant. Enluminure des *Moralia in Job*, Cîteaux, 1110.

« *Si le Seigneur ne garde la ville, c'est en vain que veillent les gardes.* » Le psaume 126 de l'Ancien Testament souligne la protection spirituelle que symbolisent les murs d'enceinte. Dès l'Antiquité, on place des reliques dans les tours des portes pour que la *virtus* (force) d'un saint protège la cité contre ses ennemis. Les murailles sont associées aux trois grandes vertus chrétiennes que sont la foi, l'espérance du salut et la charité. « *Ces vertus dites théologales permettent à un être de résister au diable*, explique Chantal Connochie-Bourgne, professeur émérite à l'université d'Aix-Marseille. *Elles le placent dans un espace sacré de bien, contre le mal.* » Si l'iconographie médiévale présente clairement le paradis terrestre comme un jardin clos, la Genèse évoque un mur symbolique, « *la flamme du glaive fulgurant* » tenu par le chérubin qui en interdit l'accès. L'*Apocalypse* de saint Jean (Ier siècle) décrit pour sa part une cité céleste « *munie d'un rempart de grande hauteur* » incrusté de « *pierreries de toute sorte* » : c'est la « Jérusalem d'en haut » où se rassembleront les élus lors du retour du Christ. Connu dans les milieux seigneuriaux et cité à maintes reprises, *Le Voyage de saint Brendan* (XIIe siècle) revisite ce thème. Quand saint Brendan et ses moines arrivent en vue du paradis, « *ils voient tout d'abord un mur qui s'élève jusque dans les nuages […] c'est le Roi céleste qui l'a érigé. Il l'a fait sans le moindre effort, tout d'une pièce et sans brèche. Il est parsemé de gemmes qui projettent une grande lumière éclatante* ».

1. Échevin : notable élu, assistant du maire.
2. Bailli : officier du roi chargé de la justice et de l'administration.
3. Prévôt : agent d'un roi ou d'un seigneur ayant des pouvoirs administratifs, financiers et judiciaires.
4. Confrérie : association de piété et d'entraide, souvent liée à une corporation.



Quand les villes prennent formes

Les rues de Gruissan (Aude) s'enroulent en cercle autour du château bâti au XIe siècle. C'est le seul village rond littoral.

À partir du XIe siècle, la France connaît une expansion urbaine sans précédent. Des bourgs s'arriment aux églises, aux abbayes, aux forteresses, tandis que des bastides surgissent *ex nihilo* par la volonté des princes. De la cité antique revivifiée aux spectaculaires villages ronds du Sud, revue de détail des différents types de villes médiévales.

Y. ARTHUS-BERTRAND/HEMIS.FR

DAN SHANNON/ONLYFRANCE

La cité antique

Arles, héritière de l'Empire romain

La plupart des villes françaises – grandes et moyennes – sont issues du réseau urbain hérité de l'Empire romain. La cité, siège de l'évêque, a en effet survécu à la chute de Rome… en se contractant toutefois derrière ses murailles. Après l'an mil, avec le recul de l'insécurité, l'essor démographique et l'affirmation du pouvoir municipal, ces villes antiques se densifient et débordent de leurs enceintes. C'est le cas de Paris, mais aussi de Reims, Toulouse, Poitiers, Avignon, et Arles. Cette dernière – capitale des Gaules au début du ve siècle, elle comptait probablement 50000 habitants –, a bénéficié sous l'Empire de plans d'urbanisme successifs. Mais durant le haut Moyen Âge, afin de se protéger des raids incessants (Lombards, Sarrasins, Normands) et des épidémies, les habitants doivent quitter la périphérie pour se réfugier à l'intérieur des remparts, notamment de l'amphithéâtre. Arles retrouve cependant sa prospérité à partir du XI[e] siècle. Des bourgs se forment hors les murs. Au XIII[e] siècle, la cité englobe ces nouveaux quartiers dans une enceinte élargie.



MEHDI BENYEZZAR

Le quartier antique d'Arles (Bouches-du-Rhône) occupe aujourd'hui une position centrale entre ceux, médiévaux, de la Cavalerie (jadis Bourg-Neuf) au nord, et de la Roquette (jadis Vieux-Bourg) à l'ouest. Les photos montrent le vieux secteur romain, notamment les arènes du I[er] siècle (ci-dessus).

ONLYFRANCE



Le bourg castral

Blotti derrière les remparts

Le XIe siècle est celui du développement de la féodalité. La France se couvre de forteresses – mottes castrales et châteaux – autour desquelles s'agrègent les populations, attirées à la fois par l'opportunité de s'enrichir et la protection assurée en cas de raid ou de guerre. Ces agglomérations se forment généralement de manière spontanée, non planifiée par le seigneur. Le phénomène semble naître en Flandre, notamment à Gand, mais dès le XIIe siècle, les villes castrales sont présentes sur tout le territoire français. La toponymie en porte encore la trace : Castelnau, Châteauneuf, Neuchâtel, Neufchâteau… La plupart sont fortifiées et, dans le Midi, perchées à des hauteurs parfois vertigineuses. À l'intérieur de l'enceinte, outre le donjon et les logis (seigneuriaux, militaires et ecclésiastiques), on trouve une ou plusieurs églises, des habitations, ainsi qu'un petit noyau artisanal et commercial.



ALPACA/ANDIA

Grignan. Dès le début du XIIe siècle, une petite agglomération protégée par une enceinte se forme au pied du château de Grignan (Drôme), aux portes de la Provence. Au siècle suivant, elle s'étend, ainsi que la muraille. Quant au château, il sera agrandi et modifié au XVIe siècle.

Castelnaud. Bâti sur un éperon rocheux, non loin de Sarlat (Dordogne), Castelnaud (aujourd'hui Castelnaud-la-Chapelle) domine la vallée de la Dordogne. Détruit durant la croisade menée contre les Albigeois (1208-1229), le château a été rebâti peu après.

ONLYFRANCE.FR

TAAMOURTE/CIT IMAGES



La ville double

À Albi, le bourg neuf rejoint la vieille cité

Reims, Tours, Arras, Périgueux, Chartres, Montpellier… La plupart des grandes villes médiévales sont « multiples » ou « polynucléaires ». Elles se sont formées par la réunion progressive d'agglomérations créées autour de noyaux indépendants : églises, abbayes, châteaux, etc. Vers le XIIe siècle, ces pôles finissent par se rejoindre pour ne former qu'un seul espace continu, généralement ceint de murailles au XIVe siècle, lors de la guerre de Cent Ans. La ville est ainsi unifiée, même si elle conserve des espaces non bâtis et des juridictions distinctes.
Albi est un cas exemplaire de « ville double ». À l'ouest, la cité, fortifiée depuis le IXe siècle et tassée autour de l'église Sainte-Cécile *. À l'est, un bourg dynamique, plus vaste, s'appuyant sur la collégiale Saint-Salvi et le quartier des bateliers. Au XIIe siècle, de nouveaux bourgs apparaissent vers le sud, puis l'ensemble de ces quartiers se rejoignent en une seule et même ville.

* La cathédrale sera édifiée à cet emplacement à partir de 1282.



HEMIS/GETTY IMAGES

Albi (Tarn) s'est formée par la réunion de l'ancienne cité et d'un bourg neuf (à droite). Au XIe siècle, la construction du Pont-Vieux (au centre) a permis le développement des faubourgs (à gauche).

A. CHOUREL/HEMIS.FR

Vézelay. Point de départ de l'un des chemins de Compostelle, Vézelay (Yonne) connaît un essor fulgurant au XIIe siècle grâce au culte de Marie-Madeleine, dont les moines prétendent détenir le corps. Ce succès impose l'édification d'une monumentale abbatiale autour de laquelle se développe un village. Les habitants, exaspérés par les impôts levés pour la construction de l'église, se révolteront plusieurs fois contre les abbés.

Le bourg ecclésial

Autour de l'abbaye, un îlot de prospérité

Les abbayes bénédictines et leurs prieurés ont constitué, dès l'époque carolingienne, des points de fixation des populations dans les campagnes, qu'elles contribuent à défricher. Le phénomène va s'amplifier à l'horizon de l'an mil, avec le vigoureux essor des ordres religieux. Ces bourgades rurales, placées sous la protection spirituelle de l'Église, se développent dans un climat social marqué par le morcellement de l'autorité publique et les violences exercées par l'aristocratie guerrière. Elles prospèrent grâce aux abbayes, aux besoins desquelles elles pourvoient (agriculture, construction), mais aussi, dans certains cas, à l'afflux des pèlerins et au culte des reliques, sources de grâces divines et gages de revenus matériels.



JACQUES/HEMIS.FR

Conques. Important sanctuaire où étaient vénérées les reliques de sainte Foy, l'abbaye de Conques (Aveyron) date du XIe siècle. Les pèlerinages et les chantiers permanents (abbatiale, remparts) y ont attiré une population nombreuse. En 1341, Conques comptait 730 feux, soit 3 000 habitants.



MEHDI BENYEZZAR

MOREL/ANDIA

La bastide

Villeneuve-sur-Lot, élevée au carré

Premiers exemples de planification urbaine de la France médiévale (XIIIe siècle), les bastides du Sud-Ouest sont ouvertes d'abord pour recueillir les populations chassées de leurs villages lors de la croisade contre les cathares. Ces villes fondées *ex nihilo* par les comtes de Toulouse ainsi que par les rois de France mais aussi d'Angleterre, maîtres de l'Aquitaine, ont largement contribué au développement économique, au contrôle des populations et à l'occupation du territoire. Sans défenses, elles ne sont dominées ni par le château, ni par l'église, et leur vocation est avant tout commerciale. Leurs habitants bénéficient de nombreux avantages : exemptions d'impôts, abolition du droit seigneurial… Si le schéma-type de la bastide est rectangulaire, avec un plan orthogonal organisé autour d'une place centrale comme ici à Villeneuve-sur-Lot, en réalité, les formes sont variées et s'adaptent à la topographie.



HEMIS.FR

La bastide de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), fondée en 1264 par le comte de Toulouse Alphonse de Poitiers, est située de part et d'autre du Lot, sur la route qui reliait Toulouse à Périgueux. Seule la rive droite adopte un plan orthogonal. La construction de l'église Sainte-Catherine ne date que du… XXe siècle.

GÉRARD SIOEN/GAMMA RAPHO

À partir d'Aigues-Mortes (au premier plan, la tour de Constance), l'accès à la mer se faisait par des chenaux qui se sont envasés dès le XVe siècle.

La fondation royale

Un nouveau port pour les croisés

En dehors des bastides du Sud-Ouest, le XIIIe siècle ne compte qu'une seule ville réellement nouvelle : Aigues-Mortes (Gard). Elle fut fondée en 1240 par saint Louis, qui souhaitait ouvrir sur la Méditerranée un port servant de point d'embarquement pour les croisades. Achevée sous le règne de Philippe le Bel, elle conserve son plan rectangulaire ainsi que sa ceinture de tours et de remparts. À l'intérieur de l'enceinte, la rigueur orthogonale de la voirie renvoie à la conception du camp militaire, avec des rues se coupant à angle droit.



HEMIS.FR

Bram (Aude), construit à partir du XIe siècle autour de l'église Saint-Julien, compte cinq anneaux parfaitement identifiables.

Le village rond

Anneaux de croissance

Spectaculaires vus du ciel, les villages ronds se comptent par dizaines dans le midi de la France, principalement dans le Languedoc. Leur plan témoigne d'un projet urbanistique, ce qui les rapproche des bastides. Ils ne se contentent pas de présenter une enceinte circulaire : c'est l'ensemble du système parcellaire qui obéit à une structure radio-concentrique à partir d'un château, ou, plus rarement, d'une église. À Bram, dans l'Aude, cette structure s'étendra par agrandissements successifs jusqu'au XIXe siècle. La dénomination de « circulade » parfois employée pour désigner ces villages ronds ne date que des années 1990.

Foires et métiers



Durant deux siècles, les foires de Provins attirent toute l'Europe commerçante. Les négociants y marchandent draps de Flandres et soieries d'Italie, épices d'Orient et fourrures d'Allemagne. Tandis que les changeurs inventent la banque.

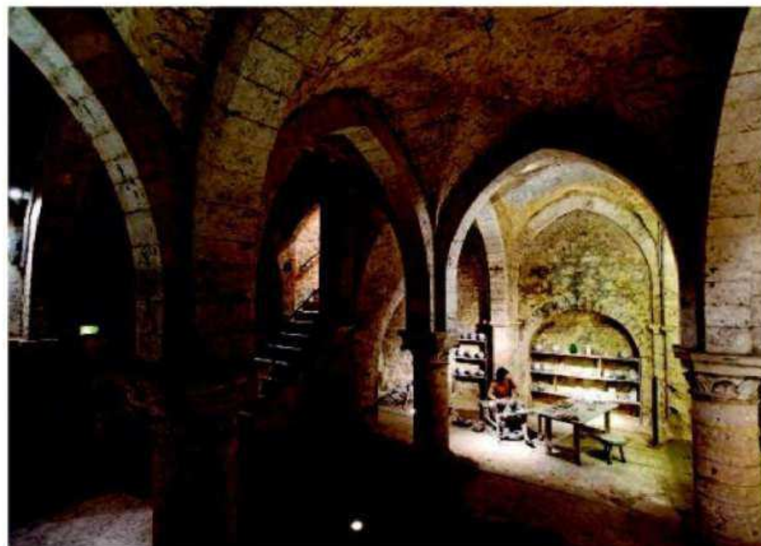
REPORTAGE
TEXTE : SYLVIE BRIET
PHOTOS : FRANÇOIS GUÉNET POUR SCIENCES ET AVENIR

REPORTAGE

PROVINS

Le grand marché de l'Europe

Reconstitution d'une scène du XII[e] siècle dans la grange aux Dîmes : un changeur tenant sa table, aussi appelée banc, d'où le nom "banquier".



Au XIIIe siècle, la grange aux Dîmes était louée lors des foires à des marchands toulousains. Cette belle salle en sous-sol servait d'entrepôt, le rez-de-chaussée, de boutique.

Robustes, la porte Saint-Jean et ses deux tours du XIIe siècle protègent l'entrée ouest de Provins. Les puissants remparts qui courent de part et d'autre racontent à eux seuls la richesse passée de la ville. Au nord, la porte de Jouy offre une défense tout aussi massive, même s'il lui manque le petit donjon muni d'une cloche d'où l'on sonnait l'alerte en cas de danger. Elle débouche directement sur la plaine de la Brie qui s'étend à l'horizon, ondoyante et dorée, vers Paris. Ce paysage vierge de construction semble n'avoir pas changé. Du pied de la porte, on imagine sans peine les marchands, brinquebalant sur leurs charrettes, affluer vers les célèbres foires qui firent la fortune de la ville du XIe au XIIIe siècle. Provins, deuxième capitale des comtes de Champagne après Troyes, dans les années 1200, vit aujourd'hui accrochée à son histoire médiévale.

Le cœur de la cité, joliment rénové, ressemble à une bonbonnière : la sucrerie enchante mais manque d'acidité. Les ruelles aux maisons parées de roses trémières se succèdent, figées dans le temps. Dès le début de l'après-midi, elles sont prises d'assaut par les touristes. Il faut qu'apparaisse une demeure à l'abandon ou un bout de rempart envahi par la végétation pour que le charme d'une époque révolue resurgisse. François Verdier, président de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins, auteur de nombreux livres sur la ville, en connaît chaque recoin. Il remonte les siècles avec plaisir : « *Ici le quartier de la Lormerie, spécialisé dans le cheval, la principale activité de Provins jusqu'au XIe siècle. Là-bas, le quartier qu'on disait de "la juiverie" : voyez ce bâtiment avec, sur le portail, une encoche pour y placer un rouleau de la Torah, que le visiteur touchait avant d'entrer : c'était une yeshiva, ou école talmudique. Aujourd'hui, le bâtiment appartient à une congrégation catholique. Devant vous, le lycée de Provins : c'était le palais des comtes, unique exemple d'un palais comtal aussi bien conservé au nord de la Loire* », ajoute-t-il non sans fierté.

La « foire chaude » de Saint-Quiriace

Dès le XIe siècle, les marchands de la région prennent l'habitude de s'associer et de se rassembler pour échanger leurs produits. Un marché traditionnel qui prend de l'ampleur et se transforme en foire importante vers 1050, profitant notamment de la situation de la ville entre la Flandre et l'Italie, régions les plus riches et les plus commerçantes de l'époque *(voir la carte p. 36)*. Par ailleurs, des cargaisons provenant d'Orient et d'Afrique du Nord sont débarquées dans les ports du sud de la

Emblème de la puissance de la ville au XIIe siècle, la tour César (à g.) a été bâtie par le comte de Champagne Henri le Libéral. Il entreprit aussi la reconstruction de la collégiale Saint-Quiriace (à dr.)

STÉPHANE COMPOINT/ONLYFRANCE

LEEMAGE

Marché aux tissus, miniature du XVe siècle (détail).

France puis acheminées par Arles, Avignon ou Cahors vers ce grand carrefour que constitue la Champagne. Celle-ci accueille des marchands de toutes origines. « *À la différence d'autres foires du pays, celles de Champagne sont devenues internationales, et le développement du commerce au XIIe siècle leur doit beaucoup* », précise François Verdier.

Les troupeaux de moutons paissaient nombreux dans la plaine autour de Provins, qui s'était spécialisée dans le drap bleu, un drap de laine un peu grossier. En mai, la « *foire chaude* », celle de Saint-Quiriace, se tenait dans la ville haute, où l'abondance de la pierre avait permis de construire de solides maisons – dont certaines sont encore aujourd'hui habitées. En septembre-octobre, la « *foire froide* » de Saint-Ayoul occupait la ville basse. Durant 46 jours, et ce, deux fois par an, la ville grouillait de monde ; certains historiens prétendent qu'y résidaient jusqu'à 80 000 personnes. Les plus raisonnables avancent le chiffre de 40 000. Toujours est-il qu'on s'y arrachait les draps de Flandres, les soieries d'Italie, le cuir et les fourrures d'Allemagne, mais aussi les épices d'Orient, les métaux, le vin, le sel de Guérande, le miel…

François Verdier, *Provins*, Gisserot, 2012

Saints de Provins et comtes de Champagne, Dominique Guéniot, 2007

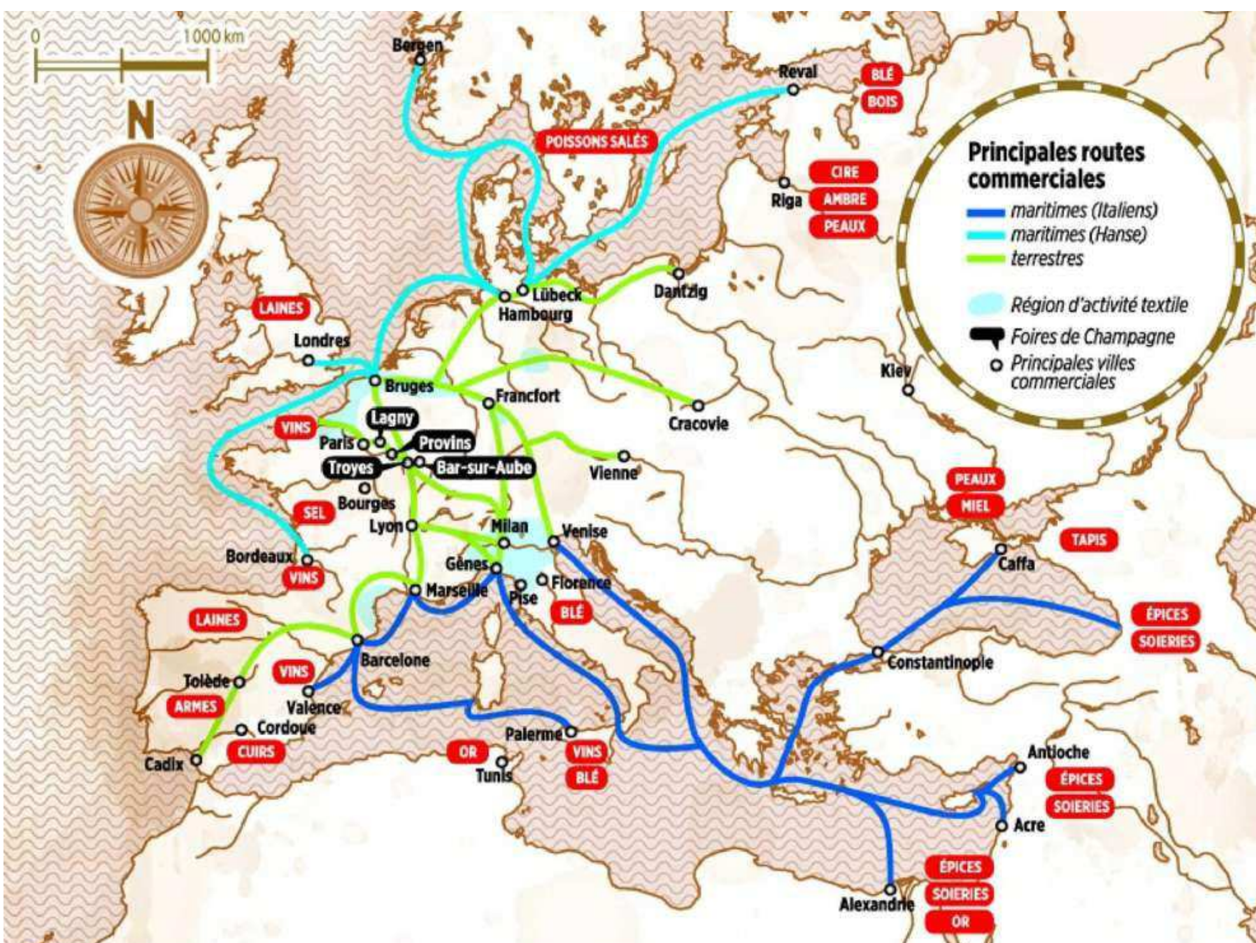
Les derniers jours, les changeurs s'installaient place des Changes (aujourd'hui place du Châtel) au bout de la rue principale, la rue Saint-Jean. Ils s'asseyaient sur des bancs (d'où l'origine du mot « banque ») pour mener les transactions financières *(lire l'encadré p. 36)*.

Au détour des rues, on croise encore certaines des « maisons de commerce » que les marchands louaient pour se loger le temps de la foire. Elles sont toutes construites sur le même modèle : un sous-sol équipé d'un soupirail donnant sur la rue pour entreposer les marchandises, un rez-de-chaussée pour les exposer, un étage abritant les parties privées. La mieux conservée d'entre elles est la grange aux Dîmes – un nom qu'elle n'a pris qu'au XVIIe siècle, lorsqu'elle est a été utilisée pour entreposer l'impôt sur les récoltes. Magnifique bâtiment en pierre très claire, la demeure est typique de la ville, avec une salle basse voûtée sur croisée d'ogives et des chapiteaux sculptés. Elle appartenait aux chanoines de Saint-Quiriace qui la louaient à des commerçants de Toulouse. Elle accueille aujourd'hui un mini-musée où sont reconstituées des scènes de la vie quotidienne au temps des foires, mettant en scène des personnages clés : le •••



« À Provins, il n'y a pas de cloisonnement rigoureux entre la classe des chevaliers entrepreneurs et les bourgeois : tout le monde investit »

François Verdier, président de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins



À partir du XII[e] siècle, une puissante association de villes germaniques et scandinaves, la Hanse, exerce un monopole en mer du Nord et dans la Baltique, tandis qu'au sud, les villes italiennes, en contact avec le Levant, dominent le commerce méditerranéen. À mi-chemin entre ces deux zones, les foires de Champagne sont idéalement situées pour leur permettre de fructueux échanges.

MEHDI BENYEZZAR

●●● changeur qui vérifie et authentifie les monnaies, l'écrivain public, le potier, le parcheminier…
Le succès des foires de Provins, Troyes, Lagny et Bar-sur-Aube ne s'explique pas uniquement par la situation géographique de ces quatre cités. Il est également dû au sens pratique des comtes de Champagne. « *Provins, au Moyen Âge, est une ville neuve qui se développe par volonté politique,* précise François Verdier. *Il s'y forme une chevalerie entrepreneuriale, une classe associée à la noblesse qui a le sens des affaires et ce, dès le XII[e] siècle. Il n'y a pas de cloisonnement rigoureux entre ces chevaliers et les bourgeois : tout le monde investit. Et les comtes de Champagne contribuent largement à cet essor : Thibaut II unifie le comté vers 1150, Henri le Libéral développe les foires entre 1152 et 1180, puis son épouse Marie de Champagne gère l'entreprise avec brio… Ils ont compris quel était leur intérêt.* »
Pour attirer les marchands, les comtes commencent par sécuriser les voies d'accès. Ils organisent des « *conduits de foire* », escortant à leurs frais les convois – il fallait par exemple six semaines, sur des routes peu sûres, pour arriver de Navarre en Champagne. Ils construisent des ponts, canalisent une partie de la Seine pour amener l'eau dans certains quartiers de Troyes. En échange, ils lèvent des impôts sur les marchandises, créent des péages… Sur place, afin d'assurer la « *paix du mar-*

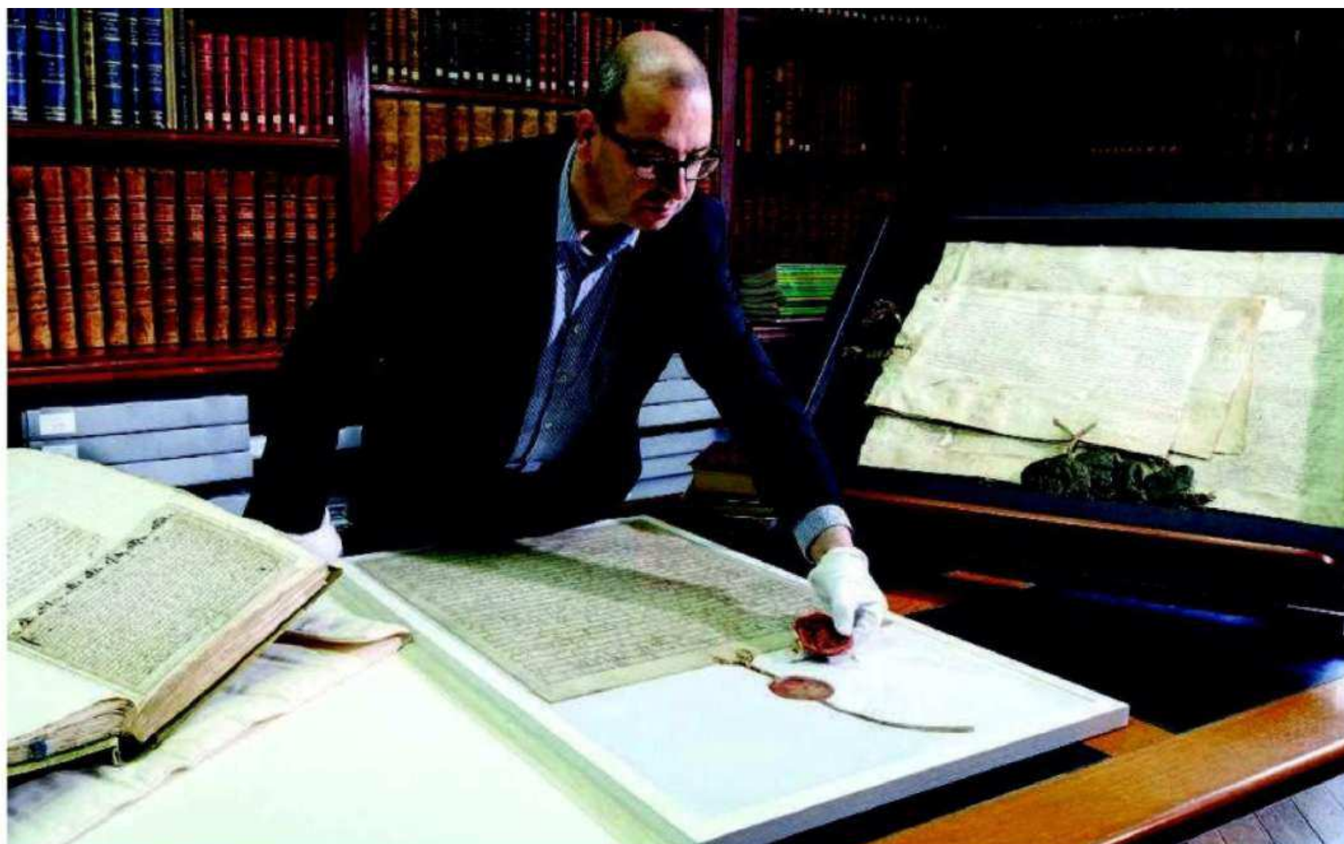
DU DENIER PROVINOIS À LA LETTRE DE CHANGE

Le développement des foires a encouragé la circulation de l'argent et la création de monnaies solides, dont le denier provinois. Frappé depuis le IX[e] siècle, il fut peu à peu accepté dans toute l'Europe jusqu'à devenir instrument de référence au XII[e] siècle. Il existait en effet à l'époque des centaines de monnaies différentes : le parisis (Paris), le tournois (Tours), le tolza (Toulouse), le denier flamand, le florin (Florence), car chaque grand seigneur pouvait battre monnaie… Mais les pièces ne contenaient pas toutes le même poids d'argent. Prenons l'exemple d'un marchand italien qui emprunte une certaine somme dans sa ville d'origine afin d'acheter les soieries et épices qu'il va vendre à la foire de Provins. L'affaire faite, il perçoit le fruit de sa vente en deniers provinois… Deniers qu'il lui faut changer en bonne monnaie transalpine pour rembourser son prêteur italien. C'est ainsi qu'un nouveau métier se crée, celui de changeur.
À partir de 1250, les lettres de change remplacent d'ailleurs les espèces sonnantes et trébuchantes. Les marchands évitent ainsi de voyager avec de l'argent liquide ; ils portent une promesse écrite par leur créancier : celle de payer une somme dans la monnaie locale une fois leurs denrées vendues. Ils règlent avec une reconnaissance de dette.
Les foires se transforment donc en centre de transactions financières où les Lombards, des marchands du nord de l'Italie, sont très actifs. Bientôt, leur activité d'échange se transforme en une activité de prêt… à intérêts élevés. Ce qui leur vaudra des démêlés avec plusieurs rois de France, dont saint Louis et Philippe le Bel. Au XIII[e] siècle, saint Louis, dans une volonté de centralisation, imposera l'usage de la livre tournois à tout le royaume.

Un monnayeur, gravure d'après un chapiteau de l'abbaye Saint-Georges de Bocherville.



ADOC-PHOTOS



ché », des gardes de foire et leurs lieutenants assurent la sécurité et le suivi des règles: ils exigent le paiement des droits de vente, démêlent les litiges et poursuivent les contrevenants. Toute une organisation qui assure la réputation d'une foire et son succès. En 1209, Philippe Auguste accorde aux marchands un « conduit royal », s'engageant à les indemniser au cas où leurs denrées seraient endommagées. Au sommet de leur gloire, au XIIIe siècle, les foires de Champagne forment un ensemble cohérent et attirent des commerçants de toute l'Europe.

Quelle langue parlait-on sur ces vastes marchés? Un français assez proche du nôtre… Mais le problème des langues ne se posait pas réellement. *« On n'écrivait pas, ou peu, à l'époque; et l'apprentissage se faisait à l'oreille, facilement »*, explique François Verdier. Le latin restait la langue notariale, comme en témoignent les documents conservés religieusement dans la bibliothèque de la ville. Conservateur en chef du patrimoine, Luc Duchamp gère ces écrits acquis le plus souvent grâce aux dons de collectionneurs: *« Voici le tout premier manuscrit concernant les foires: c'est une charte datant de 1137 dans laquelle Thibaut II indique que, le temps des foires, un espace est dévolu aux marchands de Flandres et d'Arras. Elle est contresignée par son fils, Henri le Libéral. »* Les documents sont rédigés sur des parchemins de mouton, avec une encre ferro-gallique de très bonne qualité à en juger par l'écriture toujours lisible.

Luc Duchamp sort ensuite d'une grande boîte une autre charte, d'Henri le Libéral cette fois, établie en 1164, et portant un sceau de cire rouge attaché par des fils de soie. Elle s'adresse *« aux églises, aux clercs, aux chevaliers, aux bourgeois et à tous ceux qui possèdent des maisons situées dans les limites de la foire de mai, à perpétuité… »*. Le document précise qu'il ne sera *« permis à aucun marchand de loger en dehors des limites susdites ni de transporter ailleurs leurs marchandises ou attelages tant que toutes les hôtelleries ne seront pas occupées. C'est alors seulement qu'il sera permis aux marchands en surnombre de se loger et exposer leurs marchandises à vendre alors que les changeurs se tiendront sur le vieux marché comme ils en ont l'habitude… »*



Luc Duchamp, conservateur des archives municipales, examine un sceau équestre de Thibaut V de Champagne (gros plan ci-dessus) et une charte de Thibaut II de Champagne réorganisant les foires. La ville possède d'autres précieux manuscrits, comme un contrat de location de marchands rouennais (à gauche).

D'un air gourmand, Luc Duchamp montre enfin son document *« le plus prestigieux »*. Classé monument historique, il porte le sceau d'Henri le Libéral et date de 1176 : une charte de garantie de tous les privilèges donnés à la collégiale Saint-Quiriace. Sans rapport direct avec les foires, elle témoigne néanmoins de l'importance du clergé, qui profitait de la richesse de la ville. Henri le Libéral, toujours lui, avait fait reconstruire la collégiale vers 1160 pour qu'elle puisse accueillir une centaine de chanoines. Las, elle ne fut jamais terminée, les nuages s'amoncelant à l'horizon.

Le maire allonge d'une heure la journée de travail

Durant la deuxième moitié du XIIIe siècle, en effet, les foires de Champagne commencent à décliner: le développement de nouvelles routes, notamment à travers les Alpes, donne aux Italiens un accès direct au marché flamand. De même, les progrès techniques dans la charpenterie de marine favorisent le transport fluvial: grâce à la Seine, Paris devient un important centre financier et commercial. Survient un drame qui illustre bien les difficultés de Provins. En 1281, afin d'enrayer le déclin de sa ville, le maire, Guillaume Pentecoste, allonge d'une heure la journée de travail. Cette mesure provoque une révolte des maîtres et ouvriers tisserands, au cours de laquelle il est assassiné. La sévère répression qui suit ce meurtre décime l'élite provinoise. En 1284, à la mort d'Henri III, quatrième et dernier comte de Champagne, sa fille Jeanne de Navarre épouse Philippe le Bel, futur roi de France. Le comté de Champagne perd son autonomie. Provins n'intéresse plus les hommes de pouvoir et finit par s'assoupir, conservant ses trésors médiévaux à l'ombre de ses remparts. ■

Compagnons : les insoumis prennent la route

Pour échapper aux toutes-puissantes corporations de métiers, des ouvriers contestataires choisissent la liberté et l'itinérance, donnant naissance, dans le secret, aux premières associations de compagnons.

Les compagnons sont fils de la révolte ! Sur la foi de nombreux récits teintés d'une bonne dose de légendes, on les imaginait sages bâtisseurs de cathédrales, imprégnés de savoir antique. Et pourtant… Ces « œuvriers » téméraires, apparus dans l'effervescence des grandes cités du Moyen Âge, se révèlent désormais aux yeux des historiens comme des contestataires, choisissant de vivre hors des règles régissant l'organisation des métiers. Un coup de pied aux idées reçues que confortent largement les textes médiévaux. *« Les experts trouvent les premières traces écrites – très tardives – de ces artisans itinérants dans les procès-verbaux, arrêts et autres décrets rédigés par les villes, les parlements de province ou le roi,* explique François Icher, spécialiste de l'his-



DR UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DES CCI

« Seuls les fils ou gendres de maîtres, ou les plus fortunés capables d'offrir d'onéreux banquets aux jurés, peuvent prétendre à la maîtrise »

François Icher, historien

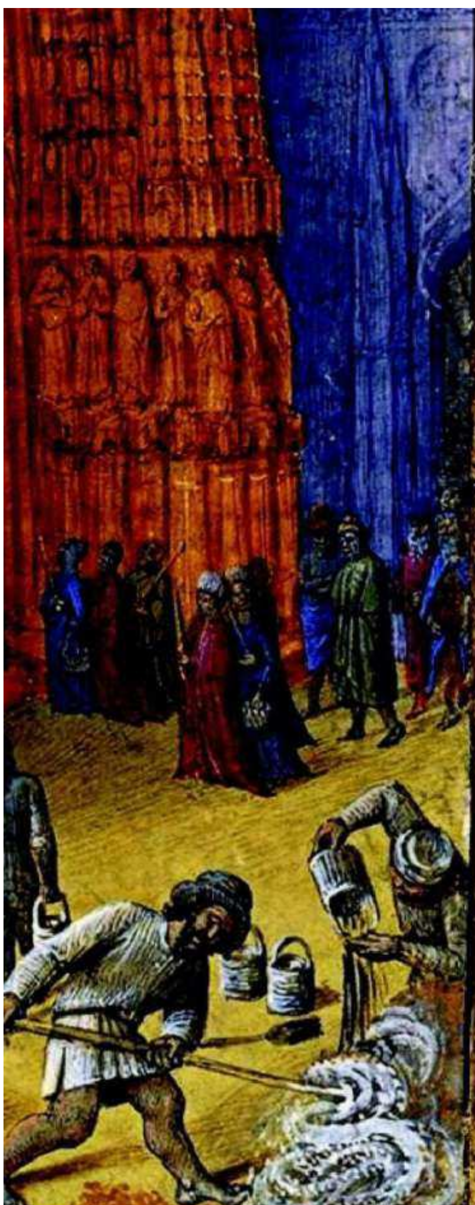






J.P. DUMONTIER/LA COLLECTION

Les marques de tâcheron ne sont pas toutes le signe de compagnons affiliés à une loge. À g. et à dr., Notre-Dame de-Nazareth, Vaison-la-Romaine, XIIe siècle; au centre, Saint-Gilles-du-Gard, 1656.



Les grands chantiers religieux, ceux des cathédrales ou des monastères, ont offert un terrain favorable au développement du compagnonnage. Enluminure de Jean Fouquet vers 1470, transposant au Moyen Âge la construction du temple de Jérusalem : celui-ci est représenté comme une cathédrale.

BNF

toire des compagnonnages. *Comme cette ordonnance de Charles VI datant de 1420, mettant en garde les cordonniers de Troyes contre des troubles à l'ordre public provoqués par des ouvriers "de plusieurs langues et nations [qui] allaient et venaient de ville en ville, ouvrer [œuvrer, NDLR] pour apprendre, connaître, voir et savoir les uns des autres".* » Considérées comme la première définition du compagnonnage, ces lignes attestent que des jeunes ouvriers ont quitté les ateliers régis par les maîtres des corporations de métiers pour exercer librement leur art. Un comportement condamné par les règles qui encadrent un système extrêmement codifié.

Pour comprendre les racines de leur insoumission, il faut se replonger dans cette France qui, à partir du XIIe siècle, connaît une explosion démographique. Ce qui entraîne un afflux d'habitants vers les villes. Or ces dernières sont dépourvues de l'organisation nécessaire pour assurer la sécurité de tous. « *Le pouvoir seigneurial a très vite été dépassé par l'ampleur de la tâche,* raconte François Icher. *Dès lors, ce sont les gens de métier eux-mêmes qui vont prendre les choses en main.* » Ainsi se forment les fameuses corporations, appelées aussi guildes, hanses, confréries, jurandes ou bannières selon les époques et les régions. À elles d'édicter les droits et devoirs de chacun et de tisser les indispensables réseaux de solidarité.

Chaque atelier a ainsi sa « boîte » dans laquelle les artisans déposent une obole par semaine. Un denier, par exemple, pour les épingliers. Grâce à ces dons, et surtout aux amendes perçues lorsque les règles du métier ne sont pas respectées, les confréries viennent en aide à leurs membres malades et aux orphelins. Un véritable apprentissage de la citoyenneté: « *C'est dans cet esprit qu'il faut lire les statuts des premières corporations, qui demandent à leurs membres d'assurer à tour de rôle le guet, la lutte contre les incendies ou l'entretien des remparts de la ville* », explique François Icher. Des obligations qui inspireront à l'historien Jacques Le Goff cette célèbre formule: « *Les corporations sont filles des villes.* »

+ François Icher, *La France des artisans et des métiers*, La Martinière, 2003

Le pouvoir – seigneurial puis royal – s' accommode fort bien de cette montée en puissance: les corporations garantissent en effet la sécurité des personnes et la continuité du commerce... en échange de privilèges parfois exorbitants. Les talemeliers (boulangers) établis dans les quartiers de Paris sous administration royale ont ainsi le monopole de la vente du pain en boutique les jours de la semaine, tandis que ceux des autres quartiers et des environs de la ville n'ont droit d'y faire commerce que le dimanche et sur les marchés. Les autorités acceptent d'autant plus rapidement ces différences de traitement que leurs finances ne peuvent se passer des lourdes taxes et autres impôts versés par les corporations. En 1170, Louis VII accorde aux puissants « marchands de l'eau » de Paris – ou corporation des nautes, comme s'appelaient alors les bateliers de la Seine – le monopole du commerce sur le fleuve entre les ponts de Paris et de Mantes, à condition qu'ils lui reversent, en sus des taxes royales, 50 % des revenus issus des amendes dressées aux contrevenants.

Peu à peu, les corporations prennent une telle ampleur que saint Louis décide de mettre de l'ordre dans le millefeuille des structures et accords existants. En 1268, il confie à son prévôt des marchands Étienne Boileau – l'équivalent d'un ministre du commerce – la tâche d'établir le tout premier registre recen- •••

LE TEMPLE DE SALOMON, MYTHE DES ORIGINES

Un mythe élaboré par les compagnons fait naître le mouvement au temps de la construction du temple de Jérusalem par le légendaire roi Salomon, qui aurait régné de 972 à 932 av. J.-C. Les ouvriers y auraient été pour la première fois répartis de façon hiérarchisée entre apprentis, compagnons et maîtres. À l'architecte Hiram, cette tradition adjoint deux figures allégoriques, Maître Jacques, chevalier, et le Père Soubise, moine charpentier. Ceci afin d'affirmer – malgré l'incohérence historique – la prépondérance du rôle de l'Occident dans ce chantier gigantesque dont la Bible se fait l'écho... et qui n'est pas sans rappeler celui des cathédrales. Ce mythe qui, selon les spécialistes, remonterait au XIVe siècle, réunit les trois piliers du compagnonnage : l'architecte, le tailleur de pierre et le charpentier, chacun utilisant le compas et l'équerre, outils qui symbolisent la mesure et la rectitude.







PHOTOS : FRANÇOIS GUENET POUR SCIENCES ET AVENIR

Les corporations affichent leur puissance et leur piété jusqu'au sein des cathédrales en offrant des vitraux qui les mettent en scène : de g. à dr., les porteurs d'eau, les charrons, les marchands de vin, les tailleurs de pierre et les fourreurs. Chartres, vers 1215.

●●● sant les droits, privilèges et devoirs de 120 corps d'état de Paris. Ce *Livre des métiers*, travail colossal, restera unique dans l'Ancien Régime *(lire l'encadré p. 41)*.

L'organisation des métiers ne laisse rien au hasard. Les corporations se sont en effet construites peu ou prou sur le même modèle, leurs ateliers étant régis selon trois états hiérarchiques : apprenti, compagnon (ou « valet ») et maître. Le premier concerne les enfants qui, dès l'âge de 12 ans, peuvent suivre de trois à dix ans de formation payante chez un maître – un tribut très lourd, payé soit à la signature du contrat, soit de façon échelonnée ; le second, rémunéré par des gages, ancêtres du salaire, est atteint à l'issue de cette formation ; le dernier, accessible uniquement sur décision d'un jury de maîtres, exige la réalisation d'un « chef-d'œuvre » démontrant l'excellence du valet dans son art. Chaque maître nouvellement intronisé dans la confrérie a dès lors l'autorisation d'ouvrir dans sa ville une boutique, et une seule, et d'employer deux ou trois apprentis et autant de compagnons.

Mais, très vite, « *les intérêts familiaux et le manque de démocratie empêchent l'immense majorité des jeunes compagnons d'accéder à la maîtrise : seuls les fils ou gendres de maîtres, ou les plus fortunés capables d'offrir d'onéreux banquets aux jurés, peuvent prétendre à ce statut* », précise François Icher, pour qui ce frein à la promotion sociale constitue le « maillon faible » du système. En outre, les places sont rares, acculant de très nombreux jeunes à la misère. Les corporations se condamnent ainsi à une contestation croissante de la part des compagnons, qui ne tardent pas à former entre eux des sociétés plus ou moins clandestines, les fameux compagnonnages.

PORTRAIT

« Bordelais », premier compagnon vigneron



COMPAGNONS DU DEVOIR

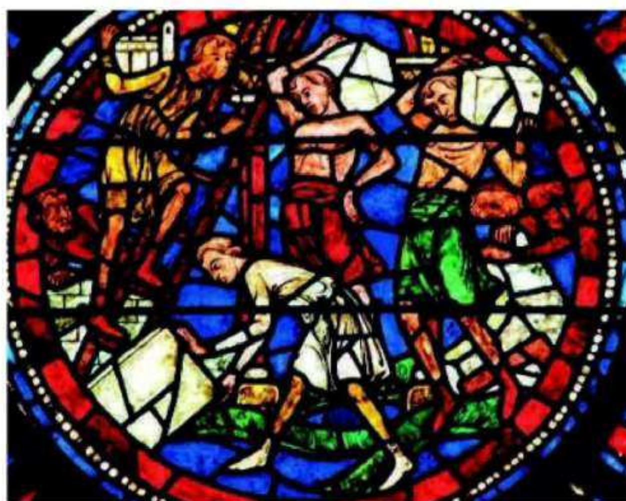
Vincent Ray a réalisé son chef-d'œuvre, une cuvée, dans tous ses détails, de la préparation du sol à la commercialisation.

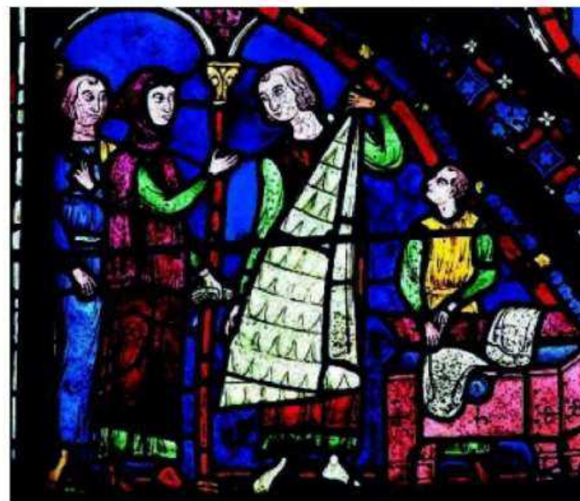
Il s'appelle Vincent Ray et, à 21 ans, il est devenu en avril dernier le premier compagnon vigneron de l'histoire sous le surnom de « Bordelais », sa région d'origine. Car le métier de vigneron a été agréé par les Compagnons du Tour de France voici quatre ans à peine. Une reconnaissance tardive, tout comme celle de jardinier-paysagiste (2016), qui s'explique par les critères retenus. « *Pour être agréé, un métier doit transformer la matière* », explique Christophe Cheutin, directeur de la Maison de l'outil et de la pensée ouvrière de Troyes (Aube) et archiviste des Compagnons du Devoir et du Tour de France. Et quelques voix discordantes avaient contesté le fait qu'élaborer du vin à partir de raisins satisfaisait à ces critères… Loin des polémiques, « Bordelais » savoure sa réussite après quatre années de formation, son « chef-d'œuvre » ayant consisté à élaborer une cuvée… bourguignonne au domaine Pagnotta à Chagny (Saône-et-Loire), de la préparation du sol à la mise en bouteille et à la commercialisation du vin. « *Je me suis formé en Champagne, dans la Drôme et en Bourgogne. Désormais, j'aimerais passer une ou deux années à l'étranger avant, peut-être, de m'installer* », explique le jeune homme, qui se destinait à être chaudronnier avant de rencontrer la vigne.

Au secret des loges et des cayennes

Ce sont donc des ouvriers en rupture de ban qui empruntent les routes d'Europe pour se faire engager sur de nouveaux chantiers et apprendre leur métier librement, au sein de communautés plus fraternelles. Sans que les historiens puissent dater avec précision la période où et quand commencent ces voyages. Mais il est probable que les premières associations de compagnons voient le jour entre le XIIe et le XIIIe siècle. Car les artisans ne prennent pas la route seuls. « *Du solitaire, on passe très vite au solidaire* », souligne François Icher. Une aventure risquée, « *nul ne [devant] quitter son maître sans autorisation* », comme le précise le *Livre des métiers*. Poursuites, amendes… les corporations exigent du pouvoir royal l'application de









T. ET G. BALDIZZONE

« Nul ne sait si la franc-maçonnerie a été fondée par les compagnons. On perd la trace de ceux qui s'étaient installés en Angleterre, avant d'y voir soudain apparaître les premières loges »

Christophe Cheutin, directeur de la Maison de l'outil et de la pensée ouvrière de Troyes

sanctions contre ces « envoisures » (fuites). En vain.

Les compagnons « passants » trouvent en effet dans les maîtres d'œuvre des chantiers religieux leurs meilleurs protecteurs. « *Les ordres réguliers se multiplient alors en Europe, tous voulant établir leur monastère. Et chaque ville se lance dans l'édification d'une nouvelle cathédrale* », explique Christophe Cheutin. Surnommé « Champagne » par ses pairs, ce maître-menuisier est à la tête de la Maison de l'outil et de la pensée ouvrière de Troyes (Aube). Un endroit unique en Europe, géré par les Compagnons du Devoir, où sont rassemblés 11 000 outils et plus de 32 000 ouvrages techniques anciens et contemporains. « *L'Église accueille avec bienveillance cette main-d'œuvre très qualifiée* », poursuit-il. Ce n'est que beaucoup plus tard, au XVII[e] siècle, qu'elle s'y opposera, inquiète des cérémonies et rituels, souvent fondés sur la Bible, qui ponctuent la vie de ces travailleurs itinérants.

Car pour rester discrets, ceux-ci vivent dans une semi-clandestinité, se réunissant dans des auberges amies et s'identifiant à des signes connus d'eux seuls. Ils conservent cependant, des corporations honnies, l'organisation hiérarchisée et la tradition du chef-d'œuvre, se transmettant leurs savoir-faire dans le secret de « loges » et de « cayennes ». Une organisation par la suite reprise par la franc-maçonnerie qui verra le jour en Grande-Bretagne au XVIII[e] siècle. « *Nul ne sait si la franc-maçonnerie a été fondée par les compagnons,* explique Christophe Cheutin. *Certains d'entre eux se sont effectivement installés en Angleterre, mais les historiens perdent leur trace avant de voir soudain apparaître les premières loges franc-maçonnes qui vont essaimer dans toute l'Europe.* »

Les corporations des villes seront ébranlées par l'apparition des manufactures voulues par Colbert au XVII[e] siècle. Elles succomberont définitivement à la Révolution, une loi du 2 mars 1791 y mettant un terme. En « *instaurant la mobilité des talents* » – pour reprendre l'expression de François Icher –, le compagnonnage, avec différentes branches, a quant à lui traversé les siècles pour attirer aujourd'hui un nombre croissant de jeunes en demande de formation d'excellence. ■

DES MÉTIERS TRÈS ENCADRÉS

Parmi les règlements régissant les corporations recueillis en 1268 par le prévôt de Paris Étienne Boileau dans son *Livre des métiers*, l'un des plus détaillés concerne les « tisserands de langes », autrement dit les fabricants de draps de laine. Il comprend cinquante-trois articles : du choix des différents modèles – camelins bruns et blancs, draps *« plains »* ou unis, rayés, *« pers »*, brunettes ou verts… – à la taille des pièces (2 mètres) et aux nombre et qualité des fils utilisés, tout y est détaillé. Jusqu'au prix de vente, fixé par la corporation elle-même et que nul ne peut changer sous peine de fortes amendes, la concurrence étant alors interdite dans tous les métiers… Le *Livre* d'Étienne Boileau dépeint également, pour toutes les charges – orfèvres, taverniers, serruriers, selliers… –, le redoutable fonctionnement des *« garde-métiers »*, ces ancêtres des inspecteurs du travail issus des corporations elles-mêmes, chargés une fois par semaine d'aller vérifier dans l'ensemble des boutiques la qualité et la conformité des marchandises et de veiller au respect de ce premier « code du travail ». Notamment les horaires et jours « chômés » en vigueur : les commerçants sont ainsi pour la plupart contraints d'œuvrer uniquement du lever au coucher du soleil… sans excéder une centaine de jours par an, de très nombreuses journées étant chômées pour des raisons religieuses !



KHARBINE TAPABOR

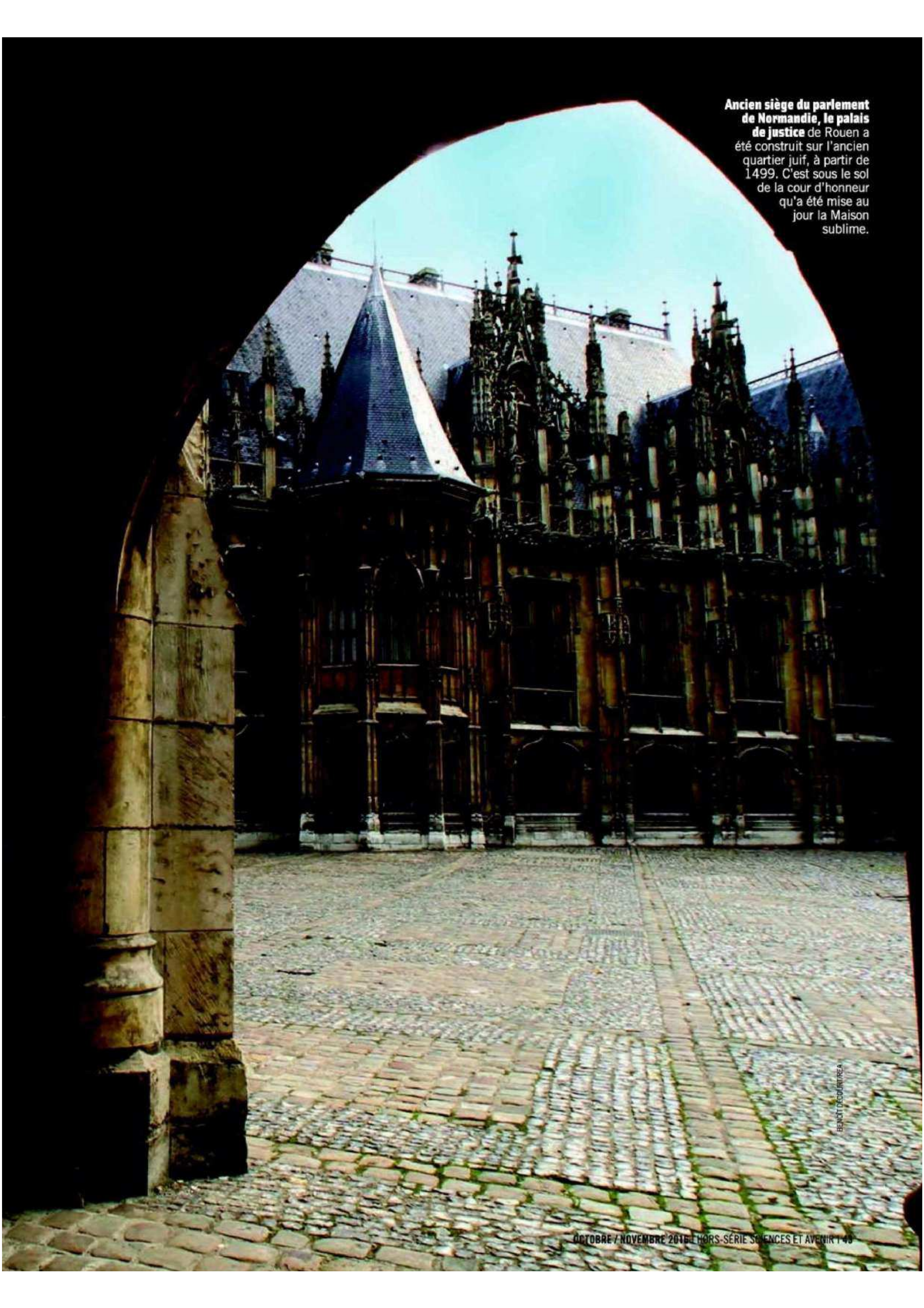
REPORTAGE

ROUEN

La Maison sublime, cœur de l'ancien quartier juif

C'est le plus ancien monument hébraïque de France. Cachée sous la cour du palais de justice, la Maison sublime, qui a vu passer certains des grands maîtres médiévaux du Talmud, témoigne de l'importance de la communauté juive dans l'essor de la ville.

TEXTE : FRANCK DANINOS
PHOTOS : SOPHIE ZÉNON POUR SCIENCES ET AVENIR, OUVERTURE : BENOÎT DECOURT



Ancien siège du parlement de Normandie, le palais de justice de Rouen a été construit sur l'ancien quartier juif, à partir de 1499. C'est sous le sol de la cour d'honneur qu'a été mise au jour la Maison sublime.

BENOÎT DECOUT/REA



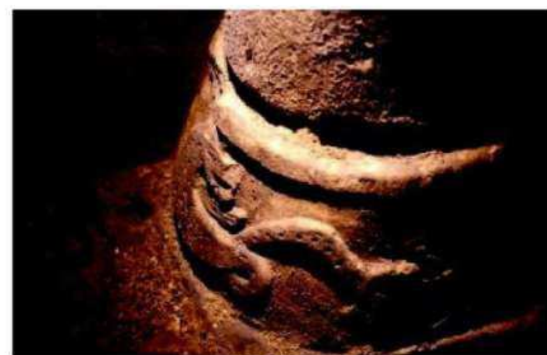
En surface, rien ne trahit sa présence. Ni musée, ni panneaux, pas même une pancarte. Sous la cour d'honneur du palais de justice de Rouen, à deux pas de la cathédrale et de la place du Vieux-Marché où Jeanne d'Arc fut brûlée vive en 1431, se cache pourtant le plus ancien monument juif conservé en France. L'édifice roman a été mis au jour par hasard, en août 1976, lors de travaux de rénovation, et rapidement identifié par les archéologues dépêchés sur place. Il faut dire que le palais de justice a été bâti sur l'emplacement de l'ancien quartier juif et que quelques vieux manuscrits gardaient la mémoire d'une communauté disparue. De plus, une quinzaine de graffiti en hébreu ont été retrouvés sur les murs, prénoms de quidams, comme Amram ou Josué, ou versets de la Bible. C'est en référence à l'un d'eux (*« Que cette Maison soit sublime pour l'éternité »*, tiré du *Livre des Rois*) que le monument est maintenant connu sous le nom de Maison sublime. Archéologues et historiens datent sa construction des alentours de 1100.

De grands maîtres du Talmud y ont écrit, enseigné...

Près de l'entrée principale du palais de justice, une porte de service mène à un escalier en colimaçon. La descente est rapide – 2,5 mètres seulement – mais nous projette dans le temps. Car, en bas, on foule le sol de la ville telle qu'elle existait voici près de 1000 ans. Là, dans une cavité à peine éclairée, se dresse une bâtisse de dix mètres sur quinze. Sur ses murs de 4 mètres de haut pour 1,60 mètre d'épaisseur se détachent des colonnes ornées de petites sculptures. *« Ce bâtiment n'est, en réalité, que la salle basse d'une construction bien plus imposante »*, explique Henry Decaëns, vice-président de l'association La Maison sublime de Rouen, qui œuvre pour une connaissance plus approfondie du judaïsme médiéval. Elle se dressait sans doute sur trois niveaux, situation exceptionnelle dans le paysage urbain de l'époque, composé surtout de petites maisons en bois. *« La Maison sublime témoigne ainsi de la richesse de l'ancienne communauté juive de Rouen, dont l'existence est attestée depuis le xe siècle au moins et qui s'est développée en même temps que la ville »*, précise l'historien.

« Ce monument fait notre fierté, se réjouit Chmouel Lubecki, l'un des rabbins de l'actuelle synagogue de Rouen, située à un kilomètre de là. *De grands maîtres dont les gloses sont étudiées dans les synagogues et les* yeshivot (académies talmudiques) *du monde entier ont vécu, écrit et enseigné ici, à Rouen... peut-être dans la Maison sublime!* » Parmi eux: Samuel Ben Meïr, dit « Rashbam ». Commentateur majeur de la Bible et du Talmud, le texte le plus étudié du judaïsme, il a séjourné à Paris, Londres, Caen et Saint-Lô, avant de s'installer à Rouen vers 1135 et de diriger pendant quinze ans une communauté que Norman Golb, de l'université de Chicago, évalue à 5 000 âmes... soit peut-être 15 % de la population rouennaise! Samuel Ben Meïr, qui gagnait





La salle basse de la Maison sublime (à droite) était faiblement éclairée par quatre meurtrières, sans doute aussi des bougies. Sur une colonne (en bas), une sculpture représente un dragon et une vipère, évoquant peut-être le psaume 91 de la Bible : *« Tu marcheras sur le chacal et la vipère, tu fouleras le lionceau et le dragon ».* Ci-dessus : Juif allemand portant sur son vêtement un signe distinctif, enluminure d'un poème liturgique pour la Pâque, vers 1476.



Le rabbin Chmouel Lubecki dans l'actuelle synagogue de Rouen, à quelques centaines de mètres de l'ancien quartier juif.

sa vie comme viticulteur et marchand de bétail, était le petit-fils et successeur de Rachi de Troyes, une des figures les plus influentes du judaïsme rabbinique, tout à la fois vigneron, légiste, poète et grand exégète, dont les écrits représentent, selon le linguiste Claude Hagège, *« un des plus précieux documents que l'on possède sur l'état réel du français tel qu'il était parlé dans la seconde moitié du XIe siècle »*.

Voilà pourquoi, depuis qu'elle a resurgi, la Maison sublime attire de nombreux chercheurs… et quantité de curieux. *« Je reçois chaque mardi des dizaines de touristes, américains pour la plupart, venus sur les traces des grands commentateurs français du Talmud,* raconte Chmouel Lubecki. *Tous, bien sûr, veulent voir le fameux monument. Mais l'accès en est restreint… »* Pour pénétrer dans la cour du palais de justice, il faut montrer patte blanche, Vigipirate oblige. Et les visites ne sont autorisées que deux heures par semaine, pour dix-huit personnes seulement. Préservés pendant des siècles par leur enfouissement, les vestiges de la Maison sublime sont en effet menacés par les chocs thermiques et les infiltrations d'eau ! *« Il y avait urgence, et pour sauver le site, une collecte de fonds, publics et privés, a été lancée à l'initiative de notre association »*, se félicite Henry Decaëns. À ce jour, plus de 700 000 € ●●●

●●● ont été recueillis. Ils serviront à financer, à partir d'octobre, des travaux d'assainissement, une scénographie, mais aussi de nouvelles fouilles supervisées par le Service régional d'archéologie de Normandie.
Elles révéleront peut-être des indices sur la fonction de la Maison sublime… Car depuis quarante ans, plusieurs thèses s'affrontent. Était-ce une synagogue? Une académie? Le manoir d'un riche marchand? Un tribunal rabbinique? *« Il y a des arguments pour étayer chacune de ces hypothèses… En vérité, aucun ne permet de trancher »*, estime Judith Olszowy-Schlanger, spécialiste de paléographie hébraïque à l'École pratique des hautes études. L'important n'est toutefois pas là, poursuit l'historienne: *« Ce qui compte, c'est que nous avons là un remarquable témoignage matériel, aussi rare qu'ancien, de la culture juive urbaine médiévale. »*
Les juifs sont souvent présentés comme des exclus, une minorité étrangère au sein d'une nation qu'on imagine homogène. Ils faisaient, en réalité, partie intégrante de cités médiévales comme Paris, Reims, Strasbourg, Orléans, Provins, Troyes, Orange, Avignon, Carpentras, Narbonne, Toulouse, Béziers ou Montpellier – *« des villes commerciales la plupart du temps »*, précise l'historienne. Tout indique que les maisons et bâtiments juifs sont alors en tout point similaires à ceux des chrétiens. L'analyse des techniques de construction et des matériaux de la Maison sublime a d'ailleurs montré qu'elle a peut-être été bâtie par l'atelier qui a édifié l'église abbatiale Saint-Georges de Boscherville, à 12 kilomètres de là! Si les juifs prient en hébreu et mangent *casher*, ils vivent et parlent au quotidien comme les populations locales. Aucune enceinte n'enferme leurs quartiers, où résident aussi des chrétiens. Les ghettos n'apparaîtront qu'au début du XVIe siècle.
Les juifs se regroupent surtout par commodité, pour se rendre à la synagogue ou au bain rituel (*miqwé*) et respecter plus facilement les lois du shabbat. Mais pas n'importe où: *« Ils s'installent toujours au cœur des villes, à proximité des lieux de pouvoir et des institutions censées les protéger,* explique Judith Olszowy-Schlanger. *À Rouen, ville ecclésiastique, c'est la cathédrale. »* Leur établissement dépend du seigneur local auquel ils sont inféodés et qui leur accorde une charte *(lire pp. 70-74)* spécifiant leurs obligations, certains interdits (comme celui d'avoir une nourrice ou des serviteurs chrétiens), mais aussi leurs privilèges. En échange d'importantes sommes d'argent, les seigneurs les autorisent à posséder un four, des lieux de culte, un tribunal, un cimetière… et, surtout, à pratiquer le prêt à intérêt, interdit aux chrétiens. *« Par le biais du crédit et de leurs activités commerciales,* souligne l'historienne, *les juifs ont donc clairement participé à l'essor économique des villes aux XIe et XIIe siècles. »*

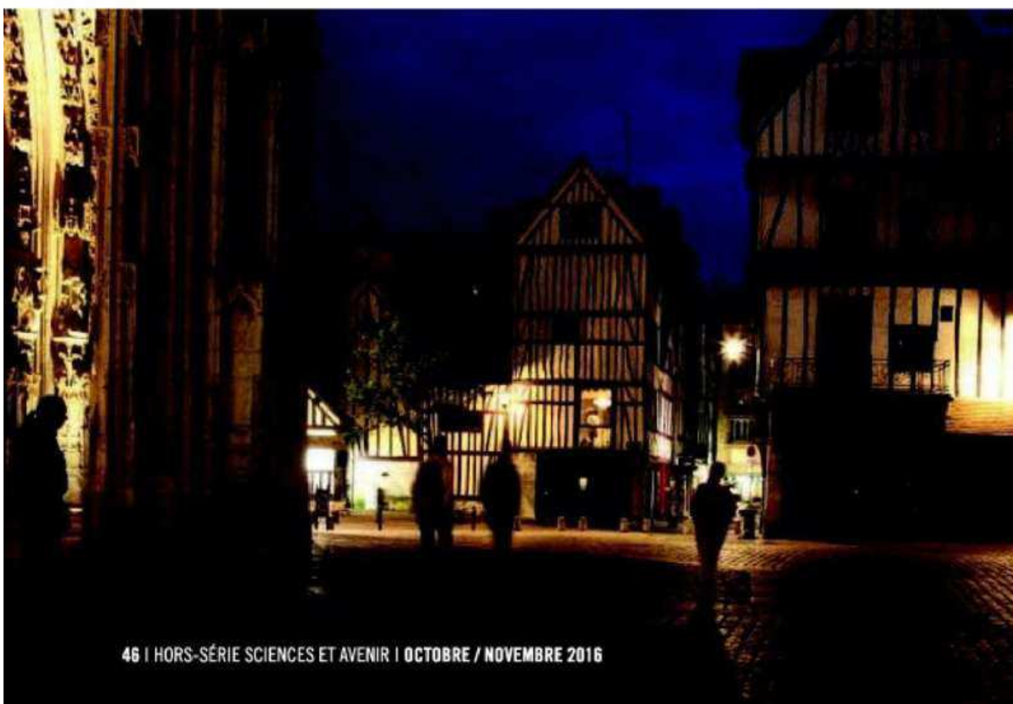
Un astronome andalou à Rouen

Les interactions dépassent largement le domaine commercial. Les manuscrits juifs des XIIe et XIIIe siècles sont par exemple presque toujours enluminés par des peintres

MUSULMANS : SURTOUT DANS LES VILLES DU SUD

La région de Narbonne comptait une importante population musulmane jusqu'à sa reconquête par Pépin le Bref en 759. Un établissement sarrasin s'est également maintenu dans les hauteurs de Saint-Tropez jusqu'au Xe siècle. Mais par la suite, la présence musulmane apparaît modeste dans le royaume. Elle se réduit à deux types de populations, et uniquement dans des villes méridionales comme Narbonne, Perpignan, Marseille ou Montpellier. *« Des esclaves, tout d'abord, captifs de guerre vendus sur les marchés pour un usage domestique »*, explique John Tolan, professeur à l'université de Nantes. Des marchands musulmans, ensuite, venus d'Espagne et du Maghreb, parfois d'Égypte. *« Ils vendent des épices, du papier et des denrées de toute sorte, mais aussi des produits pharmaceutiques, car le monde arabe possède alors des connaissances scientifiques et médicales bien plus poussées que l'Occident »*, précise l'historien. Mais ces marchands ne séjournent que quelques jours ou semaines. Aucune trace archéologique de présence musulmane durable n'a pour l'heure été retrouvée.

Forte de 50 000 âmes, Rouen était au XIIIe siècle la deuxième ville de France. Elle a conservé de nombreux témoignages médiévaux. De gauche à droite : le parvis de l'église Saint-Maclou, la rue du Gros-Horloge, l'aître Saint-Maclou, dont les sculptures en forme de squelettes rappellent l'ancienne fonction de charnier.







Dans la salle des procureurs du palais de justice, Henry et Christiane Decaëns, qui œuvrent depuis dix ans pour la mise en valeur du site et son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

chrétiens, signe d'une étroite collaboration entre scribes et artistes des deux confessions. On a aussi retrouvé, à Tours, une bible hébraïque du XIIIe siècle entièrement annotée par des hébraïsants chrétiens, qui correspondaient avec des savants juifs pour mieux comprendre la Bible chrétienne. Les écrits d'Abraham Ibn Ezra (1089-1167), rabbin, exégète et astronome andalou qui a voyagé en Italie, au Maghreb et en Provence avant de résider à Rouen dix années durant, illustrent bien, là encore, ces échanges culturels et intellectuels. Traduits en latin et étudiés dans la toute jeune Université de Paris, ils jouent un rôle essentiel dans la transmission de la culture islamique et judéo-arabe en Occident.

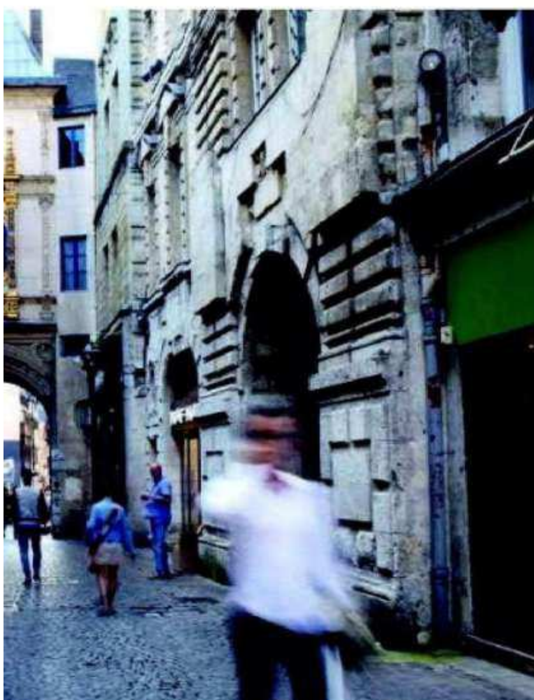
Mais en 1215, le vent tourne. Le quatrième Concile œcuménique du Latran, qui vise à renforcer les pouvoirs du Saint-Siège dans un contexte de progression de l'hérésie cathare et de luttes contre les souverains occidentaux, signe la fin d'une cohabitation relativement heureuse. Innocent III oblige les juifs à s'habiller différemment des chrétiens. L'injonction n'est pas appliquée par Philippe Auguste, mais son petit-fils, Louis IX, y souscrira une cinquantaine d'années plus tard. En 1236, le pape leur interdit de pratiquer l'usure ; et en 1242, à Paris, on brûle, sur ordre du roi, 24 chariots emplis de livres du Talmud. Les massacres et destructions se multiplient contre le peuple dit *« déicide »* et *« infidèle »* lors de chaque mobilisation pour une nouvelle croisade. Ces mesures inquisitoires culminent en 1306 avec l'expulsion des juifs de France (entre 100 000 et 150 000 personnes, selon les estimations), ordonnée par Philippe le Bel pour des raisons tant religieuses qu'économiques – la confiscation des biens servant à payer les guerres contre l'Angleterre et la Flandre. C'est à la suite de cet événement que les bâtiments juifs de Rouen sont vendus ou détruits. Le quartier est arasé et remblayé (d'où l'enfouissement des vestiges de la Maison sublime) pour installer un marché aux légumes et aux volailles, puis le parlement de Normandie qui abrite, depuis la Révolution, le palais de justice de Rouen.

Quand il se sent un peu découragé, Chmouel Lubecki aime se rendre dans la rue aux Juifs, tout près de la Maison sublime, pour méditer. Et se prendre à rêver qu'*« un jour, il sera peut-être possible de prier et étudier à nouveau dans ce lieu que tant de maîtres, savants et grands voyageurs ont dû marquer de leur présence. La Maison sublime,* confie-t-il en souriant, *c'est un peu mon mur des Lamentations à moi. »* ■

+ **Jacques-Sylvain Klein**, *La Maison sublime : l'école rabbinique et le royaume juif de Rouen*, Point de vues, 2006

Site web de l'association La Maison sublime de Rouen : *lamaisonsublime.fr*

Un colloque de 2011 sur le judaïsme médiéval en Normandie : http://tinyurl.com/bwpzygf





La rue médiévale ou l'affolement des sens

Quels sons, quelles odeurs percevaient les citadins du Moyen Âge ? Depuis quelques années, les chercheurs recomposent avec gourmandise le paysage sensoriel des villes du temps passé.

L'aube se lève à peine. Déjà retentit la cloche annonçant l'ouverture des portes de la ville, qui avaient été closes pour la nuit. La vie commence. Venue de la toute proche banlieue, la laitière, avec son pot de lait frais, ouvre la longue litanie des cris qui vont scander la journée : *« Qui veut du lait ? »*, aussitôt suivie du crieur des bains publics *(« Les bains sont prêts, les bains sont chauds ! »)* et du crieur de vin, armé d'une coupe et d'une chopine pour faire goûter au passant le cru servi à la taverne dont il fait la publicité. Toute la matinée, les maraîchers les suivront, en ordre plus ou moins dispersé.

« Il y a un temps de la ville. La ville respire », raconte Laurent Vissière, maître de conférences à Paris IV Sorbonne. Cet historien reconstitue le paysage sonore des villes du Moyen Âge, en particulier Paris. *« Le fait de revisiter le Moyen Âge selon une perspective acoustique représente depuis quelques années un véritable enjeu pour la recherche »*, explique-t-il. Il s'inscrit dans une nouvelle perspective historique, celle qui s'intéresse au sensible, initiée par l'historien Alain Corbin pour les XVIIIe et XIXe siècles. Selon celui-ci, chaque ville possède un *« paysage sensoriel »* qui lui est propre. Elle se voit, s'entend, se touche, se découvre par les odeurs et les saveurs dont elle est saturée. À travers ces stimulations sensorielles, *« elle procure aux citadins une expérience intime, à la fois physique, affective et morale »*, écrivent les organisateurs d'un colloque consacré aux *Cinq Sens de la ville du Moyen Âge à nos jours*. La ville est plus qu'un simple cadre des actions qui s'y déroulent. *« Elle s'éprouve par les sens. Les sens font la ville. »*

Mais retrouver les expériences sensorielles que connaissaient les citadins du Moyen Âge relève de la gageure ! Quels bruits, quelles odeurs, quelles impressions visuelles pouvaient procurer des activités aujourd'hui disparues depuis des siècles, dans un environnement si différent ? Une rue, pour nos contemporains, c'est une lanière de bitume encadrée de bâtiments sur laquelle règne, écrasant tout, le bruit de la circulation automobile. Il est probable qu'un urbain du VIe siècle ou du XVe siècle, pour définir le même mot, aurait avant tout mentionné des personnes, des activités, des sons.

Un tas de fumier devant la porte

Comment, par exemple, l'aboiement d'un chien se réverbère-t-il dans une venelle bordée de maisons de bois, encombrée de chariots, d'étals ? On ne peut faire que des suppositions, souligne Éric Palazzo, membre du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de l'université de Poitiers *(lire aussi l'interview p. 53)* : *« La réception sensorielle, chez un être humain, a toujours été plus ou moins la même. Ce qui change, c'est la façon dont le son, les odeurs sont perçus, dont ils s'inscrivent dans un cadre culturel bien déterminé, par exemple le christianisme pour le Moyen Âge. Celui-ci donne en quelque sorte le ton sur la perception de l'environnement. »* Plus on remonte loin dans le temps, plus les sources sont lacunaires. Elles sont prodigues pour décrire les nuisances, rarement ce qui va bien.

Les plus abondantes et suggestives concernent le sens de la vue. Peintures, enluminures, mais aussi textes littéraires et juridiques, éclairés par l'archéologie, nous présentent une ville la plupart du temps resserrée dans son enceinte, au point parfois de sembler exploser : au XIVe siècle à Paris, probablement la plus grande cité d'Occident avec ses 250 000 âmes, mais aussi à Périgueux ou Toulouse, on a pu estimer que le nombre d'habitants à l'hectare était compris entre 500 et 650. Soit, au bas mot, deux fois plus qu'aujourd'hui !

Une densité permise par le réseau des rues étroites, sinueuses, pentues : autour de deux à trois artères principales mesurant tout au plus dix à douze mètres de large, un lacis de venelles de deux à huit mètres, parfois moins, serpentent, s'élargissant pour former une placette, se rétrécissant, débouchant sur un escalier lorsque la courbe naturelle du terrain l'impose, obstruées



La journée d'un citadin est ponctuée par les cris des vendeurs de rue, qui proposent toute sorte de marchandises, ici des petits livres illustrés, des échaudés (biscuits), des fèves des marais, des légumes. Gravures tirées du plus ancien recueil de *Cris de Paris*, composé au début du XVIe siècle.

IMAGES BNF



encore par des constructions parasites, les outils ou les tas de fumier laissés devant la porte par les habitants. Quant à la chaussée… non pavée la plupart du temps, divisée par un caniveau central, elle se transforme au moindre orage en torrent de boue. Bien mal inspiré est celui qui ne « tient pas le haut du pavé », c'est-à-dire qui ne rase pas les murs. Il peut glisser, être écrasé par un chariot comme le fils du bailli de Dijon en 1440, quand il ne reçoit pas une tuile ou une poutre arrachée par le vent d'une maison mal étayée ou, plus prosaïquement, le contenu d'un pot de chambre : saint Louis se rendant, un jour, à la messe, fit cette peu agréable expérience.

Maisons bourgeoises, où vivent et travaillent marchands et artisans, et demeures patriciennes voisinent *(lire l'encadré p. 51)*. *« Ce qui caractérise la ville au Moyen Âge, c'est qu'il n'y a pas de sectorisation sociale. On peut y trouver des hôtels particuliers cohabitant avec des maisons bourgeoises plus petites, des secteurs commerçants à côté d'une grosse demeure patricienne »*, décrit Baptiste Lefebvre, maître de conférences en histoire de l'art et archéologie du Moyen Âge à l'université de Toulouse-Jean-Jaurès. Il est probable qu'une certaine ségrégation sociale se manifestait par l'accès à une vue plus dégagée ou à davantage de lumière.

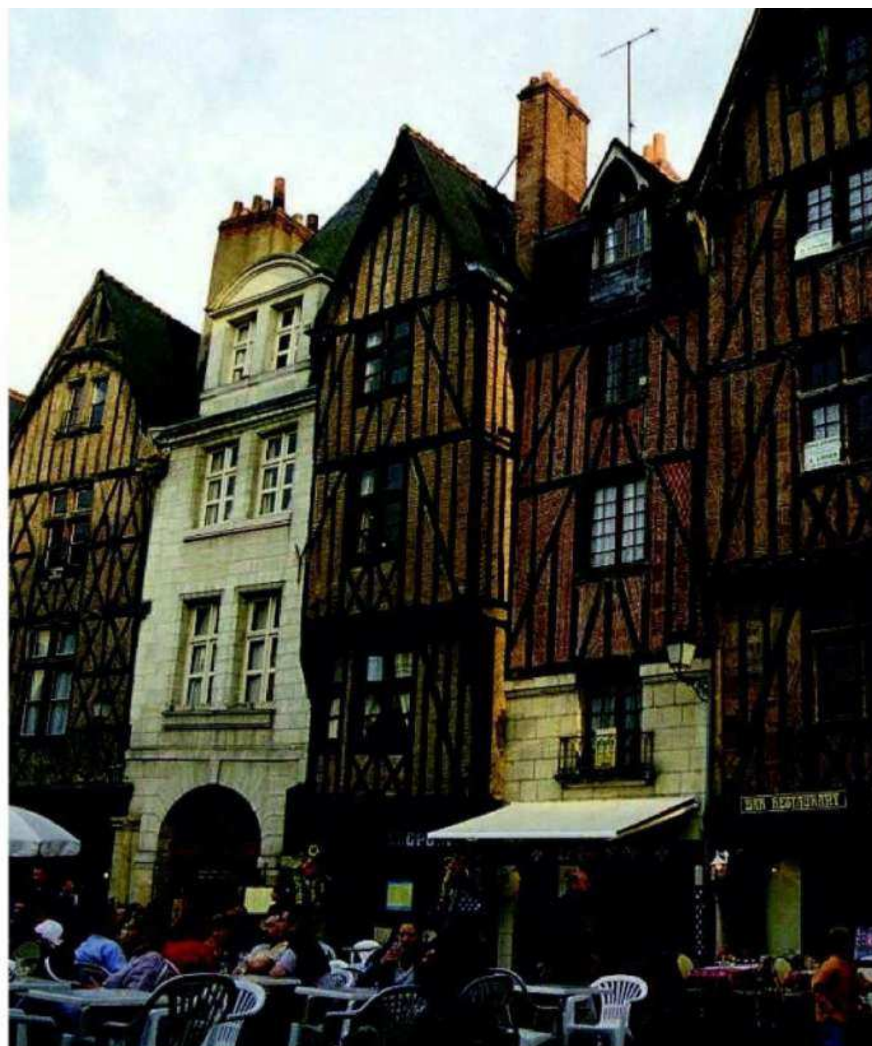
Couleurs, bruits, senteurs agréables ou non des humains comme des animaux se mélangent sur la place du marché. Enluminure extraite de l'ouvrage *Le Chevalier errant* de Thomas III de Saluces, vers 1400-1405.

Lorsque les maisons ne sont pas construites en pierre, mais à pans de bois, les matériaux ne sont pas apparents : *« Elles sont recouvertes d'un enduit qui les protège et les homogénéise »*, poursuit le chercheur. Parfois, des pans entiers de boiseries sont sculptés. Les quelques images peintes qu'il a pu y avoir ont disparu depuis longtemps. Quelquefois, une treille s'accroche à la façade, du lierre. Plus rarement, le passant rencontre un arbre, une statue de saint, une croix au carrefour, une enseigne. Sa vue peut •••









La place Plumerau, à Tours, est un bel exemple de l'urbanisme médiéval avec ses habitations hautes et étroites.

●●● être sollicitée par les façades peintes des églises, attirée vers le ciel par les innombrables clochers : la minuscule île de la Cité à Paris compte une vingtaine de paroisses vers la fin du Moyen Âge. Mais elle trouve rarement un espace suffisant pour se déployer librement.

C'est ce décor étouffant que chaque matin envahissent cordonniers, rôtisseurs, rémouleurs et autres chapeliers itinérants, s'installant n'importe où avec leur table pliante, mais aussi conducteurs de chariots tirés par des chevaux, paysans traînant un âne rendu agressif par la blessure d'une des nombreuses pointes métalliques qui parsèment la chaussée… Tous font usage du cri pour attirer le chaland. Les ménagères et les servantes *« savent exactement quand va passer tel ou tel crieur, et les entendent depuis le bout de la rue. Ils ont des voix extrêmement perçantes, de sorte qu'elles ont le temps de descendre pour aller à leur rencontre »*, relate Laurent Vissière. Ils doivent réussir à se faire entendre au-dessus des marchands sédentaires, qui vantent les marchandises exposées sur l'étal de leur boutique ouverte sur la rue. Sans compter les bruits des artisans, tonneliers, tailleurs de pierre, souvent regroupés en quartiers. Les plus bruyants sont certainement les forgerons, même s'il y a peut-être *« une musicalité des marteaux »*, avance Laurent Vissière.



Homme jouant de la musique avec des cloches, extrait d'un livre de chants liturgiques, Toulouse, fin du XIe siècle.

LEEMAGE

Moins musicales, en toute certitude, sont les activités des bouchers. Il faut imaginer *« les troupeaux arrivant sur pied, trois ou quatre cents bêtes par jour à Paris, qui hurlent lorsqu'on les abat et dont le sang coule jusqu'à la Seine »*, poursuit le chercheur. Laissant sur la chaussée des restes sanguinolents…

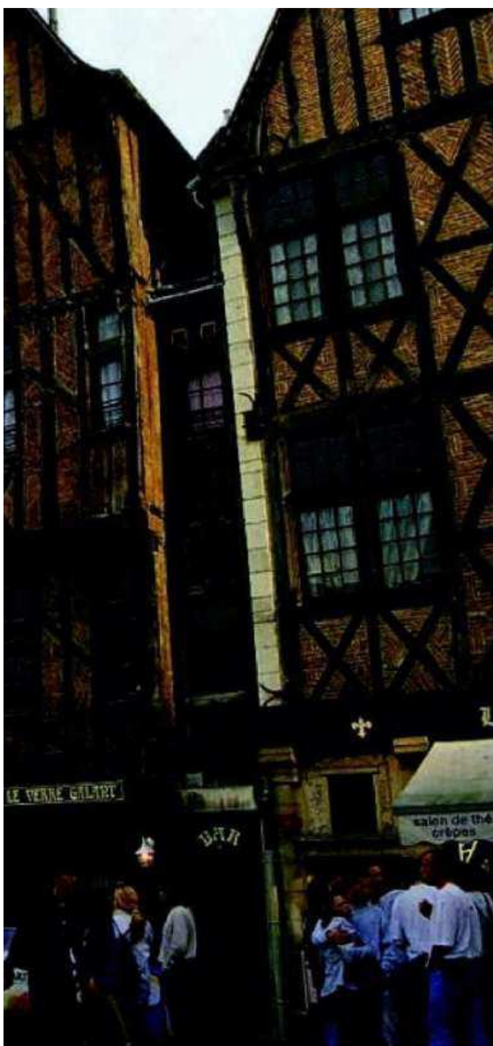
Dialogues de cloches

Quant aux camelots des marchés, leurs cris étaient sans doute répétés plusieurs fois avant de subir une baisse d'intensité permettant aux voisins d'enchaîner *« en se démarquant par une modulation inattendue ou un changement de mesure »*, imagine Frédéric Billiet, musicologue à l'université Paris-Sorbonne.

Avec ceux des activités marchandes, une deuxième catégorie de sons formait le fond sonore continu de la ville : l'appel des cloches. La journée est ponctuée par leurs sonneries, extraordinairement nombreuses. *« Elles marquent les heures canoniales, c'est-à-dire les offices liturgiques consacrés à la prière, pour les communautés de chanoines et de moines. Et pour l'ensemble de la population, elles accompagnent tous les événements religieux, comme les baptêmes, avec une sonnerie différente pour un garçon ou une fille. Elles signalent encore les enterrements, annoncent peut-être que quelqu'un est mourant »*, rapporte Laurent Vissière.

En l'absence d'horloge mécanique pour déterminer l'heure exacte, il est probable que leur sonnerie était un peu aléatoire. *« Pour l'angélus, par exemple, la cathédrale ou l'église centrale donnait certainement le ton, et les autres la rejoignaient, en canon. Il est possible aussi qu'il y ait eu des dialogues de cloches. »* Mais elles ne sonnent pas toutes en même temps, sauf exception : à Metz, au XVe siècle, il se produit une série de catastrophes climatiques. Y voyant la main de Dieu, les habitants ne trouvent qu'une solution pour apaiser celui-ci : faire sonner à la volée les trois cents ou quatre cents cloches de la ville de minuit à six heures du matin !

En outre, il y a les sonneries laïques. Depuis les travaux du médiéviste Jacques Le Goff, on a coutume d'op-



C. BIBOLLET/AKG IMAGES

DES FENÊTRES POUR ESPIONNER LA RUE...

Pas de problème de trajet domicile-bureau au Moyen Âge ! La plupart du temps, on vit et on travaille dans un même lieu. Les maisons bourgeoises, les plus nombreuses, sont en effet composées d'un atelier ou d'une boutique largement ouverte sur la rue, et d'une partie résidentielle. Celle-ci occupant le premier étage, accessible par un escalier extérieur, ou bien un second corps de bâtiment, relié par une galerie. Ces constructions, étroites et serrées les unes contre les autres, sont souvent bâties sur des parcelles étriquées, disposées en profondeur depuis la rue (à Paris, l'emprise au sol est en moyenne de 22,2 mètres carrés). Elles possèdent, ou non, certains éléments de confort : cheminée, latrines, fenêtres, parfois des coussièges, bancs ménagés dans l'embrasure de la fenêtre qui permettent de bénéficier de plus de lumière pour travailler et… de regarder ce qui se passe dans la rue ! Plus imposantes, spacieuses et richement décorées, les maisons patriciennes disposent, elles, de très nombreuses pièces privées, aux fonctions bien caractérisées : chambres, salles de réception, etc., et souvent de plusieurs boutiques. Par ailleurs, certains édifices ne servent qu'à l'habitation, telles les résidences princières ou celles des chanoines. Enfin, un quatrième type de bâtiment, peu représenté en France, est la maison-tour, plus haute que large. Quant aux matériaux utilisés, *« on a longtemps considéré que les constructions en bois étaient d'un niveau inférieur à celles en pierre*, explique Bastien Lefèvre, maître de conférences à l'université de Toulouse-Jean-Jaurès. *Mais le choix de l'un ou de l'autre n'est pas l'unique critère de qualité. Par rapport à un bâtiment de pierre sans ornements, une maison à pans de bois sculptée sur toutes ses parties demande un investissement plus important. En outre, elle permet de ménager davantage d'ouvertures. »*

Cette réévaluation du rôle des matériaux est l'un des acquis récents des archéologues en matière d'habitat urbain. Autre axe de recherche : les bâtiments des premiers siècles du Moyen Âge dont la plupart, probablement en terre, ont laissé peu de traces. Les plus anciennes maisons qui nous sont parvenues, les belles constructions romanes en pierre de Cluny (Saône-et-Loire), ne sont pas antérieures au XIe siècle.

poser temps des marchands, régi par l'exactitude d'une horloge mécanique, et temps de l'Église, scandé par les sonneries religieuses. *« Mais il n'y a d'horloge mécanique à la fin du Moyen Âge que dans quelques grandes villes. Autant dire que cela ne concerne presque personne »*, nuance Laurent Vissière. Ces cloches rythmant la vie civile se trouvent parfois dans un beffroi érigé par la municipalité, parfois non : c'est le cas à Metz où le beffroi est la plus grande tour de la cathédrale, à Sancerre où la seule église sert de beffroi.

Au fur et à mesure que les autorités communales montent en puissance, les sons qu'elles produisent pour rendre publics leurs actes se multiplient. Ils annoncent les audiences de justice et les séances municipales, les changements de tours de garde, une exécution ou un bannissement, le couvre-feu, une alerte… Ou encore le début et la fin du travail : gare aux retardataires ou aux ouvriers trop pressés de terminer la journée ! Ils devront s'acquitter d'une amende…

Il faut en outre que les décisions judiciaires, les règlements commerciaux, les traités de paix soient connus de tous : à Paris, c'est l'office d'un crieur juré, qui obtient le silence grâce à un ou deux assistants sonnant trompette. Un bruit suffisant pour que nul ne puisse prétendre ignorer la loi. Sans oublier les attroupements autour d'un montreur d'ours ou de singe, l'auditoire qui s'improvise pour écouter un prédicateur fulminant, les chants scandant le travail des lavandières. Ou encore le caquet des enfants, les violences verbales ou physiques, le tintement des grelots en métal précieux annonçant l'arrivée d'un riche bourgeois, la clochette éraillée des malades.

Le fils du roi renversé par un porc

Le déroulement quotidien est perturbé par le calendrier festif, qui concerne au moins un tiers de l'année : fêtes du saint patron, des corporations, processions… Les bruits normaux s'arrêtent, laissant place à d'autres sonneries, des éclats de kermesse, des chansons... Elles peuvent n'être célébrées que par un seul groupe ou au contraire l'ensemble de la population, comme au moment du carnaval ou de la Saint-Jean, mais aussi des entrées royales, qui entraînent une débauche de couleurs et de sons. Le samedi saint, lorsque toutes les activités et les cloches s'arrêtent, le silence s'installe. De même, lors d'un siège, la plupart des gens sont au chômage, les bruits de métiers se taisent, les cris des troupeaux s'éteignent peu à peu au fur et à mesure que l'on abat les bêtes, et l'on n'entend plus leurs sonnailles.

En temps normal, pourtant, les animaux sont peut-être plus nombreux encore que les humains à parcourir les rues : bien souvent les habitants élèvent quelques poules, des lapins, voire des cochons. Ces derniers sont censés être inter- ●●●



Montreur d'ours, enluminure des *Heures à l'usage de Thérouanne*, 1250.

AKG

Éric Palazzo, *L'Invention chrétienne des cinq sens*, Cerf, 2014

Laurent Vissière, Laurent Hablot (dir.), *Les Paysages sonores du Moyen Âge à la Renaissance*, PUR, 2016

Jean-Pierre Leguay, *Vivre en ville au Moyen Âge*, Gisserot, 2012

Robert Beck, Ulrike Kampl et Emmanuelle Retaillaud-Bajac (dir.), *Les Cinq Sens de la ville du Moyen Âge à nos jours*, Université François Rabelais, 2013

●●● dits à Paris après la mort du fils de Louis VI, jeté à bas de son cheval par un choc avec l'une de ces bêtes, mais ils ne disparaissent pas pour autant. Dans certaines villes, comme à Rodez, Fougères ou Haguenau, ils servent même officiellement d'éboueurs. À Marseille, une ou deux chèvres par famille sont autorisées, pour nourrir les enfants. Et l'on ne compte plus les chevaux, ânes, mulets, chiens errants. À Douai existe par exemple un office de tue-chiens. À Paris, les charognes sont entassées dans une ruelle de la rive droite. Toute une faune qui produit bien entendu, comme les humains, des rejets odorants, fumiers ou crottins.

Passage Merdeux, ruelle du Pipi

Car on l'a deviné, l'odorat est lui aussi extrêmement sollicité, et rarement de la meilleure façon. Pour le médiéviste Jean-Pierre Leguay, décédé en 2013, le terme de pollution n'est pas inadapté. Peu de maisons disposent de latrines, même si de plus en plus en sont équipées au fil du temps: chez les plus riches, des sièges donnent sur des conduits en terre cuite intégrés au mur qui se déversent dans la cour, ou parfois sont installés dans des locaux construits en encorbellement au-dessus d'une ruelle, entre deux maisons. Elles sont vite engorgées, et il est fréquent de s'y « emmerder » Existent aussi des latrines publiques, et des noms de lieux en portent trace: rues ou passages Merdeux ou Merderon, cloaque du Trou-Punais à Paris, ruelle du Pipi à Châlons-sur-Marne… À Paris, on cite le ruisseau de la Bièvre ou celui de Ménilmontant comme exemples d'égouts à ciel ouvert.



AKG IMAGES

Des latrines étaient parfois installées en encorbellement entre deux maisons. Sur cette miniature humoristique, le plancher de bois s'est effondré et l'utilisateur est tombé dans la fosse d'aisance. Enluminure du *Décaméron* de Boccace, France, XVe siècle.

Peu à peu, les autorités prendront conscience des problèmes de salubrité publique. L'anecdote est connue: alors que Philippe Auguste, de son Louvre, regardait par la fenêtre, des chariots remuèrent la boue et l'ordure, et une telle puanteur monta jusqu'au roi que celui-ci ordonna de paver les rues. Ce qui fut fait, mais seulement pour les trois ou quatre artères principales de la ville. Quant aux activités artisanales polluantes ou bruyantes, comme celle des bouchers, des tripiers, des tanneurs ou des potiers, également jugées dangereuses pour la santé, car causant des maladies par corruption de l'air, elles furent reléguées hors la ville à partir du XIIIe siècle.

C'est aussi à cette époque que se développa la pose de pavés, que des égouts furent installés, des services de nettoyage mis en place… parfois. Dans ces conditions, les odeurs agréables comme celles des fleurs fraîches que l'on jetait sur le sol des maisons ou dont on fabriquait des couronnes pour les fêtes, même ténues, devaient être bienvenues.

Sons, odeurs, rues grouillant d'animation… Toutes ces expériences sensorielles communes, et la nécessité de respecter, bon gré mal gré, l'espace du voisin, ont contribué à forger de nouvelles façons de vivre, une nouvelle urbanité. Car la rue, espace public, est le lieu de rencontre et de sociabilité par excellence. Les inventaires des boutiquiers mentionnent par exemple des *« selles à mettre à l'huis »* (sortes de tabourets, pouvant être placés dans la rue), où leurs pratiques peuvent s'installer, marchander, regarder… et savoir ce qui se passe dans chaque maison. Si l'individu se replie le soir dans sa demeure, au sein de sa famille, il peut être assuré que le lendemain, il retrouvera les mêmes personnes, les mêmes odeurs, les mêmes sons.

Car le soir tombe. L'obscurité s'installe dans la ville où, souvent, bougies et chandelles sont interdites, par crainte du feu. L'angélus sonne. Une cloche annonce la fermeture des portes, la journée de la ville est finie. Ou presque. À Paris, après le repas, passe l' « oublieux », ou marchand d'oublies, sortes de gaufres. S'éclairant d'une lanterne, il chante une chanson en général obscène avant de jouer ses oublies aux dés. Parfois, comme à Langres trois fois par semaine à partir de minuit, un « réveilleur » parcourt les rues, demandant aux citadins de prier pour l'âme des trépassés. Puis c'est l'heure du repos. La nuit ne sera plus troublée que par le guet bourgeois, hurlant pour… s'éviter les mauvaises rencontres: *« Dormez, tout va bien! »* ■ **FLORENCE LEROY**

Carnaval, enluminure du *Roman de Fauvel*, 1315.

AKG IMAGES

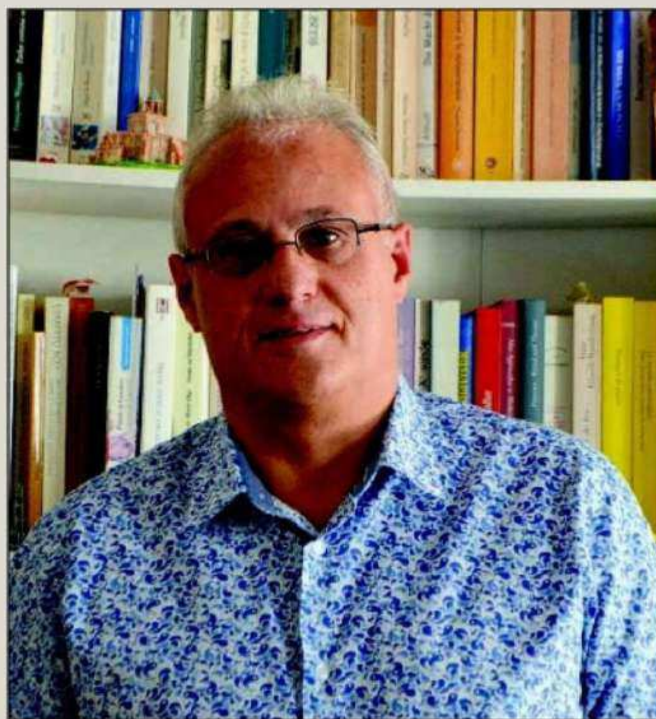


Éric Palazzo
Professeur d'histoire de l'art du Moyen Âge à l'université de Poitiers, membre du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

« Cinq sens pour en créer un sixième, celui du cœur»

Les odeurs et les saveurs ne sont pas réservées au monde profane. Pour réconcilier l'homme avec Dieu, le rituel chrétien sollicite non seulement l'esprit, mais aussi le corps des fidèles.

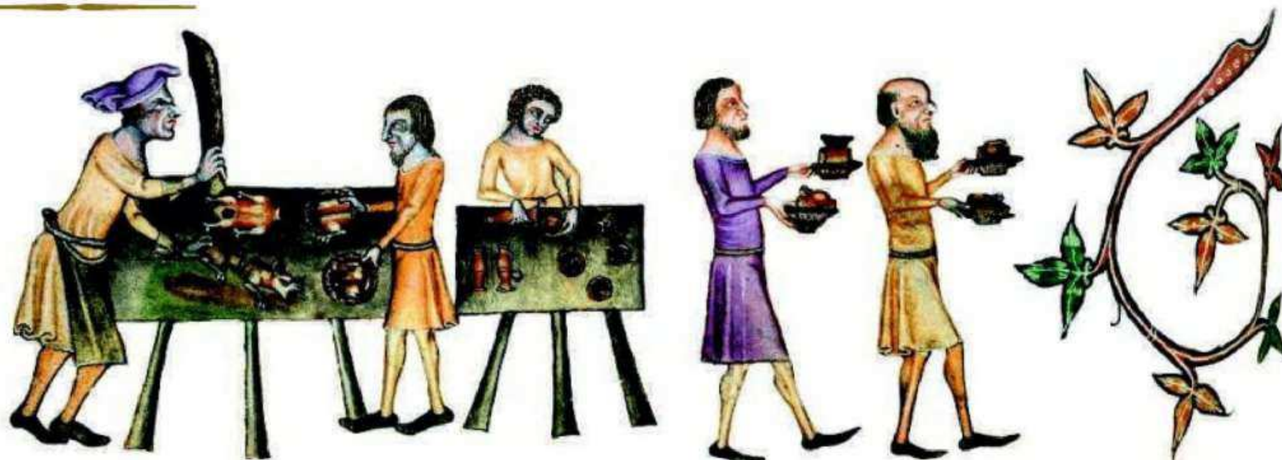
Les sens ont-ils leur place à l'église?
Dès qu'il entre dans le sanctuaire, le chrétien médiéval est confronté à une sensorialité différente de celle de la ville où il vit au quotidien. Le rituel de la messe fait sans cesse appel aux sens, que ce soit par les chants, les jeux de lumière, les déplacements, la manière dont les objets sont montrés, manipulés… Le corps a une place centrale dans la liturgie. Avec des finalités théologiques bien précises: l'homme doit se réconcilier avec Dieu, non seulement en esprit, mais aussi dans son corps. Et lors du sacrement de l'eucharistie, la communion, le fidèle reçoit le corps du Christ et s'unit à lui. N'oublions pas que pour le christianisme, Dieu s'est incarné en une personne, Jésus-Christ. Une personne qui, elle aussi, possède des sens.


COURTESY E. PALAZZO

Comment, pendant la célébration eucharistique, les sens sont-ils mis en œuvre?
Dans la théologie médiévale, ils sont interchangeables: voir, c'est toucher; toucher, c'est sentir; sentir, c'est entendre. Par exemple, lorsque le prêtre encense l'autel, il rend présent le Christ car l'encens, c'est la bonne odeur du Christ. Certains traités le disent clairement: par cette activation de l'odorat, le chrétien *voit* déjà le Christ.
Cette interchangeabilité, le fidèle la comprend très bien! Au point qu'elle est parfois source de dérives. Un exemple: pour communier, il est très important non seulement de manger l'hostie, et donc de la goûter, mais de la voir. Au moment de la consécration, le prêtre élève donc l'hostie à la vue de tous, et le fidèle comprend que le pain qu'il voit est devenu le corps du Christ. Du coup, certains paroissiens passent leur temps à courir d'une église à l'autre pour voir le plus d'hosties consacrées possible! En 1215, en effet, le quatrième concile de Latran a sévèrement rigidifié les conditions d'accès à la communion: il ne faut pas avoir eu de relations sexuelles dans les trente derniers jours, ne pas avoir bu la veille… Certains se disent alors: « Pas la peine de communier, allons voir des hosties. Au moins, ça ne nous empêchera pas de vivre! » C'est un dévoiement complet de la théologie: le sacrement n'est pas réalisé.
Dans la liturgie, les sens ont un autre rôle: leur interaction, ou synesthésie, doit aboutir à la création d'un sixième sens, le sens du cœur, celui qui permet la construction de l'homme intérieur. Pour le christianisme médiéval, un sens n'existe pas seul, il se définit dans la relation qu'il a avec les autres.

Comment s'articulent ces deux espaces sensoriels, celui, sacré, de l'église, et celui de la rue?
La liturgie reflète l'harmonie divine et doit donc l'emporter sur le monde sensoriel extérieur, qui est un monde de désordre, un monde profane. Mais il arrive que celui-ci fasse intrusion pendant l'office. Nous avons plusieurs récits de porcs qui débarquent dans l'église au moment où l'on encense l'autel et les hosties à consacrer. Par son odeur puante, l'animal vient complètement dérégler l'harmonie sensorielle du rituel! Nourriture négative, le cochon s'oppose à la nourriture positive par excellence qu'est l'hostie. On est alors obligé d'interrompre la cérémonie, de passer par une phase de désacralisation de l'église, puis de reconsacrer celle-ci, de lui redonner des connotations sensorielles positives.

Que comprennent les paroissiens de ces rites?
On manque de sources pour le savoir. Mais il est certain que même si le fidèle moyen n'accède pas à une compréhension intellectuelle du rituel, il le reçoit dans son corps, de la même manière qu'il reçoit le corps du Christ. Il le voit, il le sent. En un mot, il le vit.



THE BRITISH LIBRARY BOARD/LEEMAGE

Pâtés de Paris, vins de Beaune…

Appellations d'origine contrôlée, distribution de gros et de détail, services d'hygiène et de répression des fraudes… Pour bien nourrir les citadins, le Moyen Âge a presque tout inventé du commerce moderne !

Des îlots de culture émergeant d'un labyrinthe de canaux sur lesquels glissent des barques : à quelques centaines de mètres de la cathédrale, les hortillonnages d'Amiens ont l'allure d'une Venise maraîchère. Ils restent l'un des derniers et des plus remarquables témoignages de ces « jardins de ville » que le Moyen Âge cultiva longtemps. Car jusqu'à la fin du premier millénaire, bien des « citadins » sont aussi des paysans. Les jardins jouxtent les maisons, les poules et les cochons encombrent la voirie. Des enclaves agricoles qui expliquent en partie la présence des « terres noires », ces zones situées dans les secteurs urbains qui ne semblent garder la trace d'aucun aménagement humain au cours de ces siècles *(lire l'encadré p. 55)*.

Si le citadin veut manger frais, il faut que le légume et le fruit se déplacent peu. Mais au fur et à mesure que les villes grossissent, l'accès à la nourriture devient plus difficile. Peu à peu, même s'il reste des potagers et vergers urbains, la production et la distribution des denrées se complexifient. Manger devient bientôt l'aboutissement de toute une suite d'opérations, *« un circuit économique complexe dans lequel interviennent de nombreux intermédiaires, spécialistes de la conservation des denrées, de leur transport, de leur transformation et de leur conditionnement »*, décrit Bruno Laurioux, professeur à l'université de Versailles-Saint-Quentin.



SELBYMAY/CC BY-SA 3.0

Buveur de vin sculpté sur la maison dite d'Adam à Angers, XVe siècle. Devant les tavernes, des crieurs de métier appâtaient le passant en annonçant le prix et la qualité du breuvage.

De véritables politiques d'approvisionnement se mettent en place. Les pouvoirs publics inventent des solutions de remplacement quand l'agriculture de proximité connaît une mauvaise saison : en Italie, Venise importe ainsi du blé depuis la Bulgarie. Ils tentent aussi de réguler le commerce des grains lors des périodes tendues. En France, Charles V impose en 1372 un prix fixe pour le pain. Ce qui incite les boulangers à se rattraper sur le poids de leurs miches… Plus le prix du blé monte, plus le poids du pain baisse ! Partout en Europe, les villes cherchent à garantir leur ravitaillement, instituant même des relations solidaires. *« En 1411,* raconte Bruno Laurioux, *les responsables florentins envoient ainsi une centaine de lettres à 48 villes susceptibles de les aider à s'approvisionner en céréales, des cités voisines jusqu'à Londres et Alexandrie ! »*

Les échanges s'intensifient avec l'amélioration des routes et l'essor du transport fluvial. Réputés dans toute l'Europe, les bœufs hongrois font à pied le chemin jusqu'en Allemagne et en France.

Depuis le Xe siècle, la distribution de la nourriture en ville est un marché libre, les autorités – royales ou communales – n'intervenant qu'en cas



AKG IMAGES

de problèmes. Lesquels sont nombreux! Si chaque métier possède ses propres juridictions pour sanctionner les membres qui auraient, par exemple, vendu des produits avariés, les pouvoirs publics exercent en sus un contrôle *« tatillon et soupçonneux »*, selon Bruno Laurioux. Les inspecteurs municipaux examinent la marchandise et apposent leur marque appelée « enseigne » sur l'aliment jugé bon. Les mauvais produits sont enfouis dans le sol aux environs de la ville, les commerçants fautifs condamnés à effectuer un pèlerinage ou à payer une amende. Les chroniques des XIIIe et XIVe siècles rapportent des cas de tonneaux de vin coupé à l'eau, de breuvages ordinaires vendus pour du bourgogne. Les bouchers sont réputés gonfler la peau des agneaux afin de les montrer plus charnus qu'ils ne sont, certains vendent des femelles ou des mâles à la place d'animaux castrés à la chair plus goûteuse… et plus chère. Des carambouilles que l'on rencontre parfois encore aujourd'hui !

Le hareng, roi des étals

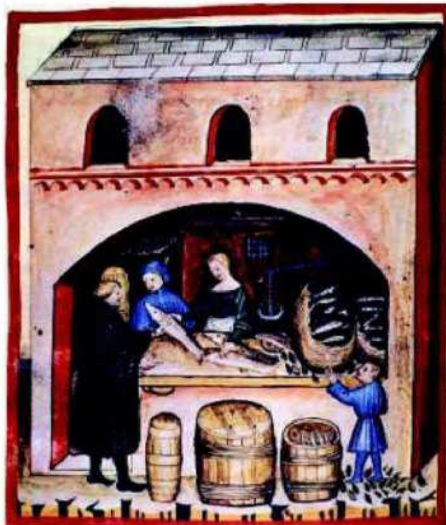
En réaction, l'origine de certains produits est invoquée comme garantie de qualité. Dès le XIIIe siècle émergent des « appellations » : chapons de Loudun, échalotes d'Étampes, pâtés de Paris, flans de Chartres ou moutarde de Dijon. Bordeaux et Beaune sont déjà connus pour l'excellence de leurs vins. Fromage préféré des Parisiens, le brie est vendu jusqu'en Italie. Et le duc de Savoie a sur sa table du craponne d'Auvergne comme du parmesan d'Italie.

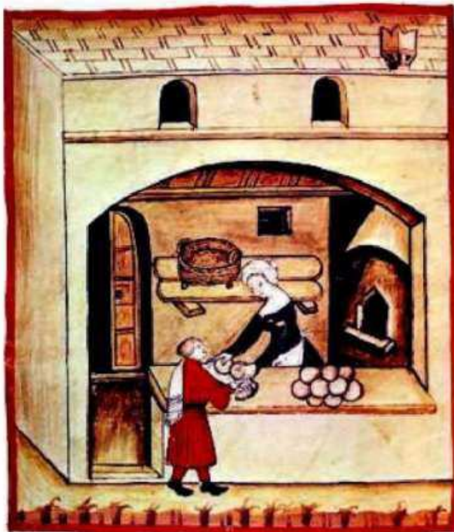
À Paris, les premières halles sont mentionnées au XIe siècle, à l'emplacement actuel du centre commercial du même nom. En 1183, le roi Philippe Auguste institutionnalise l'emplacement du marché, instaure les premières réglementations, montrant ainsi le vif intérêt du pouvoir pour l'activité commerciale. Les bouchers sont les plus riches, les premiers à s'organiser. Située rue Saint-Denis, der- ●●●

Potagers et vergers ont toujours gardé une place dans les villes malgré la multiplication des constructions. De même, nombreux étaient les jardins de plantes médicinales, ou simples, très utilisées pour agrémenter les plats. Illustration du *Roman de la Rose*, vers 1400.

DES JARDINS SOUS LES « TERRES NOIRES » ?

Les archéologues se passionnent depuis peu pour les « terres noires », ces couches géologiques qui ne portent aucun signe d'occupation humaine bien qu'elles soient situées au milieu d'espaces urbanisés. Elles peuvent se trouver à l'emplacement de places, de champs cultivés, de jardins ou de carrières laissés à l'abandon. Mais aussi témoigner d'un retour à la terre de maisons d'argile et de bois. D'où l'idée d'affiner l'étude de ces strates par la datation au carbone 14 ou la géomorphologie, soit l'étude des reliefs et de leurs processus de formation. *« Dans un contexte riche en matières organiques, il faut peu de temps aux vers de terre et aux bactéries des sols pour effacer les traces humaines »*, note l'archéologue Laurent Coulon. *« Cette homogénéisation des couches géologiques est favorisée par l'absence d'artificialisation des niveaux supérieurs du terrain (peu de sols en dur ou dallage de voirie), de caniveaux ou de latrines »*, précise l'historienne Hélène Noizet. Les « terres noires », c'est le retour à la terre de l'urbanité.







COSTA/LEEMAGE

●●● rière le Châtelet, la « grande boucherie » regroupe avec eux tripiers, écorcheurs et tanneurs. Les animaux sont amenés sur pied et abattus dans ce grand bâtiment de deux étages.

À Paris toujours, le poisson arrive frais de Dieppe en moins de vingt-quatre heures par le « chasse-marée », dont le nom apparaît vers le milieu du XIVe siècle. *« Aussitôt que les paniers sont chargés sur les chevaux – chacun en porte environ deux cents livres –, le convoi, composé de cinquante à deux cents bêtes, s'élance à toute allure : la capitale est distante de plus de cent cinquante kilomètres, ce qui implique de voyager la nuit en s'arrêtant seulement pour changer les montures »*, décrit Bruno Laurioux. Le poisson se vend frais, salé ou séché. Le hareng est le roi des étals. Abondant de la Baltique à l'Atlantique, il forme des bancs gigantesques faciles à pêcher. Ce qui garantit d'en disposer pour les jours « maigres ». Dès le Xe siècle, les pêcheurs savent le saler pour le conserver plus d'une année, ou le fumer pour le proposer « saur » aux clients. En 1321, les halles de Paris en voient passer 5000 tonnes !

Dans le même temps, les ménagères apprennent à mieux conserver les aliments. Pour ne manquer de rien l'hiver, on fait sécher les fruits, fumer les châtaignes, on plonge dans le miel les coings, poires et pêches. Les navets, carottes et courges sont assaisonnés de moutarde et d'épices et mis à tremper dans le vinaigre. Le lard, le jambon et l'échine de porc sont entreposés dans le « saloir ».

Trois aliments de base de l'alimentation médiévale : le poisson salé et conservé dans une caque ; le pain au millet ; le porc, saigné avant d'être débité en côtelettes. *Tacuinum sanitatis*, traité de médecine et de diététique, XIVe siècle.

Sauciers et fouaciers

La nourriture est donc abondante et variée. D'autant qu'apparaissent de nouveaux métiers : ceux de la restauration. Les archéologues retrouvent leurs traces à partir du XIIe siècle, très peu de vestiges subsistant des périodes précédentes. La ville attire toute une population de travailleurs pauvres qui n'ont pas de cuisine à leur disposition. Aussi leur propose-t-on de quoi se nourrir dans la rue. Les « cuisiniers » exercent dans leur échoppe, sans proposer une consommation sur place. Ce sont des traiteurs plus que des restaurateurs. Les pâtissiers fabriquent des pâtés en croûte farcis au poisson ou à la viande. Les fouaciers élaborent des gâteaux et le saucier… des sauces. Il existe aussi des rôtisseurs. Tavernes et auberges prolifèrent. Les premières ne proposent que vin et cervoise tandis que les secondes offrent le gîte et le couvert. À Paris, qui comptait 200 tavernes à la fin du XIVe siècle, le milieu estudiantin fréquentait déjà celles du Quartier latin. Et lorsque, dans les premiers temps, l'Université n'avait pas de locaux propres, il est vraisemblable qu'elles ont été utilisées pour… l'enseignement. Nourrissant ainsi le corps et l'esprit. ■ **LOÏC CHAUVEAU**

PORTRAIT

Les trois marmites de Taillevent



COSTA/LEEMAGE

Frontispice gravé d'un exemplaire du *Viandier*, recueil de recettes de Taillevent.

Une carrière exceptionnellement longue, bien connue par des archives intactes : Guillaume Tirel, dit Taillevent, traverse l'histoire culinaire du XIVe siècle. Né en Normandie dans un milieu modeste vers 1310-1315, Taillevent débute dès 1326 comme « enfant de cuisine » chez Jeanne d'Évreux, femme de Charles V le Bel. Il met vingt ans pour grimper les échelons de marmiton jusqu'à queux de Philippe VI de Valois, avant d'entrer au service de Charles V, où il devient maître queux, titre le plus important qui puisse être obtenu en travaillant aux fourneaux. Sous Charles VI, il atteint enfin le grade suprême d'écuyer de cuisine et maître des garnisons du roi, et porte armure et bouclier. Son écusson arbore… trois marmites. Taillevent est également connu pour être l'auteur d'un des premiers livres de recettes, le *Viandier*. Nous est parvenu le menu du banquet qu'il a confectionné le 6 janvier 1378 pour la réception de l'empereur Charles IV par le roi de France Charles V : plus de trente plats, servis à la française (chaque convive n'ayant accès qu'à un nombre limité de rôts, entremets et autres consommés). Il meurt après 1395.

BRUNO LAURIOUX
Professeur d'histoire du Moyen Âge et d'histoire de l'alimentation à l'université François-Rabelais de Tours

« Les épices étaient considérées comme des médicaments »

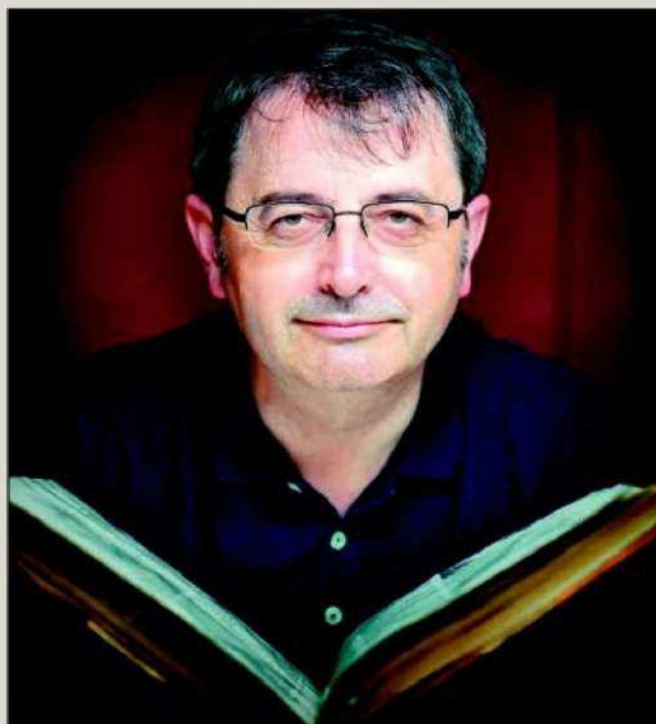
Poivre, gingembre ou sucre avaient leur place dans la cuisine médiévale. Mais 90 % de la population devait se contenter de pain et de choux.

Au Moyen Âge, que trouve-t-on dans son assiette?

Tout dépend de la classe sociale. Au sein des élites aristocratiques, militaires ou judiciaires, la consommation de viande est extrêmement importante; plus élevée même qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les questions de hiérarchie sociale sont ici très importantes: l'alimentation carnée est un moyen de se distinguer du commun des mortels. Le haut clergé, lui, affiche une prédilection pour le poisson, tout simplement parce que les nombreuses fêtes religieuses lui interdisent souvent la consommation de viande.

Quant au régime alimentaire des paysans – 90 % de la population –, il ne varie guère: pain, pois, choux… Cependant, au XIVe siècle, l'effondrement démographique lié à l'épidémie de peste noire entraîne une contraction des surfaces cultivées au profit de l'élevage, et la consommation de viande progresse dans tous les milieux.

Durant tout le Moyen Âge, l'ensemble de la population fait « maigre » un tiers de l'année pour honorer les fêtes religieuses. Les repas dépendent des nécessités du travail et de la durée du jour. Ainsi, en hiver, on déjeune vers 9 heures, on dîne vers 13 heures et l'on soupe après le coucher du soleil, vers 17 heures. Mais ce souper a lieu beaucoup plus tard en été. Les repas ordinaires ne comptent que deux ou trois services autour du trio potages/rôts/entremets.



BERNARD MARTINEZ POUR SCIENCES ET AVENIR

Il y a aussi un engouement pour les épices: le poivre, le gingembre…

Oui, et pour au moins trois raisons. C'est d'abord un héritage de l'Antiquité: les Romains commerçaient avec l'Orient, et la consommation d'épices constituait déjà dans l'Empire un moyen de se distinguer. Le haut Moyen Âge a repris à son compte ce signe de statut social. Ainsi, le poivre, très cher, sera prisé par les élites jusqu'à ce qu'il soit diffusé massivement. Il sera alors abandonné par les plus riches.

Il y a ensuite une part d'imaginaire. Les médiévaux localisaient le jardin d'Eden de la Bible à la frontière de l'Orient. Les aliments exotiques provenant de cette région lointaine ne pouvaient donc qu'avoir des goûts surprenants, des odeurs suaves, puisqu'ils voisinaient avec le paradis terrestre.

Enfin, ces produits ont longtemps été considérés comme des médicaments. Dans la typologie médiévale, leur qualité première est d'être « secs et chauds », ce qui s'oppose au froid et à l'humide. On considère donc qu'ils améliorent la digestion, laquelle est conçue comme une cuisson des aliments ingérés. On les consomme aussi après les repas, lorsqu'on se retire dans sa chambre: on les appelle d'ailleurs épices de chambre.

Quelle est la place du sucre dans la cuisine médiévale?

La canne à sucre est arrivée d'Inde via le monde musulman et comme, au XIe siècle, celui-ci a une grande influence sur l'Europe, le sucre parvient ainsi jusqu'en Occident. C'est d'abord un médicament, qui n'entre dans la cuisine qu'au XIVe siècle. La France va résister à ce nouveau produit culinaire en le confinant longtemps à son rôle médical. En revanche, en Italie et en Angleterre, les cuisiniers l'utilisent en grande quantité dans tous les plats, y compris ceux de poisson ou de viande. Dans ces pays, la cuisine du XVe siècle est ainsi un mélange sucré/salé. Cela va perdurer jusqu'au début du XVIIe siècle, époque à laquelle la cuisine classique française cantonnera le sucre à la fin du repas.

* Président du conseil scientifique de l'Institut européen d'histoire et des cultures de l'alimentation (IEHCA), auteur de *Manger au Moyen Âge*, Hachette, 2013.

Les filles joyeuses des bains publics

En ville, un quartier dynamique n'a pas seulement son marché. Il a aussi ses prostituées. Étuves, bordels : d'abord dénoncés, les établissements de plaisir finissent par être acceptés. Même par l'Église!

Un couple nu se délasse dans un baquet rempli d'eau; des femmes et des hommes dans le plus simple appareil se pressent devant un buffet, goûtant des mets qu'on imagine savoureux… Le Moyen Âge, moins prude qu'on veut bien le dire, nous a légué nombre d'enluminures, gravures et autres miniatures de ce genre. Leur décor? Les étuves, ces établissements de bains où chacun, s'il en a les moyens, vient s'adonner aux plaisirs autorisés, et même recommandés, de la toilette. Mais certaines de ces œuvres révèlent un élément quelque peu inattendu: un lit, dont le dais, relevé, laisse entrevoir un couple se livrant à d'autres agréments que ceux des ablutions!



Sculpture de la « maison de l'amour » à Saint-Antonin-Noble-Val.

Implantées dans les villes à partir du XII[e] siècle, les étuves publiques répondent aux besoins d'une population en augmentation permanente. Mais dès le siècle suivant, elles acquièrent une réputation sulfureuse. Et, bien que la débauche y soit officiellement interdite, s'affirment comme l'un des principaux lieux de prostitution en ville. C'est que les tentations n'y manquent pas! Les premières étuves sont mixtes et ouvertes à tous. En outre, les clients peuvent se baigner en chemise… ou dévêtus. Car au Moyen Âge, la nudité n'est pas considérée comme sale. *« Quand les étuves sont près de chez eux, les gens qui ont peu de moyens s'y rendent parfois sans vêtements, de peur de se les faire voler! »*, raconte Brigitte Rochelandet, docteur en histoire des mentalités de l'université Bourgogne-Franche-Comté.

Autre circonstance aggravante, selon l'historienne: *« On y boit et mange épicé, on fait festin. Évidemment, cela génère des envies! »* Sans oublier la présence de *« frotteuses »* – le terme apparaît vers 1350 –, ces servantes qui lavent le corps des clients avec des parfums, et dont certaines deviennent des filles de joie. De fait, les maisons de bains disposent de chambres à l'étage et les inventaires de certaines étuves – tel celui d'un établissement de Rouen effectué en 1363 – révèlent l'achat… de lits, traversins, draps et oreillers. C'est seulement à partir du XV[e] siècle que des villes imposent une séparation hommes-femmes (dès 1410 à Dijon, vers 1450 à Strasbourg…) ou distinguent étuves « honnêtes » et prostibulaires.

Folles de leur corps

Mais, dans des cités médiévales en plein essor, cela faisait déjà longtemps que la prostitution débordait l'intimité des étuves. *« À partir du XI[e] siècle, un quartier dynamique fait naître un marché, des ateliers, un couvent, et attire des prostituées! »*, remarque Simone Balossino, maître de conférences à l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse. Toute bonne ville a ses filles, en somme. *Filles joyeuses, fillettes, folles de leur corps* et autres *belles dames* cherchent le client dans les tavernes, moulins, fossés, aux abords des ponts, des églises

AVIGNON, NOUVELLE BABYLONE ?

Selon un adage du Moyen Âge, *« on ne peut traverser le pont d'Avignon sans rencontrer deux moines, deux ânes et deux putains »*. L'image sulfureuse de la ville qui se forge au XIV[e] siècle s'explique par l'explosion de la population urbaine, liée à l'installation du pape (en 1309). *« Avec l'arrivée de la cour pontificale, des cardinaux, des princes étrangers, des marchands, l'ambiance devait être particulièrement survoltée »*, souligne Simone Balossino.

Toutefois, les diatribes de Pétrarque fustigeant la ville du péché tiennent probablement d'une tradition littéraire italienne très politique, déplorant la venue du souverain pontife en France… Certes, au milieu du siècle, la prostitution avignonnaise a son quartier principal – le Bourg-Neuf – dans les environs du couvent des franciscains. Il est traversé par la Bonne-Rue, où l'on trouve les *« bonnes maisons »*. Pour autant, ici comme ailleurs, la prostitution s'intègre dans le tissu social et les bordels sont aussi dispersés dans la ville (près des Carmes, de l'archevêché…) qui compte par ailleurs, à cette époque, une dizaine d'étuves. Les filles racolent également dans les cimetières paroissiaux. Selon Joseph Girard *, dans le cimetière Saint-Pierre, il se commet des adultères, même la nuit. Sur la plainte du chapitre de saint-Pierre, le pape Innocent VI ordonne sa clôture en 1359. Quant au cimetière du Pont-Fract, au vu des désordres, l'évêque d'Avignon y fonde une chapelle en 1347. Un moyen d'inciter aux bonnes mœurs !

* *Avignon au temps des papes*, Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1921.

AKG IMAGES

Les bains publics, enluminure du manuscrit *Factorum et dictorum memorabilium*, vers 1470.

ou des lieux de pèlerinage et jusque dans les cimetières, espaces non clos à l'époque, où se tiennent foires et marchés *(lire l'encadré p. 58)*. Il s'agit souvent d'étrangères, qui s'exilent pour préserver leur réputation. Certaines se déplacent en charrettes ambulantes, pour éviter de tomber sous la coupe des municipalités. *« Un proxénète peut aussi mener trois ou quatre filles de ville en ville »*, ajoute Brigitte Rochelandet. Leurs clients ? Mauvais garçons, artisans, paysans, soldats, étudiants, bourgeois ou encore… curés ! *« On ne sait rien d'eux,* souligne la chercheuse, *mais on peut supposer que tous les hommes sont clients. Au XVe siècle, une fille vaut le prix d'un œuf ! »*

Difficile pour le très pieux saint Louis d'accepter que la débauche se banalise dans son royaume… *« Le péché de luxure est le plus combattu par l'Église,* souligne l'historienne. *Le corps est le temple du Saint-Esprit, il faut donc le garder pur. »* Le roi promulgue dès 1254 une ordonnance visant à expulser les prostituées des villes de France. Un arrêt bien difficile à faire respecter… D'où la relative tolérance du souverain qui, deux ans plus tard, réduit le périmètre d'exclusion aux beaux quartiers et aux lieux saints. Reconnais-



B. ROCHELANDET

« On peut supposer que tous les hommes sont clients. Au XVe siècle, une fille vaut le prix d'un œuf ! »

Brigitte Rochelandet, docteur en histoire des mentalités

••• sant implicitement qu'il est impossible d'éradiquer le plus vieux métier du monde!

Le roi s'est rendu à l'évidence, sous l'influence de l'Église dont les positions sur la fornication ont évolué. *« Dès le XIIIe siècle, l'Église adoucit son discours: les hommes ont droit au plaisir,* explique la conférencière. *Jouir en payant n'est pas pécher. »* Ces pratiques coupables sont donc tolérées, voire organisées, les lieux de résidence et horaires de « travail » réglementés. Avec une différence notable entre le nord et le sud du royaume. Au Nord, la prostitution est cantonnée dans certains quartiers ou rues au nom fleuri: rue de la Fesse à Douai, rues Traceputain et Tire-boudin à Paris. Rejetée en périphérie, elle gagne aussi les faubourgs ou les bords de fleuves, d'où le mot *bordeau*. À Besançon, les fillettes racolent sur les rives du Doubs avant de ramener le client au bordel pour la passe.

En revanche, *« dans le sud du royaume, ce ne sont pas des rues, mais de véritables établissements qui sont consacrés à la prostitution »,* souligne Agathe Roby, doctorante à l'université Toulouse II Le Mirail. Dans l'espace méridional, en effet, celle-ci est davantage contrôlée et les bordels publics qui apparaissent au XIVe siècle ont pignon sur rue. Château-Gaillard à Tarascon, Bon-Hôtel à Aix-en-Provence... Souvent situées au cœur des villes, ces maisons – petites ou vastes selon la taille des cités – attirent une clientèle populaire, surtout des célibataires. Concurrencés par les tavernes, les bordels privés – dont les étuves – et la prostitution de rue, ces établissements publics sont administrés par les pouvoirs urbains qui en tirent profit. *« Les municipalités font office de proxénètes »,* résume Brigitte Rochelandet. Le tenancier du bordel peut être une ancienne prostituée comme... un sergent! Ainsi, à Perpignan, une ordonnance consulaire de 1330 incite les filles à demeurer dans un lieu-dit surveillé par le *« père des orphelins »,* un lieutenant de police. *« Quant aux ecclésiastiques,* poursuit la conférencière, *ils sont aussi très impliqués car l'Église est propriétaire de nombreux immeubles qu'elle loue. »* À Avignon, dès 1337, le maréchal du pape surveille les prostituées et touche chaque semaine deux sous par courtisane.

Brigitte Rochelandet, *Histoire de la prostitution, du Moyen Âge au XXe siècle,* Cabédita, 2007

Jacques Chiffoleau, *Les Justices du pape. Délinquance et criminalité dans la région d'Avignon au XIVe siècle,* Publications de la Sorbonne, 1984



Si, dès le XIIIe siècle, elle reconnaît aux hommes le droit au plaisir, l'Église dénonce la luxure, ou goût immodéré du sexe. Celle-ci est le plus souvent symbolisée par un serpent ou, ici, un crapaud mordant le sein d'une femme. Moulages du *Jugement dernier* de la cathédrale Saint-Étienne de Bourges, XIIIe siècle.

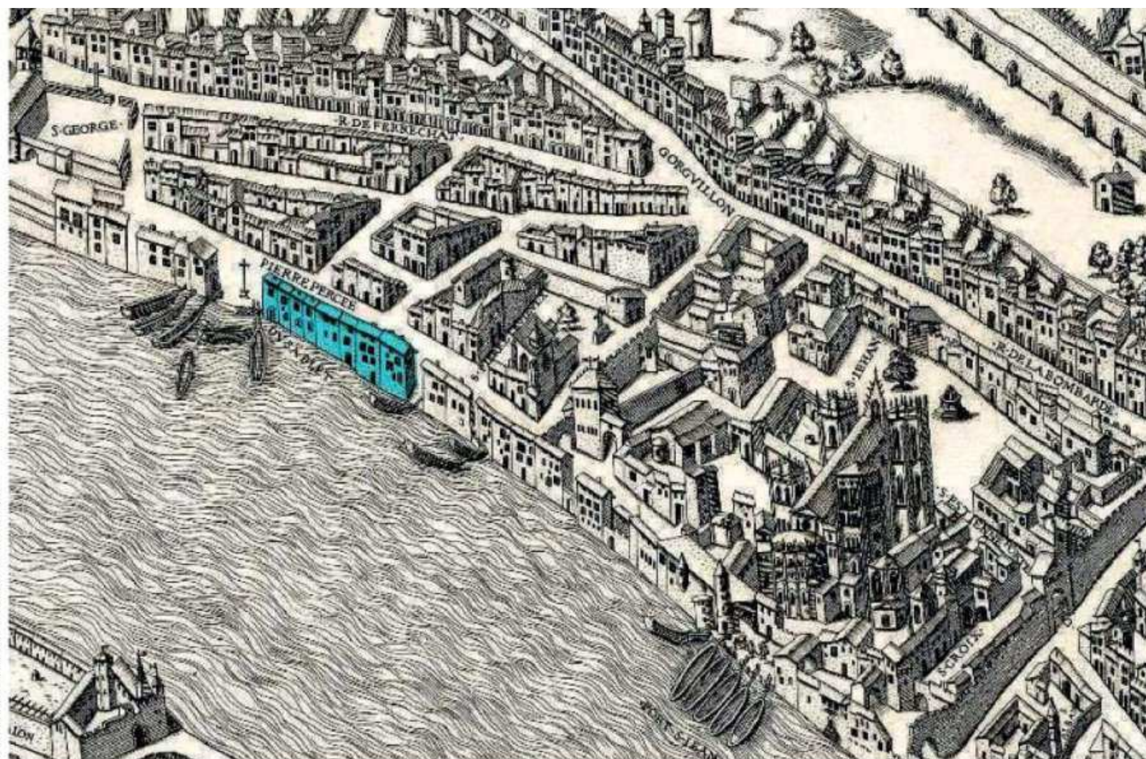
BRIDGEMAN IMAGES

Les bordels fermés pour le carême

Les tenanciers des bordels sont d'ailleurs souvent nommés « abbé » ou « abbesse » et certains établissements, comme celui de Toulouse, « abbaye ». Ces « maisons communes » sont conçues comme des garants de l'ordre social et moral; il s'agit de satisfaire les ardeurs masculines et de protéger les honnêtes femmes. *« Le bordel public est créé par les autorités urbaines dans le but de canaliser la sexualité hors mariage en un lieu clos,* souligne Agathe Roby, *les relations extra-conjugales générant leur lot de violence et de nuisances. »*

Par ailleurs, l'Église se retranche derrière saint Thomas d'Aquin (1225-1274), qui juge que l'homme peut assumer ses envies de plaisir, et derrière son illustre prédécesseur, saint Augustin (354-430), selon lequel la prostitution est aussi inévitable dans une ville que les égouts et les immondices! *« Deux grands docteurs. Il n'y a pas mieux!* ironise Brigitte Rochelandet. *Les prostituées sont des pécheresses, mais elles peuvent être sauvées. Elles ont le droit d'aller à l'église et même d'être enterrées dans le cimetière, si elles se sont confessées avant de mourir. »*

Rien ne leur interdit, par ailleurs, d'assister aux fêtes publiques. Dans certaines villes, elles doivent prendre part à des œuvres de cha-



GILLES BERNASCONI/ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

Les étuves de Sabliz, à Lyon (bâtiment en bleu), étaient situées tout à côté d'un port sur la Saône. Les fouilles archéologiques ont montré qu'elles occupaient une surface importante.

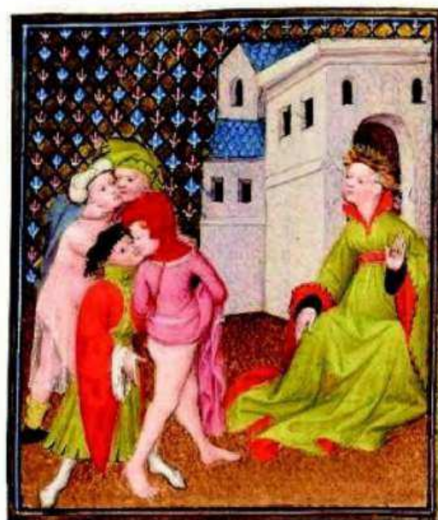
L'ARCHÉOLOGIE DU PLAISIR

Si l'iconographie nous laisse entrevoir ce à quoi pouvaient ressembler les étuves, ces maisons de bains où il faisait bon venir se détendre, il est plus difficile d'en retrouver des vestiges. Lyon, où l'actuelle rue des Trois-Maries s'appelait jadis rue des Étuves, fait quasiment figure d'exception. Des fouilles menées en 2004 sur les bords de la Saône ont mis au jour dans le quartier Saint-Georges les établissements du Sabliz (XIIIe-XIVe siècles) qui comportent un local de sudation et une salle de bains. Ces équipements d'étuves à hypocauste – c'est-à-dire pourvus d'un chauffage par le sol – sont parmi les plus anciens reconnus en France. À Provins, la première mention de « bains » date de 1216. Détruit vers 1936, l'établissement se situait rue des Petits-Lions, entre ville haute et ville basse. *« Il est transféré vers 1307 et le cartulaire de la ville mentionne à plusieurs reprises des dépenses faites pour la réfection des puits et les conduites rejetant l'eau usée dans le Durteint [la rivière qui traverse Provins] »*, précise Olivier Deforge, archéologue au service départemental de Seine-et-Marne. Des étuves ont aussi existé rue des Bains – au bord de la Voulzie, qui passe au sud de la ville – et rue des Vieux-Bains, en centre-ville. *« Ces rues distantes l'une de l'autre laissent supposer que les établissements devaient être multiples et qu'au moins deux ont fonctionné simultanément »*, conclut l'archéologue. Les prostituées devaient par ailleurs racoler dans les rues Petite-Putte-Muce et Grande-Putte-Muce – *mucer* signifiant muser, flâner –, au sud-est de la ville. Des fabliaux du XIIIe siècle rapportent les mésaventures de marchands s'aventurant dans ces quartiers où se tenait en septembre la foire de Saint-Ayoul. Et dans le midi de la France, autre vestige des plaisirs d'antan, une sculpture du XVe siècle représente les visages d'un couple qui s'embrasse orne la clef de voûte de l'arcade principale d'une probable maison de bains du village de Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne). Cette demeure porte d'ailleurs le nom suggestif de « maison de l'amour »…

rité, et… aider à lutter contre les incendies. Il arrive parfois même que les autorités aient quelques « égards » pour elles. *« À Besançon, quinze jours avant le carême – période pendant laquelle on ne doit pas avoir de relations sexuelles –, on ferme le bordel,* raconte Brigitte Rochelandet. *On envoie les filles à la campagne et on leur paie la moitié de ce qu'elles gagnent ! »*

Dès la fin du XVe siècle, toutefois, la peur de la maladie et de la mort entraîne un changement des mentalités qui frappe les prostituées. La syphilis fait des ravages au sein d'une population déjà régulièrement éprouvée par les guerres et les épidémies de peste. Les *filles joyeuses* font place aux *garces, putains* et *femmes impudiques*. *« La prostituée devient l'enrôleuse macabre, porteuse de tous les vices »*, conclut Brigitte Rochelandet. Jugés dangereux par les autorités, bordels et étuves ferment dès 1550, et l'ordonnance de 1560 – promulguée l'année suivante – met fin à l'existence officielle de la prostitution. Dans les faits, elle continue en toute illégalité à essaimer dans les tavernes, rues et maisons. Les châtiments publics infligés aux femmes de mauvaise vie deviennent alors un moyen de pression morale pour satisfaire le puritanisme associé à la Réforme et à la Contre-Réforme. ■

LAUREEN BOUYSSOU



BNF

Des prostituées et leurs clients, scène de *Des cleres et nobles femmes* de Boccace, 1402.

Trois des arts libéraux, matières enseignées au Moyen Âge, sculptés sur le pilier central du portail de Notre-Dame. De gauche à droite : la dialectique, la médecine et la philosophie, portant "l'échelle de la sagesse".

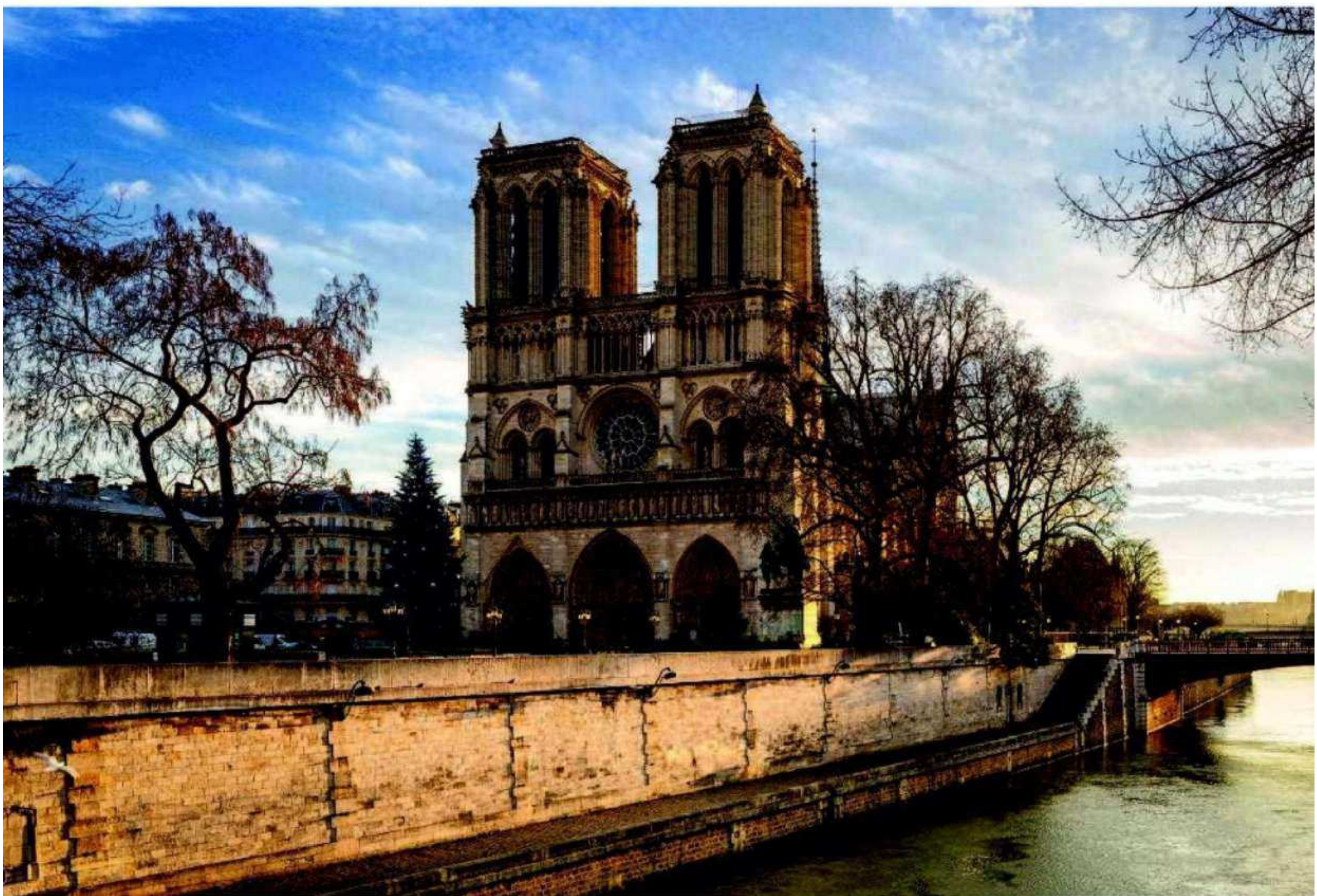
REPORTAGE

PARIS Capitale du savoir



Des milliers de clercs, des savants venus de toute l'Europe : l'Université de Paris est au Moyen Âge un foyer intellectuel incontournable. Rive gauche, le Quartier latin en conserve encore le souvenir. Visite guidée dans les pas des écoliers d'autrefois.

TEXTE : SYLVIE BRIET
PHOTOS : FRANÇOIS GUÉNET POUR SCIENCES ET AVENIR



Cathédrale Notre-Dame de Paris. Dès Charlemagne, une école y accueillait les étudiants.

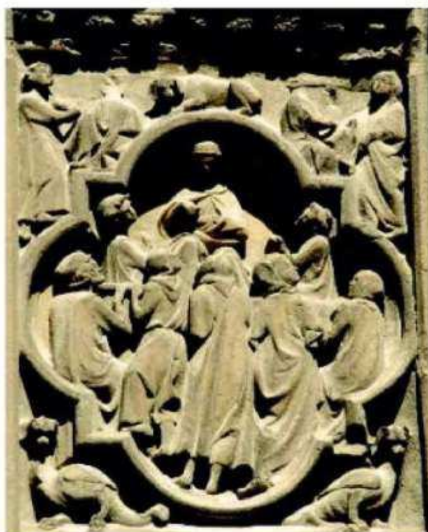
En suivant le flanc droit de Notre-Dame 1 *(voir la carte p. 67)* à travers les jardins qui longent la Seine, le promeneur passe, souvent sans le voir, devant le portail sud de la cathédrale, dit portail Saint-Étienne. Le regard doit alors se faufiler entre les grilles du square pour distinguer, de chaque côté de l'embrasure, de petites scènes en relief représentant des maîtres en toge s'adressant à leurs élèves. *« Là, sur la gauche, si vous regardez bien, vous verrez les mêmes étudiants dans la rue, interpellant une femme aux mœurs légères,* indique l'historien Jacques Verger. *Ces scènes sculptées au XIIIe siècle sont d'inspiration fantaisiste, mais elles évoquent bien certains moments de la vie étudiante à l'époque. »*

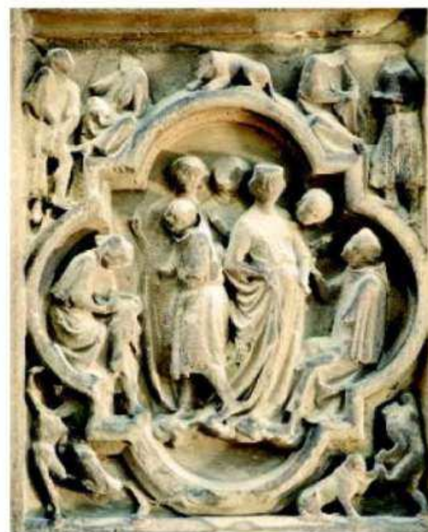
Le temps d'une matinée, le médiéviste, ancien professeur d'histoire culturelle du Moyen Âge à la Sorbonne, nous entraîne dans le cœur historique de Paris, entre île de la Cité et Quartier latin, en quête des traces ténues d'une histoire qui mêle étroitement religion et enseignement. Jacques Verger a consacré ses recherches à la naissance de l'Université. Le centre de Paris et le quartier des écoles n'ont pas de secret pour lui. Et ce n'est pas un hasard s'il débute son périple érudit devant Notre-Dame: l'église, nous apprend-il, avait son école, dite « école du cloître » ou « école cathédrale », dès Charlemagne. *« Elle se tenait dans le cloître attenant à l'édifice, côté nord. Elle est restée jusqu'au début du XIIe siècle le principal lieu d'enseignement supérieur à Paris. C'est, pour une part, l'ancêtre de l'Université. »* Les étudiants, des clercs se destinant pour la plupart à une carrière ecclésiastique, y apprenaient la théologie et l'Écriture sainte après avoir étudié les arts libéraux, c'est-à-dire les disciplines que les hommes libres, dans l'Antiquité, pouvaient pratiquer sans déchoir. Grammaire, rhétorique et dialectique formaient le *trivium* tandis que le *quadrivium* regroupait la géométrie, la musique, l'arithmétique et l'astronomie. En revenant vers le portail principal de la cathédrale, celui du Jugement dernier, on retrouve chacune de ces disciplines incarnée allégoriquement par une jeune femme sur le socle qui soutient le Christ enseignant: l'astronomie

Jacques Verger, *Les Universités au Moyen Âge,* Puf, 2013

Nathalie Gorochov, *Le Collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XVe siècle (1418),* Paris, Honoré Champion, 1997

Naissance de l'Université. Les écoles de Paris d'Innocent III à Thomas d'Aquin, Paris, Honoré Champion, 2012





lève un disque, la grammaire enseigne à un enfant un livre dans une main, une verge dans l'autre, la dialectique porte un serpent à la ceinture car elle est dangereuse... Ces reliefs, disparus avec la partie centrale du portail au XVIIIe siècle, ont été restaurés à l'identique par l'architecte Viollet-le-Duc au siècle suivant.

« L'enseignement de l'école cathédrale dépendait du chancelier, auxiliaire de l'évêque, dont le rôle était administratif et liturgique », souligne Jacques Verger. Et c'est précisément pour échapper à l'autorité épiscopale que des maîtres, comme le célèbre Pierre Abélard *(lire p. 68)*, choisirent de créer des écoles sur la rive gauche, autour de la montagne Sainte-Geneviève. *« Alors que la rive droite est déjà très peuplée, occupée par les marchands et les artisans, ces quartiers restent presque champêtres, les terrains y sont peu chers »*, explique l'historien.

Depuis Notre-Dame, pour atteindre ce qui deviendra le Quartier latin, on emprunte le Petit-Pont ❷ maintes fois détruit par des crues de la Seine. *« En face, se trouvait le petit Châtelet ❸ – une porte et deux tours – qui permettait de fermer le quartier,* signale notre guide. *À l'époque, les ponts étaient couverts de maisons et de boutiques. Sur le Petit-Pont, on trouvait des écoles. »* Et la rue Saint-Jacques est l'axe central autour duquel se développe toute une activité liée à l'enseignement. Le quartier se peuple de clercs tonsurés, de groupes parfois chahuteurs d'étudiants et d'écoliers... comme aujourd'hui : car la profusion de librairies, de

Épisodes de la vie étudiante sculptés sur le portail Saint-Étienne de la cathédrale Notre-Dame. À gauche, un cours. Au centre et à droite, des scènes moins sages : les écoliers se moquent d'une femme exposée au pilori et content fleurette dans les rues.

bibliothèques et de lieux d'enseignement y est toujours impressionnante. Louis-le-Grand, Saint-Louis, Henri IV... chaque lycée possède son ancêtre médiéval. Saint-Louis, par exemple, se dresse à l'emplacement du collège d'Harcourt ❹, créé en 1280 par un chanoine pour y loger des écoliers pauvres venus des diocèses normands. Il n'en reste rien.

Copistes, parcheminiers, relieurs, libraires...

Les vestiges des XIIe et XIIIe siècles sont rares à Paris. Il faut l'érudition d'un professeur pour les dénicher ou, à défaut, les imaginer. Jacques Verger fait revivre les écoles de droit qui occupaient le joli passage du Clos-Bruneau ❺, piétonnier, accessible par un escalier et aboutissant à la bien-nommée rue des Écoles. Plus haut sur la montagne Sainte-Geneviève, rue Valette, dans la cour arborée d'un immeuble privé accessible uniquement grâce à un code, subsiste une tourelle qui abrite un escalier surmonté d'un comble, seul souvenir visible du collège de Fortet, fondé en 1394 par l'archidiacre de Cussac. On l'appelle tour de Calvin ❻ car le futur réformateur protestant aurait occupé la chambre située au sommet de l'édifice. Place du Panthéon, Jacques Verger désigne encore la tour Clovis ❼, ancien clocher de l'abbaye Sainte-Geneviève près de laquelle Abélard vint enseigner, et son seul vestige médiéval, aujourd'hui absorbé par le lycée Henri IV. *« Un peu plus bas, il reste des morceaux de l'enceinte de Philippe Auguste »*, indique-t-il.

L'Université apparaît au début du XIIIe siècle, mais aucune date précise ne marque sa naissance. Le mot signifie à l'époque « corporation » ou « association ». Tout comme les artisans, les maîtres s'organisent, se rassemblent. Philippe Auguste donne à l'institution son premier privilège officiel en 1200 et reconnaît à ses membres la qualité de clercs : ils sont exemptés de taxes ou d'obligations militaires et dépendent des tribunaux ecclésiastiques. En 1231, le pape Grégoire IX promulgue la grande charte de l'Université entérinant ces privilèges et franchises. Le système d'enseignement se divise en facultés qui reflètent la hiérarchie des savoirs à l'époque : la faculté de théologie, la plus prestigieuse, domine celles de droit canon, de médecine, et des arts libéraux. Un recteur est •••



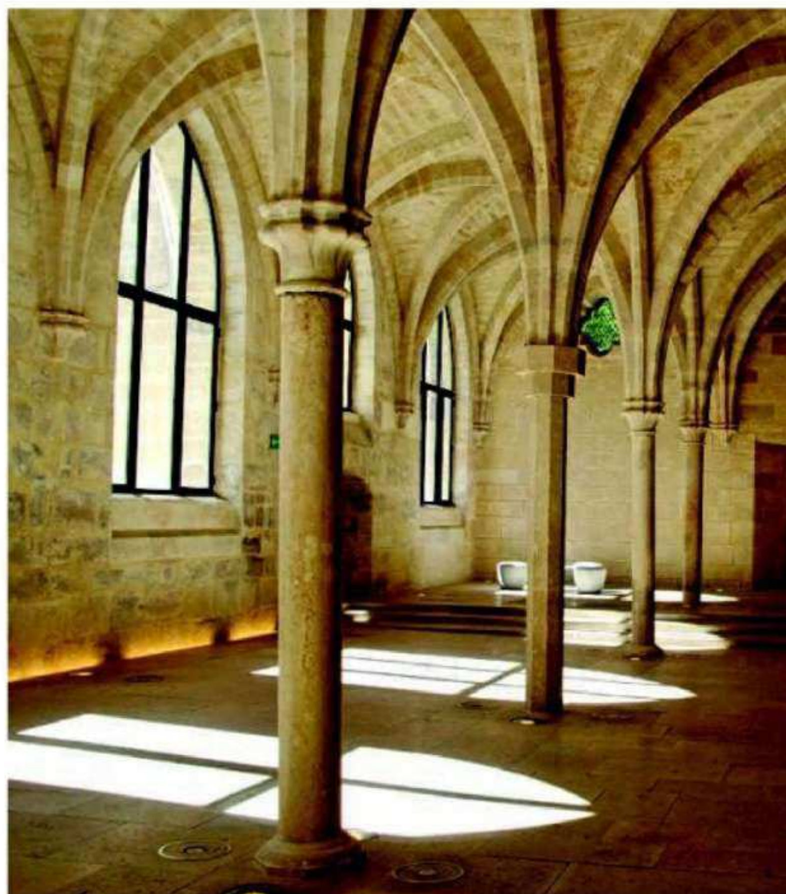
« Beaucoup d'étudiants repartaient très vite car ils n'avaient pas les moyens de subvenir à leurs besoins. Il y avait déjà un énorme problème de logement étudiant à Paris ! »

Jacques Verger, historien spécialiste de l'Université

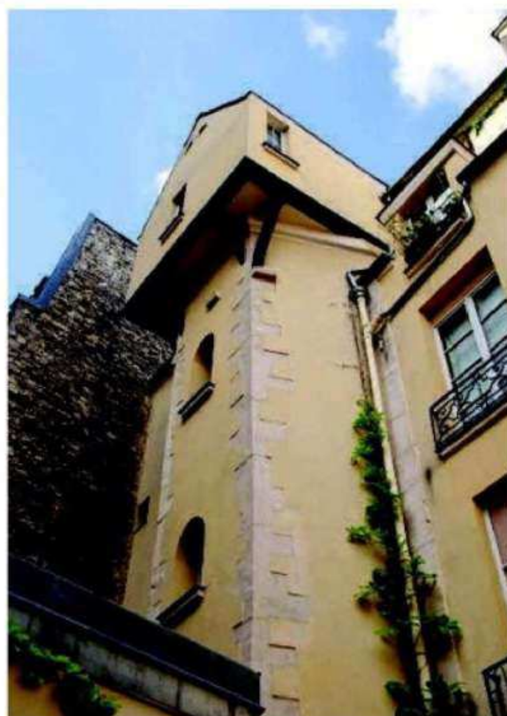
●●● élu à la tête de l'Université pour des mandats très courts, un puis trois mois. Elle ne possède pas de locaux: les maîtres louent des salles ou utilisent les églises pour les cours et les examens.
Sous le contrôle de l'Université, des copistes, des parcheminiers, des relieurs, des libraires s'établissent rue Saint-Jacques et dans les venelles avoisinantes. L'île de la Cité en abrite certains, notamment rue Neuve-Notre-Dame: on peut voir l'ancien tracé de cette rue, qui se trouvait dans l'axe du portail central de la cathédrale, au sein du joli musée abrité par la crypte archéologique du parvis Notre-Dame. L'art de l'enluminure se développe grâce à la présence, à Paris, de la Cour, qui attire de riches personnages. Tout un quartier s'éveille autour du savoir et Paris, seule Université d'Europe, avec Oxford et Cambridge, à posséder une faculté de théologie jusqu'au milieu du XIVe siècle, attire des lettrés de tous les pays environnants, devient un foyer intellectuel incontournable.
Parallèlement aux écoles, les collèges se développent. Là encore, le mot n'a pas le même sens qu'aujourd'hui: il désigne le logement étudiant. *« Souvent, une personne riche faisait un legs et donnait sa maison pour que l'on y héberge des étudiants pauvres. Il s'agissait de bons élèves, mais qui ne disposaient pas de revenus personnels »*, précise Jacques Verger.

Discussion sur le sort de Jeanne d'Arc

Dès le XIIIe siècle, les religieux des ordres mendiants, dominicains et franciscains, fondent leurs propres écoles: des couvents dans lesquels ils enseignent la théologie, la philosophie, mais aussi l'art du sermon, qui leur permet de dominer alors la pastorale urbaine. D'autres ordres, plus contemplatifs, suivent leurs traces, comme celui de Cîteaux. Et Jacques Verger peut enfin montrer un bâtiment d'époque bien conservé 8 : le collège des Bernardins (ainsi appelé par référence au premier abbé de Clairvaux, saint Bernard)!
Situé rue de Poissy, à l'est du Quartier latin, il offre un magnifique témoignage de l'architecture médiévale. Cinquante ans après la naissance de l'Université, en 1248, l'abbé de Clairvaux, Étienne de Lexington, initie sa construction, suivant les conseils du pape Innocent IV qui encourage les cisterciens à étudier dans la capitale. En retard sur les dominicains et les franciscains qui ont, en 1217, fondé respectivement le collège des Jacobins 9 et celui des Cordeliers 10 (aujourd'hui disparus), l'ordre veut bénéficier lui aussi de l'enseignement universitaire de Paris. Le pape Benoît XII, ancien élève et enseignant du collège, le fera considérablement agrandir au XIVe siècle. Mais son église sera détruite par le percement de la rue de Pontoise ●●●



Le collège des Bernardins. Les voûtes du réfectoire ont abrité les débats de l'Université sur le sort de Jeanne d'Arc.



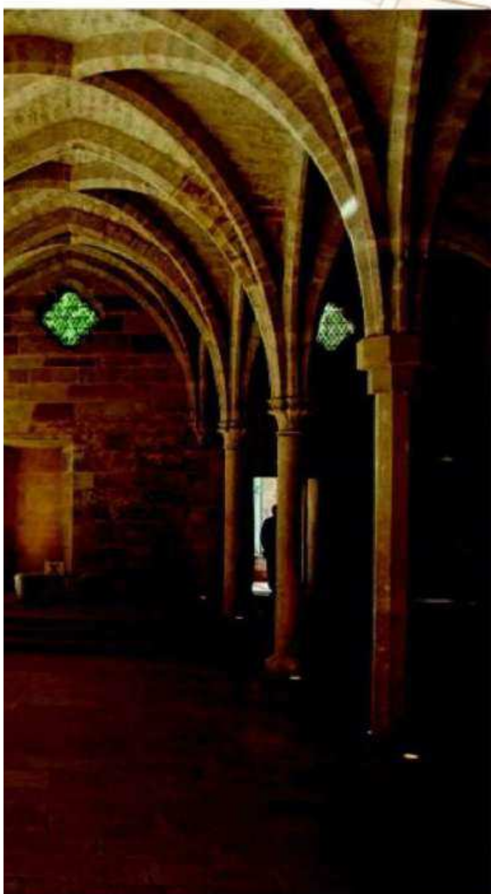
La « tour de Calvin », d'où se serait enfui le théologien Jean Calvin, est le dernier vestige visible de l'ancien collège de Fortet.

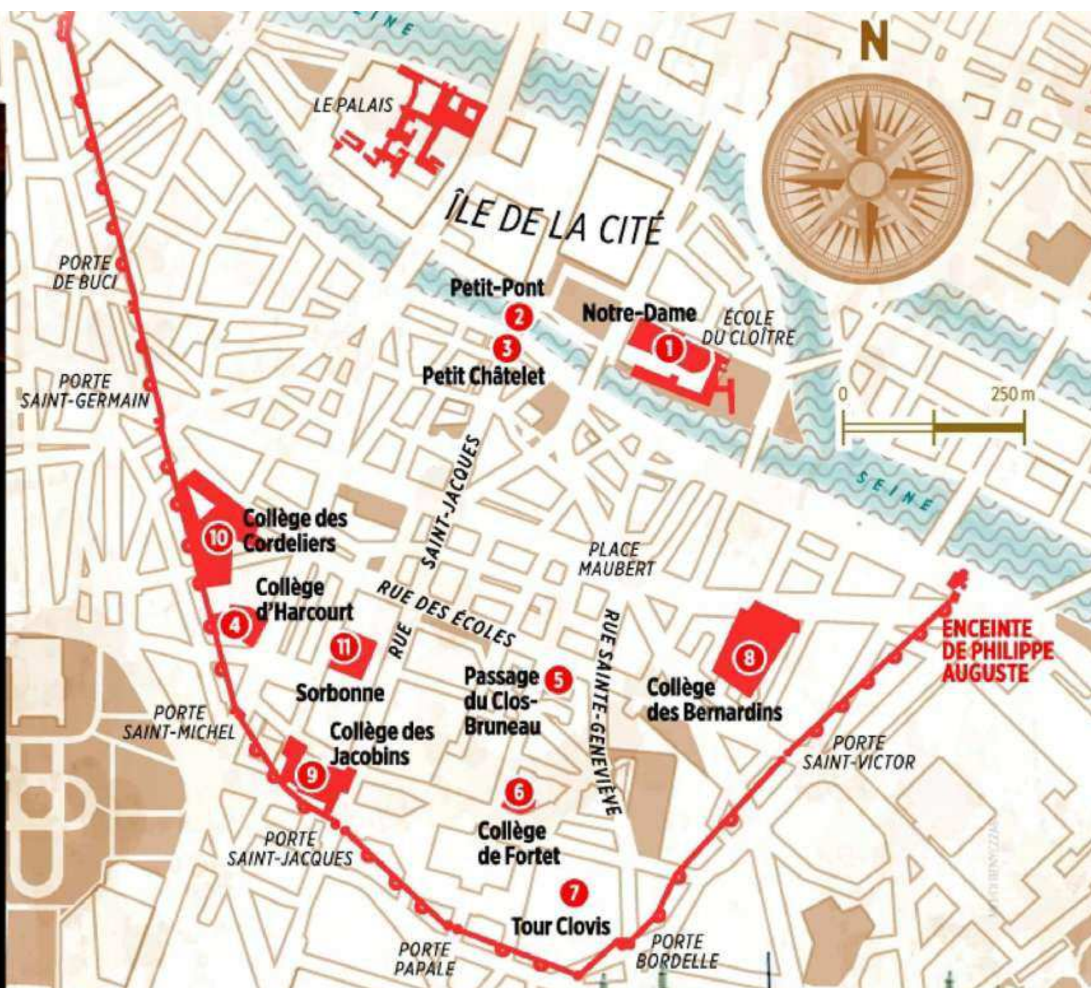




Le couple d'enlumineurs Jeanne et Richard de Montbaston, miniature d'un manuscrit du *Roman de la rose*, deuxième quart du XIVe siècle.

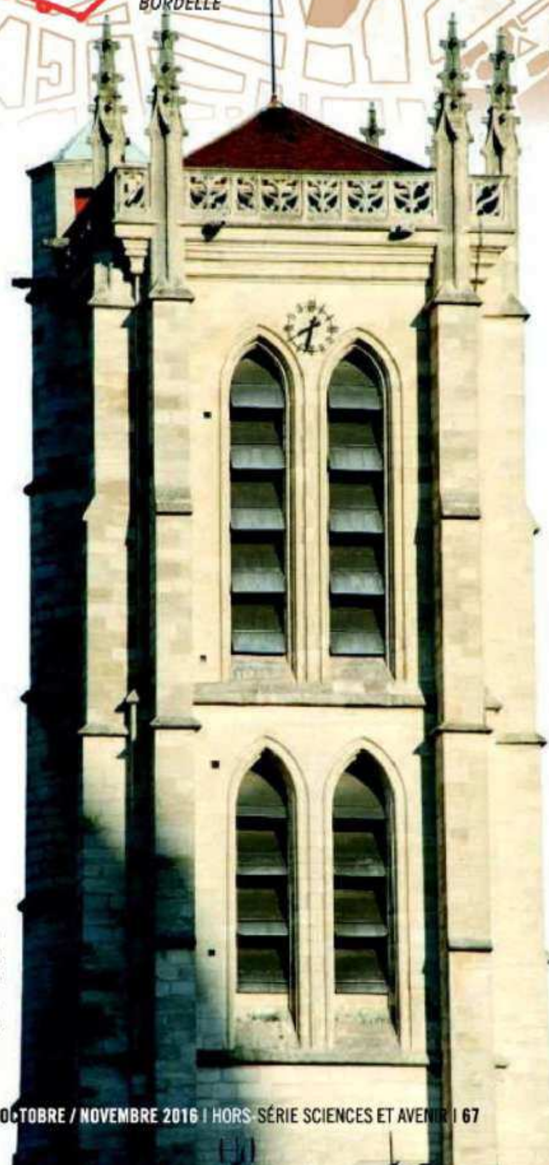
BNF







La Sorbonne. Sur le pavage de la cour d'honneur a été reporté le tracé au sol de la première chapelle du collège fondé par Robert de Sorbon.



La tour Clovis, clocher de l'ancienne abbaye Sainte-Geneviève de Paris.

●●● et du boulevard Saint-Germain au XIXe siècle.
Dans la nef superbement rénovée, fière de ses 32 colonnes et de ses croisées d'ogives, on imagine la vie sobre et studieuse des bernardins. *« Cette pièce servait de réfectoire, de salle de réunion,* explique Jacques Verger. *Et c'est ici qu'a eu lieu la discussion de l'Université sur le sort de Jeanne d'Arc en 1431, pendant la guerre de Cent Ans : l'acte d'accusation lui avait été envoyé pour qu'elle donne son avis, mais elle ne disposait pas encore de grands bâtiments. Comme tout le nord de la France, l'Université a soutenu les Anglais et les Bourguignons contre Jeanne d'Arc… et confirmé la sentence. »*
Sur le sol de l'ancienne sacristie, la tombe du moine Günther, venu de Thuringe pour étudier et mort sur place en 1306, illustre le rayonnement européen du collège à l'époque.



Ce curieux bas-relief qui orne la façade au numéro 42 de la rue Galande est l'une des rares traces encore existantes du décor du XIIIe siècle. Il représente saint Julien faisant traverser une rivière à un faux lépreux, qui n'est autre que Jésus.

Robert de Sorbon, fils de vilain

Si l'on compte une soixantaine de collèges au XIVe siècle, ils n'hébergent que 10 % environ des quelques milliers d'étudiants présents dans la ville ! *« Beaucoup repartaient très vite car ils n'avaient pas les moyens de subvenir à leurs besoins. D'autres vivaient très misérablement. Il y avait déjà un énorme problème de logement étudiant à Paris ! »*, constate Jacques Verger.
L'un de ces jeunes savants va pourtant connaître un sort exceptionnel. En suivant les ruelles ou les grands axes, le promeneur parvient inéluctablement devant la prestigieuse université parisienne qui porte son nom : la Sorbonne 11. *« Dans la cour d'honneur, sur le pavé, vous pouvez voir le tracé de la première chapelle du collège de Robert de Sorbon,* montre Jacques Verger. *Ce fils de "vilain", né à Sorbon, dans les Ardennes, avait décidé de mener une carrière ecclésiastique. Descendu à Paris sans doute avec l'aide d'un protecteur, il suit une formation en théologie, devient chanoine et réussit à s'introduire dans l'entourage de saint Louis. En 1257, il fonde le collège, destiné à de pauvres maîtres ès arts voulant étudier la théologie. Il obtient quelques maisons ici, en face, rue Coupe-Gueule (aujourd'hui rue de la Sorbonne) qui n'était sans doute pas très sûre ! »*
Robert de Sorbon, bon gestionnaire, bon agent immobilier, recruta les meilleurs étudiants de toute la Chrétienté, dota rapidement son collège d'une bibliothèque, la mieux pourvue en manuscrits de Paris. Sorbonne devint peu à peu synonyme de faculté de théologie, puis d'Université de Paris. Aujourd'hui encore, plusieurs universités parisiennes se disputent le nom de ce petit village des Ardennes. ■



Abélard fut le premier professeur à rejeter l'autorité de l'évêque en matière d'enseignement.

PORTRAIT

Pierre Abélard, un professeur insubordonné

S'il est surtout connu pour ses amours avec Héloïse, Abélard fut d'abord un remarquable philosophe et un redoutable dialecticien. Ce Breton de la petite noblesse suivit des cours à l'école cathédrale de Notre-Dame, à Paris. Mais il contesta très vite l'enseignement de son maître Guillaume de Champeaux et, en 1110, choisit de fonder sur la montagne Sainte-Geneviève une école de rhétorique et de théologie : elle fut la première à échapper à l'autorité de l'évêque de Paris. Il y enseigna la dialectique, ou méthode de questionnement et de discussion, et posa les prémisses de la philosophie scolastique, qui vise à concilier raison et foi, soit la philosophie grecque, notamment Aristote, et la théologie chrétienne. Si Abélard attira de nombreux étudiants, il suscita aussi bien des jalousies. Sa pensée originale et son caractère entier lui valurent beaucoup d'ennemis, notamment chez les moines. En outre, il épousa Héloïse, son élève, première femme à avoir suivi un cursus d'arts libéraux réservé aux hommes. L'oncle de celle-ci ne lui pardonna pas et ordonna sa castration ! Il devint moine, continua son enseignement, et laissa plusieurs ouvrages à la postérité, dont son autobiographie *Histoire de mes malheurs*.

Nathalie Gorochov

Professeur d'histoire du Moyen Âge à l'université Paris Est – Créteil Val-de-Marne

« Au XIIIe siècle, il faut être très motivé pour être étudiant ! »

Du recrutement des étudiants au contenu des enseignements, l'historienne nous invite à découvrir l'Université parisienne et ses évolutions, de sa naissance à la fin du Moyen Âge.

Qui étudie à Paris au XIIIe siècle ?

À l'époque, il n'existe qu'une dizaine d'universités en Europe ; les étudiants viennent donc de loin et doivent, sauf exception, supporter le coût des études. Il leur fallait donc être très motivés ! Il semble toutefois que les plus pauvres n'étaient pas exclus : les sources signalent la présence d'étudiants issus de milieux paysans, le plus fameux étant Robert de Sorbon. La plupart viennent néanmoins de la petite noblesse. Ceux-là, plus aisés, parvenaient plus souvent au terme de leurs études. Et à la fin du Moyen Âge, la diversité sociale semble se réduire au profit des plus riches.

Quelles étaient les relations entre les maîtres et les élèves ?

Ce sont les étudiants qui choisissaient leur maître, en fonction de la réputation de celui-ci, d'une origine géographique commune ou encore de leur réseau de relations. Au début du Moyen Âge, il n'existe que des écoles ecclésiastiques gratuites ; pour l'Église, en effet, le savoir ne peut être vendu. Mais au XIIe siècle, avec l'essor des villes, artisans et commerçants s'organisent en corporations. Les maîtres suivent la même démarche, considérant qu'ils doivent vivre, eux aussi, de leur travail. C'est de cette association que naît l'Université. Les étudiants paient alors leur professeur.



BERNARD MARTINEZ POUR SCIENCES ET AVENIR

Comment étudiait-on ?

Il existait deux types d'enseignement : le cours magistral et les disputes lors desquelles, sous la présidence du maître, les étudiants débattaient. Un professeur pouvait enseigner à trois ou quatre élèves, mais aussi à une vingtaine, peut-être plus. Un même cours rassemblait des étudiants de tous les niveaux. La « lecture » consistait à commenter une œuvre choisie par le maître. Des textes souvent très longs, et dont l'étude pouvait prendre plusieurs années. Il fallait environ quinze ans pour obtenir la licence de théologie ! Dans cette discipline, à partir des années 1220, c'est l'ouvrage du théologien Pierre Lombard *Les Sentences*, qui a servi de manuel de base. Tandis que les maîtres des facultés de droit canon * utilisaient *Le Décret* de Gratien, œuvre d'un contemporain du Lombard qui avait compilé et ordonné toutes les règles canoniques.

Quand sont apparus les examens ?

Au XIIe siècle, il suffisait de posséder un certain savoir pour enseigner. Il n'y avait pas d'examen. Et le recrutement des maîtres, comme le contenu des cours, échappaient en partie à l'Église. Celle-ci a voulu imposer une forme de contrôle et a créé la licence, en 1179. Un représentant de l'évêque siégeait dans le jury. Mais les maîtres, qui ne voulaient pas de cette présence épiscopale, ont rapidement mis en place – en 1215 à Paris – un autre diplôme, appelé maîtrise ou doctorat. C'était un examen interne à l'Université, et public. Quant au baccalauréat, il apparaît au XIIIe siècle. Il sanctionne le premier grade, obtenu après cinq ou six années d'études. Et permet de travailler comme assistant d'un professeur.

Quelles recherches faudrait-il développer pour mieux comprendre l'Université médiévale ?

Le milieu universitaire est très mal connu. Il y a notamment un gros travail à réaliser sur le recrutement des étudiants, et sur ce qu'ils devenaient à l'issue de leur cursus. Il existe des centaines de manuscrits encore inexploités. La bibliothèque municipale de Douai, par exemple, recèle un précieux volume de notes de cours prises par un étudiant. Toutes ces archives sont en latin : il nous faut donc des latinistes pour continuer à étudier dans ce domaine !

* Ensemble des lois et des règles adoptées par l'Église.

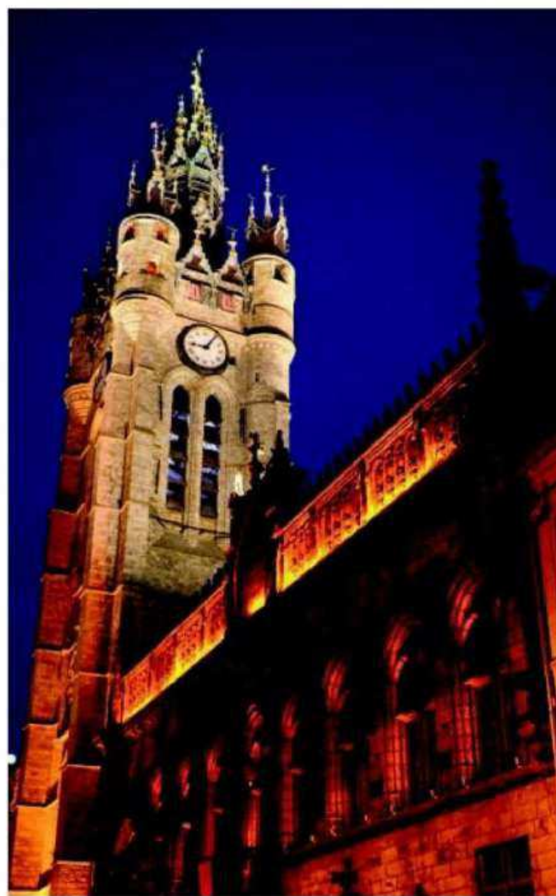
Les bourgeois font la commune

Dès le XIe siècle, des notables s'unissent pour rejeter l'emprise des seigneurs sur les villes et obtenir de nouvelles libertés. Face aux pouvoirs traditionnels s'affirme désormais celui des municipalités.

Une flèche parée de 54 soleils et surmontée du Lion de Flandre, 62 cloches dont la plus massive, surnommée Joyeuse, pèse autant qu'un éléphant : le beffroi de l'hôtel de ville de Douai (Nord), qui culmine à 64 mètres, et que l'Unesco a classé en 2005 au patrimoine de l'humanité, est le monument emblématique de cette cité flamande. Son carillon est le plus gros de France, l'un des plus imposants d'Europe. Il égaye chaque quart d'heure les rues du centre-ville d'une ritournelle différente et rythme la vie des Douaisiens – pour sonner l'alerte ou annoncer des réjouissances – depuis la fin du XIVe siècle.

Érigé à l'emplacement d'une ancienne tour de guet, le beffroi a connu de nombreuses modifications et reconstructions et rempli, comme d'autres bâtiments municipaux de ce type, diverses fonctions : lieu de réunion, entrepôt d'archives, arsenal, tribunal, prison… Mais il a été dressé, avant toute chose, pour matérialiser la puissance de la ville et une indépendance progressivement acquise à partir du XIIe siècle. Typiques de la région (on en compte plusieurs dizaines dans le nord de la France et en Belgique), les beffrois symbolisent l'émergence d'un pouvoir : celui des villes et des « bourgeois », compris non comme les habitants des bourgs, mais comme la composante principale des élites urbaines. Un pouvoir qui, au milieu du Moyen Âge, s'affirme dans toute la France et en Europe – en Italie du Nord et dans le Saint-Empire germanique notamment.

Jusqu'à cette époque, les citadins dépendent entièrement des seigneurs locaux, propriétaires du sol qu'ils leur concèdent en tenure et qui exercent sur eux un lourd pouvoir fiscal et judiciaire en échange de leur protection. Ils sont laïcs (ducs, vicomtes…) ou ecclésiastiques (évêques, abbés)… sans oublier le roi lui-même, dont les possessions sont concentrées, au début de l'ère capétienne, dans l'actuelle Île-de-France et l'Orléanais. *« Dans le reste du royaume*, précise James Collins, professeur à l'université de Georgetown, aux États-Unis, *les pouvoirs du roi sont relativement faibles par rapport à ceux des grands feudataires *: ils consistent surtout à arbitrer des conflits et à conférer une légitimité. »*



FRANCK CHARTON/HEMIS

Le beffroi de Douai.

+ James Collins, *La Monarchie républicaine. État et société dans la France moderne*, Odile Jacob, 2016

Thierry Dutour, *Sous l'empire du bien : bonnes gens et pacte social*, Garnier, 2015

Péages trop lourds, taxes arbitraires et imprévisibles…

Le mouvement d'émancipation des bourgeois débute vers la fin du XIe siècle, dans des régions qui connaissent un développement économique sans précédent : le Nord et l'Est grâce à la fabrication de textiles et au commerce des produits agricoles, ou le Midi, riche de ses activités portuaires et du négoce des épices. Des régions où sont également ancrées de longue date des associations qui organisent le commerce et l'artisanat – par exemple la guilde des marchands à Saint-Omer – mais également l'entraide.

Poussés par un désir d'ascension sociale et d'autonomie, et souvent, aussi, afin de garantir la sécurité et la paix publiques dans leur ville, des citadins se regroupent pour réclamer un allègement de certaines exigences seigneuriales, voire leur suppression, en particulier celles qui gênent les marchands : taxes arbitraires et imprévisibles, péages trop lourds, réquisitions militaires. Ils se promettent une assistance mutuelle, prêtent serment en commun (*conjuratio*, d'où leurs noms de « conjurés »), et obtiennent parfois des chartes dites de « commune » ou de « franchises » précisant le fonctionnement politique de la ville ainsi que leurs devoirs et nouvelles libertés.

« Tandis que les bourgeois parlent de droits, d'usages et de libertés reposant souvent sur d'anciennes cou- •••



Ville de Meulan, 1195



Ville de Nieuport, 1237



Ville de Biarritz, XIe siècle



Ville de Gravelines, 1244



Ville d'Aire-sur-La-Lys, 1200



Ville de Chaumont, 1211



La commune de Soissons, 1228



Ville de Cambrai, 1227



Ville de Dijon, 1308.



Sceau des poissonniers de la ville de Bruges, XIIIe siècle



Sceau des corps de métiers de la ville d'Arles, XIIIe siècle

Les sceaux, auparavant réservés aux seigneurs, représentent aussi les villes à partir de la fin du XIe siècle. Ils officialisent les actes qu'elles produisent en nombre croissant. Les plus influentes et organisées des corporations de métiers s'en dotent également.

RUE DES ARCHIVES/TAILLANDIER – JEAN VIGNE/KHARBINE TAPABOR/ – LEEMAGE/PARIS ARCHIVES NATIONALES – BRIDGEMAN ART/GIRAUDON

●●● *tumes, le seigneur qui concède une charte insiste toujours pour ajouter le terme de privilège – du latin* privata lex, *dans le sens d'une loi particulière accordée à un groupe d'hommes et adaptée à leurs besoins »*, explique James Collins. Il s'agit, pour le seigneur, de conserver une pleine autorité sur ses hommes.

Les premières chartes ont été signées au Mans (1070), à Cambrai (1076) ou Noyon (1107), mais la plus ancienne qui nous soit parvenue a été établie en 1112 à Lorris, près d'Orléans. Le bourg appartient alors au domaine royal, en l'occurrence celui de Louis VI le Gros. Selon cette charte de franchises, qui comporte 35 articles, le seigneur-roi continue de percevoir un sixième des récoltes de blé, un pourcentage de la farine travaillée au moulin ainsi qu'une redevance pour l'utilisation du four. Les Lorrissois doivent s'acquitter également d'un cens annuel, peu élevé. Les bourgeois sont toutefois dispensés de divers impôts, liés aux activités économiques notamment. Exemptés, aussi, de service armé, sauf s'ils peuvent regagner leur maison le soir même, mais aussi des corvées (journées de travail non rémunéré), hormis les propriétaires de chevaux et de charrettes, pour transporter le bois et le vin appartenant au roi. La charte garantit aux bourgeois l'usage du bois mort, la possibilité de vendre leurs biens, d'hériter. Tout serf venu à Lorris et y résidant depuis au moins un an et un jour sans avoir été réclamé par son seigneur se voit même accorder la liberté ! Le bourg bénéficie, enfin, d'une autonomie administrative et judiciaire, sous la responsabilité d'un conseil de sages et d'un maire désignant des jurés.


BNF

Pour avoir refusé d'octroyer aux bourgeois de sa ville une charte qu'il leur a promise, Gaudry, l'évêque de Laon, est tué en 1112. Miniature du XIII[e] siècle.


ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-QUENTIN

La charte communale de Saint-Quentin, promulguée en 1195.

Réfugié dans un tonneau, le prélat est assassiné

La charte de Lorris fait école. Séduits par sa clarté et les libertés qu'elle octroie, quatre-vingt-trois bourgs du Gâtinais, de Beauce et du Val-de-Loire demanderont à Louis VI et à sa parentèle de l'appliquer. Quelques années plus tard, le roi concède également une charte de commune à Soissons. Les privilèges sont encore plus étendus : les bourgeois peuvent conserver les clés de la ville, lever des impôts et former des milices pour défendre leur cité. Ils n'obéissent qu'aux « échevins », représentants qu'ils ont eux-mêmes élus, en respectant toutefois les privilèges de l'évêque de Soissons. *« Tous ceux qui demeurent dans la ville et ses faubourgs jureront d'observer les lois de la commune »*, enjoint le document ; et *« celui qui ne viendra pas à l'assemblée de la commune* [pour débattre des sujets les plus importants] *paiera une amende de 12 deniers »*. Ce texte sera repris presque à l'identique à Sens, Saumur, Beaune ou Dijon.

Le roi Philippe Auguste accompagne plus favorablement encore le mouvement des libertés urbaines en accordant à la fin du XII[e] siècle une soixantaine de chartes. *« Les villes qui obtiennent le plus d'autonomie se situent souvent aux frontières du royaume, en raison du rôle défensif qu'elles peuvent jouer, et dans les provinces récemment acquises ou conquises afin de s'attacher leur fidélité »*, souligne Boris Bove, maître de conférences à l'université Paris VIII. En 1214, lors de la bataille de Bouvines dans le comté de Flandre, les troupes de Philippe Auguste s'appuient ainsi sur les milices de Douai et de Tournai pour défaire une coalition de seigneurs flamands, allemands, français et anglais. De manière générale, les rois capétiens utilisent les villes pour renforcer leur monarchie au détriment des grands feudataires.

De son côté, le clergé, qui jouit d'un pouvoir considérable, voit d'un mauvais œil l'émancipation des bourgeois. Celle-ci est souvent vécue comme un changement inquiétant, voire un phénomène scandaleux défiant l'autorité des représentants de l'ordre divin. C'est dans les cités appartenant à des seigneurs ecclésiastiques que les résistances se révèlent ainsi les plus fortes, entraînant des émeutes à Cambrai, Reims, Tours, Arles ou Béziers. La plus célèbre se produit en 1112 à Laon. Suite aux assassinats et extorsions arbitraires commis par l'évêque Gaudry, puis à son refus d'octroyer aux bourgeois une charte communale pourtant promise, une foule d'insurgés prend d'assaut, pille et incendie le palais épiscopal : le prélat, réfugié dans un tonneau, est frappé à mort à grands coups de hache, et sa dépouille lapidée !

Paris, administré par la hanse des marchands de l'eau

Les suzerains laïcs font meilleur accueil aux aspirations bourgeoises. Il faut dire qu'ils se trouvent souvent à court d'argent et que l'octroi d'une franchise s'accompagne d'importantes contreparties financières ! Une autre raison est d'ordre purement organisationnel : *« Les seigneurs vont en effet trouver, dans les structures municipales, de précieux auxiliaires pour gou-*



ARCHIVES MUNICIPALES TOULOUSAINES

En 1295, les élus de Toulouse, ou capitouls, commencent à rédiger un grand livre de la ville, rapportant notamment les résultats des élections annuelles au conseil municipal. Il est orné d'enluminures semblables à celle-ci, qui représente les capitouls de l'année 1409-1410.

LA « MEILLEURE ET LA PLUS VIEILLE PART DE LA POPULATION »

Les conseils municipaux sont dirigés par des maires, généralement élus pour un an. Ils tiennent, selon l'importance des cas à traiter, plusieurs séances par semaine ou seulement quelques-unes par mois, dans les beffrois, les hôtels de ville, mais souvent dans de simples maisons. *« À Lyon, par exemple, qui au XIII*^e^ *siècle est pourtant la deuxième ou troisième ville du royaume,* rappelle Thierry Dutour, *les consuls changent régulièrement d'endroit, d'une année à l'autre, pour se réunir : soit dans une salle qu'ils ont louée, soit dans les étages d'une maison prêtée par un des leurs, afin de réduire les dépenses publiques. »* Les procédures électives sont complexes, très variables, mais ce sont toujours des notables qui sont choisis. Car au Moyen Âge, explique Boris Bove, *« les communautés sont toujours représentées par "la meilleure et la plus vieille part de la population", comme on dit alors. Concrètement, les marchands, les artisans ou les juristes prospères ainsi que les représentants des familles implantées depuis longtemps dans la localité. »* Même si les décisions sont prises de manière plus ou moins démocratique, un système oligarchique se met en place. « *Ainsi, dans le Livre d'or d'Amiens, qui contient la liste de tous les maires et échevins, on retrouve les mêmes noms... pendant trois à quatre cents ans !* souligne l'historien James Collins. *Mais l'élite municipale s'arrange toujours pour intégrer de temps à autre quelques parvenus, afin d'éviter les contestations et maintenir son pouvoir. »*

verner, souligne Thierry Dutour, maître de conférences à l'université Paris IV. *Ils sont tranquilles, pour ainsi dire, quand la paix civile est respectée, l'impôt correctement levé – en somme, quand leurs vassaux s'administrent sans qu'eux-mêmes aient trop à s'impliquer.* » Tel est bien le principal fondement des prérogatives concédées aux villes : elles exercent, par délégation, un pouvoir public de rang supérieur.

La puissance des bourgeois a toutefois une seconde origine : la représentation. Les villes désignent elles-mêmes les personnes qui vont défendre leurs intérêts, les administrer. Structures, modes de fonctionnement, appellations... Tout cela varie beaucoup d'une localité à une autre : les communes, qui jouissent de la plus grande indépendance (on en compte quelques dizaines au XIIIe siècle), les cités possédant une charte de franchise (plusieurs centaines), ou celles qui ne possèdent aucune charte mais qui, dans la pratique, sont administrées par l'élite bourgeoise, comme c'est le cas à Paris avec la hanse des marchands de l'eau. Mais en règle générale, le pouvoir exécutif est exercé par un conseil d'une douzaine de membres – « échevins » dans la moitié nord, « consuls » dans le Midi, le centre du royaume ou l'Aquitaine, « capitouls » dans la région de Toulouse... Ils traitent avec les représentants de l'autorité seigneuriale et gèrent tout ce qui a trait à la vie quotidienne : l'utilisation du four, du moulin, la réparation d'un quai, le pavage, etc. Et pour les sujets très graves, comme la sécurité, la guerre ou la collecte de nouveaux impôts, ils convoquent l'assemblée générale des habitants.

La plupart de ces conseils sont investis d'un pouvoir judi- ●●●



THIERRY DUTOUR

« Les seigneurs sont tranquilles quand leurs vassaux s'administrent sans qu'eux-mêmes aient trop à s'impliquer »

Thierry Dutour, maître de conférences à Paris IV Sorbonne



BRITISH LIBRARY/AKG IMAGES

Pour remporter la bataille de Bouvines en 1214, Philippe Auguste a enrôlé les milices de Douai et de Tournai. La royauté sait habilement jouer de ses alliances avec la bourgeoisie pour défaire ses ennemis ou contenir les grands seigneurs.

●●● ciaire dont l'étendue dépend de la charte octroyée. Elle englobe souvent les litiges commerciaux et délits mineurs, le seigneur se réservant l'exercice de la haute justice – viol, incendie, enlèvement, assassinat. Pour autant, dans les villes les plus autonomes, comme Douai, les échevins ont le droit de pendre des criminels ! Les juges municipaux ne représentent toutefois que le premier étage du système judiciaire. Les Dijonnais peuvent, par exemple, faire appel d'une condamnation en sollicitant la justice du bailli ducal, puis le tribunal suprême du duché de Bourgogne, et enfin la justice royale, rendue à Paris.

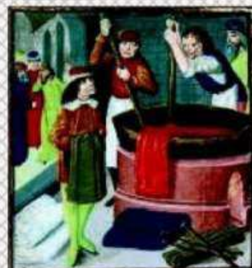
À cet emboîtement d'autorités judiciaires s'ajoute une juxtaposition de juridictions. Très rares sont les territoires urbains qui, comme Saint-Denis, ne dépendent que d'un seul seigneur. À Reims, la cité est divisée en plusieurs seigneuries appartenant à l'archevêché et à deux abbayes. Chacune possède un conseil échevinal et ses propres tribunaux. Mais l'exemple le plus emblématique demeure Paris : les plus grands domaines appartiennent au roi, à l'évêque, aux abbés de Saint-Germain, de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève, au prieur de Saint-Martin-des-Champs ou à l'ordre du Temple, mais on trouve aussi nombre de petits seigneurs qui ne possèdent parfois que quelques pâtés de maisons !

« Le grand changement qui va intervenir, c'est la guerre de Cent Ans, relève Thierry Dutour. *Elle oblige les citadins à mettre en commun leurs ressources pour acheter des canons, creuser des fossés et bâtir d'épaisses murailles autour des villes, le tout sous un commandement militaire unifié, au-delà des logiques seigneuriales. »* À partir du XIVe siècle, le conflit entraîne ainsi l'unification de nombreuses juridictions et des pratiques de gestion. *« Du roi,* ajoute James Collins, *les bourgeois vont même obtenir l'autorisation d'imposer les membres de la noblesse et du clergé résidant à l'intérieur des villes, afin qu'ils participent eux aussi à l'entretien des murailles. »* Nombre de conseils municipaux possèdent alors une autonomie et un pouvoir politique considérables. Il ne déclinera qu'à partir du XVIe siècle, quand l'absolutisme royal parviendra à s'imposer en raison, notamment, des guerres de Religion. ■ **FRANCK DANINOS**

* Possesseurs d'un fief.

PORTRAIT

Jean de Boinebroke, ancêtre des capitalistes



AKG

Teinturiers, tels qu'en employait Boinebroke. Enluminure du XVe siècle.

C'est l'un des plus célèbres représentants de l'aristocratie marchande du XIIIe siècle. Les activités de drapier du sire Jean de Boinebroke à Douai, dans le comté de Flandre, le placent à la tête d'une fortune considérable. Il importe d'Angleterre de la laine brute qu'il fait filer, teindre et tisser dans ses ateliers ou par des sous-traitants, en vue de confectionner des draps pour les vendre dans les foires de la région, mais aussi à l'étranger. Il fabrique également de la teinture et des vêtements. Ses profits lui permettent d'acheter des terres et des maisons qu'il loue au prix fort… à ses employés ! Il siège neuf fois au conseil échevinal de Douai, entre 1243 et 1280, ce qui lui assure une mainmise sur la justice et l'administration municipales. À sa mort, en 1286, quantité de personnes viennent se plaindre des abus et mauvais traitements infligés par le patricien, accusations consignées sur un parchemin de cinq mètres et demi de long ! Dans les années 1930, l'historien Georges Espinas verra dans les activités de Boinebroke un exemple précoce d'exploitation capitaliste des ouvriers.

Boris Bove
Maître de conférences à l'université Paris VIII

« Pourquoi Paris est capitale ? Cela reste un mystère ! »

Capitale symbolique dès Clovis, Paris ne gagne définitivement son statut de première ville du royaume qu'au XIIe siècle. Mais l'histoire de sa montée en puissance comporte encore de nombreuses zones d'ombre.

Depuis quand Paris est-elle capitale ?

Tout dépend de ce qu'on entend par là. Au VIe siècle, Clovis fait de Paris sa capitale (du latin *caput regni*, « tête du royaume »), mais à titre symbolique uniquement. Il n'y réside presque jamais, n'y gouverne pas. Ce n'est qu'un lieu « légitimant » : celui qui possède Paris est considéré comme le roi des Francs. La cité conserve ce statut malgré la division du royaume mérovingien intervenu suite à la mort de Clovis et aux guerres perpétuelles entre ses successeurs. Sous la dynastie carolingienne, la ville perd toute importance politique : le cœur du pouvoir se déplace vers l'est, à Aix-la-Chapelle notamment. Mais elle regagne en prééminence avec le sacre des Capétiens, à la fin du Xe siècle, jusqu'à devenir la capitale administrative du royaume sous Philippe Auguste, vers le début du XIIe. Le pouvoir royal s'y installe alors définitivement.



A. BARREYRE/HANSLUCAS POUR SCIENCES ET AVENIR

De quelle manière ?

Philippe Auguste décide, tout d'abord, d'entreposer à Paris le Trésor des chartes, ensemble de titres, archives et objets – dont le sceau royal – qui justifient ses droits, son pouvoir : ils sont gardés au palais de l'île de la Cité. Son petit-fils, saint Louis, fait installer le Trésor dans la sacristie de la Sainte-Chapelle du palais, où sont conservées les reliques de la Passion telles que la couronne d'épines et un morceau de la « vraie croix », preuve de l'importance extrême de ces documents ! C'est dans ce même palais que Philippe Auguste et ses successeurs exercent la justice royale, par définition la meilleure, au-dessus de toutes les autres. D'abord eux-mêmes, puis par le biais d'un nombre de plus en important de juristes à mesure que l'État et l'administration royale se développent. Et c'est encore dans le palais de la Cité que les services fiscaux sont installés à partir du XIVe siècle. Les administrations judiciaires et fiscales occupent alors tellement de place qu'elles vont chasser, pour ainsi dire, les rois de France du palais. Ils résideront alors principalement sur la rive droite, au Louvre ou à l'hôtel Saint-Pol.

Mais comment expliquer le choix de Paris ?

Nous n'en savons rien ! L'histoire de Paris n'est bien documentée qu'à partir de la fin du XIIIe siècle. Avant, les sources sont très ténues. Quand elles commencent à s'étoffer, à partir du règne de Philippe Auguste, Paris est déjà la capitale. On ne fait que constater sa richesse et son importance croissantes au début de l'ère capétienne, puis la fixation des services administratifs, sans pouvoir vraiment les expliquer. On ignore, par exemple, combien la ville comptait d'habitants en 1200.
Il est très difficile de savoir, par ailleurs, si Paris est devenue la capitale administrative parce qu'elle était au cœur du domaine des Capétiens, ou si Hugues Capet a été élu roi de France parce qu'il était comte de Paris... En faisant de l'histoire-fiction, on pourrait imaginer que si le duc de Normandie avait été choisi à la place d'Hugues Capet, la capitale du royaume de France aurait été Rouen ! La vieille tradition mérovingienne, qui considérait Paris comme capitale symbolique, a peut-être joué. Le fait que la cité était proche de l'ancienne abbaye dédiée à saint Denis, « protecteur » de la personne royale, également. Mais d'autres villes du domaine capétien, très riches par ailleurs, étaient aussi des centres politiques importants depuis le Moyen Âge central voire le haut Moyen Âge, telles Melun, Senlis ou Compiègne. Les raisons pour lesquelles Paris, et non ces villes-là, a été choisie restent assez mystérieuses.

Boris Bove et Claude Gauvard (dir.), *Le Paris du Moyen Âge*, Belin, 2014

Juger et punir, le privilège des seigneurs

Au Moyen Âge, la justice se doit d'être visible. Pilori ou fourches patibulaires : les condamnés sont exposés aux yeux de tous sur les places publiques. Mais seuls le roi et les grands féodaux peuvent punir de mort.

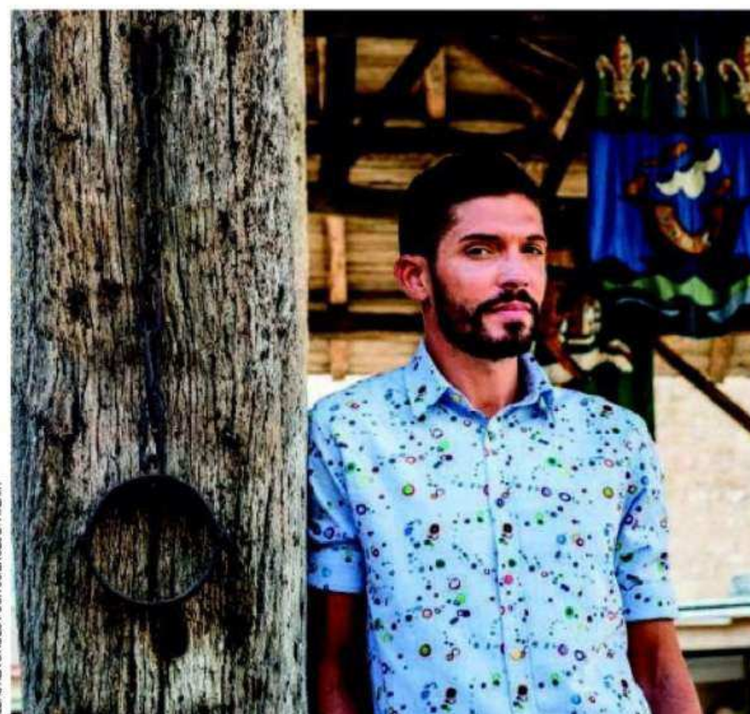
« *Saint Louis rendant la justice à Vincennes sous un chêne centenaire, ce n'est pas qu'une image d'Épinal !* » Par cet appel à nos souvenirs d'écolier, Pierre Prétou, maître de conférences à l'université de La Rochelle, rappelle qu'au Moyen Âge, les audiences se sont longtemps tenues « en extérieur », parfois dans les lieux les plus inattendus, comme les halles d'un marché ou le pied d'un arbre. Et, précise-t-il, ce n'est qu'à partir du XIe siècle – avec l'expansion urbaine – que la justice commence progressivement à se fixer en ville. Ornée d'arcades à claire-voie et de fines colonnettes surmontées de têtes grimaçantes, la salle des pas perdus du palais de justice de Poitiers témoigne précisément de cette évolution. Les comtes-ducs rendaient en effet la justice dans cette majes-



BRITISH LIBRARY BOARD/LEEMAGE

Philippe le Bel assiste au bûcher des Templiers. En sa qualité de juge suprême du royaume, le roi a droit de vie et de mort sur tous ses sujets. Miniature des *Grandes Chroniques de France*, 1410-1420.

tueuse *aula,* aménagée à la fin du XIIᵉ siècle par Aliénor d'Aquitaine, qui devint, après l'incorporation du comté au domaine royal (1203), la salle où s'exerçait la justice du roi. Mais qu'entend-on exactement par justice médiévale? Depuis le Xᵉ siècle et la fin des Carolingiens, les pouvoirs sont particulièrement fragmentés. *« La justice est exercée par tous ceux dont dépend une fraction de territoire ou de population »*, rappelle Pierre Prétou. Des seigneurs qui sont des nobles la plupart du temps, mais aussi des abbés ou, en ville, des évêques. Issue de la féodalité, cette justice seigneuriale arbitre essentiellement les conflits mineurs: litiges, dettes impayées, querelles de voisinage, etc. Une « justice de proximité », moins lente et moins coûteuse que la justice royale, et dont la cour est présidée directement par le seigneur. Le roi, quant à lui, occupe de fait la fonction de juge suprême, et peut décider de la tenue d'un procès quel qu'il soit à l'intérieur des limites de son royaume. Il délègue dans ses provinces, pour le représenter, ses prévôts et baillis. Le jour de son sacre, il devient *« fontaine de justice »* pour le royaume, ses sujets et ses lois. De son côté, la justice ecclésiastique se réserve les cas de violation des règles de l'Église: hérésie, simonie (trafic de biens spirituels), sacrilège, blasphème... mais aussi adultère – l'Église étant parvenue au XIIᵉ siècle à se voir reconnaître une compétence exclusive en matière de lien matrimonial.


SÉBASTIEN SNOEIJ POUR SCIENCES ET AVENIR

Le pilori de Belvès (Dordogne), dressé sous une halle du XVᵉ siècle, possède encore sa chaîne et son carcan. Un exemple des instruments de justice médiévaux recensés par le chercheur Mathieu Vivas.

Réclusion et coups de bâton

Chaque crime – ou délit – tombe sous le coup de l'une ou l'autre de ces justices, en fonction du lieu où il a été commis mais aussi de la qualité de son auteur. Ce qui, notamment au cœur des villes où les juridictions sont imbriquées, n'est pas sans créer des situations insolites. Ainsi, à Paris, un clerc ne relèvera pas de la justice du roi mais de celle de l'Église. *« Au début du XIVᵉ siècle,* raconte la médiéviste Claude Gauvard, *un dénommé Gilet de Veeli ayant blessé mortellement un homme en la terre de l'abbaye Sainte-Geneviève, les prévôts du roi s'emparent de lui, prétendant qu'il est un hôte du souverain. Mais suite aux réclamations des abbés, ils sont finalement obligés de leur rendre le coupable! »*

Ce qui a dû faire les affaires du meurtrier! Car la justice ecclésiastique s'exerce avec moins de sévérité que les autres. C'est d'ailleurs l'Église elle-même qui, au XIIᵉ siècle, a formellement condamné la pratique de l'ordalie, ou « jugement de Dieu ». Celle-ci consistait à soumettre l'accusé à des pratiques lui permettant de « prouver son innocence »: épreuve du feu (porter une barre de fer rougie, traverser des bûchers...) ou de l'eau (être immergé dans une rivière glacée, plonger son bras dans l'eau bouillante...). *« Les évêques, tout comme les moines, répugnent à délivrer la mort,* explique Pierre Pretou. *Non occides – Tu ne tueras point – est un commandement de Dieu. »* La justice ecclésiastique applique généralement des peines de silence et de réclusion – parfois, quelques coups de bâton – ou expédie en pèlerinage au Puy-en-Velay, voire à Rome. Il n'est donc pas rare qu'un individu mal intentionné se fasse tonsurer avant de passer à l'acte, afin d'être pris pour un clerc.

« Le public imagine volontiers des prêtres condamnant à mort, mais il n'en est rien », ajoute l'historien. À partir du XIIIᵉ siècle, avec l'Inquisition, les supplices de la « question » sont systématiquement infligés à un accusé pour lui arracher des aveux. Mais lors des procès, c'est toujours le bras séculier qui prend le relais en cas de peine capitale. *« Ce n'est pas la justice ecclésiastique qui a envoyé Jeanne d'Arc au bûcher,* poursuit Pierre Prétou. *C'est le bailli de Rouen! En se fondant sur l'avis religieux. »*

Depuis la fin du Xᵉ siècle, la haute justice – celle qui a le pouvoir de condamner à mort – cohabite avec une basse et une moyenne justice. L'une concernant principalement les délits mineurs, liés à des problèmes de propriété foncière; l'autre, les vols et menus larcins. *« Mais contrairement à ce que nous imaginons, les cas les plus sérieux (homicides, faux-monnayage, etc.) ne sont pas* •••


COURTESY P. PRÉTOU

« Ce n'est pas la justice ecclésiastique qui a envoyé Jeanne d'Arc au bûcher. C'est le bailli de Rouen, en se fondant sur l'avis religieux »

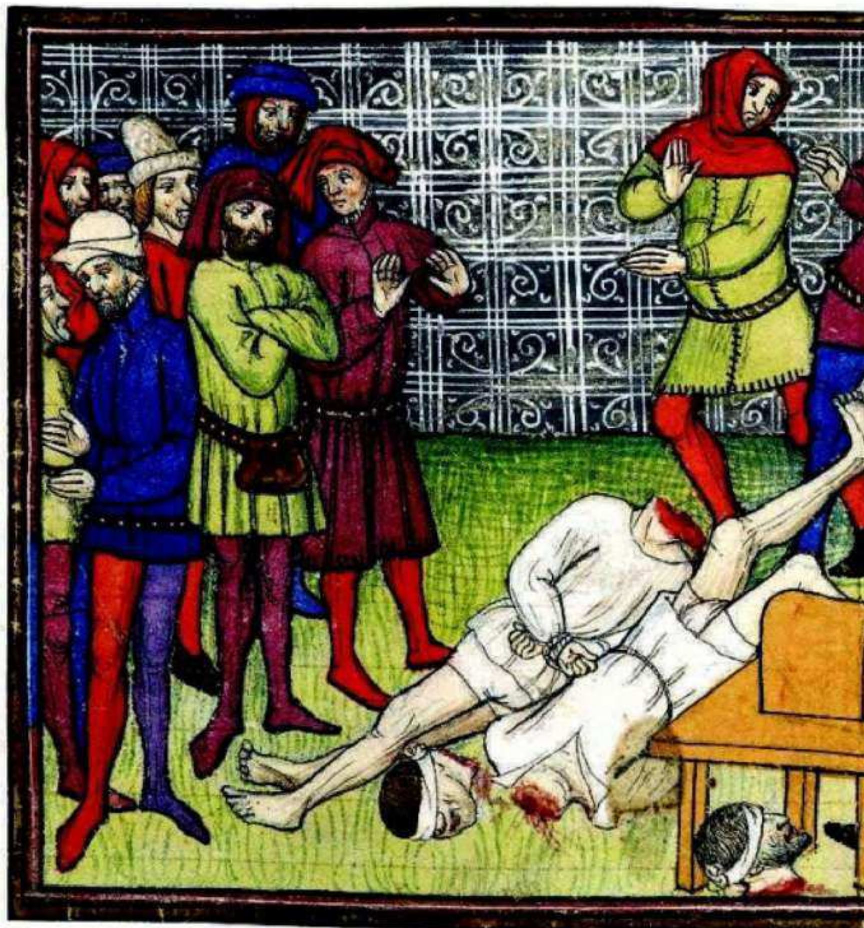
Pierre Prétou, maître de conférences à l'université de La Rochelle

●●● *les plus fréquents. 90 % des actes rencontrés dans les archives médiévales ne concernent que des amendes, et sont donc l'expression d'une basse justice »*, fait remarquer Pierre Prétou. Celle-ci est exercée par une multitude de magistrats, juges, enquêteurs, procureurs, etc. Du côté des plaignants, des avocats assistent et défendent la cause de leurs clients *« contre un salaire modéré »*. Ces *prolocutores* semblent apparaître pour la première fois dans des documents datés du XIe siècle.

Maïté Billoré, Isabelle Mathieu, Carole Avignon, *La Justice dans la France médiévale*, Armand Colin, 2012

Claude Gauvard, *Violence et ordre public à la fin du Moyen Âge*, Picard, 2005

Robert Jacob, *Images de la justice*, Léopard d'or, 1996



Un juge à dos d'âne

L'exécution des décisions émanant des tribunaux nécessite de faire appel à des auxiliaires de justice. Les sergents – fonction apparemment créée par Philippe Auguste – sont ainsi chargés des arrestations et incarnent le recours à la *« main forte »*, la contrainte physique. Ils peuvent aussi assumer la fonction de geôlier. Mais à cette époque, l'incarcération est exceptionnelle. *« Étonnamment, le Moyen Âge n'a pas pensé la prison comme un moyen de punir,* résume Pierre Prétou. *Ce n'est qu'au XVe siècle qu'apparaît l'idée que l'enfermement long – sur le modèle des cellules monacales, où l'on se cloîtrait pour s'évader spirituellement – pouvait permettre de s'amender, de s'améliorer. »* Jusque-là, en dehors des geôles royales à Paris, papales à Avignon, le bâtiment pénitentiaire en tant que structure n'existe pas. Les coupables présumés sont « emmurés » dans les lieux les plus divers, généralement dans l'attente d'un jugement ou de l'application d'une sentence. On distinguait le « mur large », une forme de « résidence surveillée », du « mur étroit » : cachot, cul-de-basse-fosse d'un château, étable où l'on enchaîne le détenu... ou même cimetière, comme ce fut le cas au Segrat de Dax, dans les Landes, où le justiciable attendait parmi les sépultures que vienne le magistrat transporté à dos d'âne ! Ces justices ambulatoires – *« justiciae itinerantes »* – étaient très fréquentes dans le cadre de la justice seigneuriale. Car on se déplaçait beaucoup pour régler les

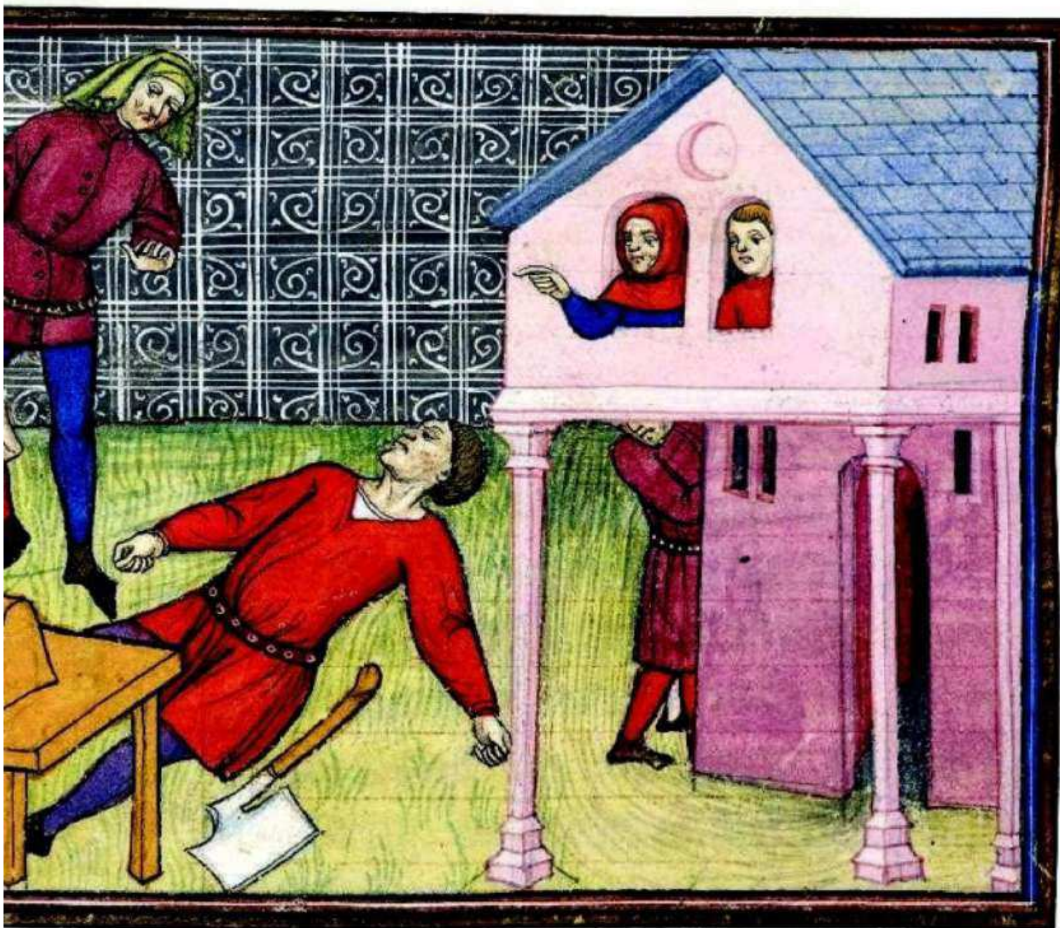
PORTRAIT

Guillaume de Tignonville, haut magistrat devenu paria


GAMMA RAPHO

L'assassinat du duc d'Orléans en 1407. Enluminure du "maître de la Chronique d'Angleterre", XVe siècle.

Il a suivi tout *le cursus honorum* de la magistrature. Bailli, prévôt de Paris, premier président au Parlement : Guillaume de Tignonville, grand magistrat, a instruit des crimes célèbres dont l'assassinat du duc d'Orléans en 1407, qui impliquait Jean sans Peur, le duc de Bourgogne. Mais il connaît la disgrâce lorsqu'il applique la torture judiciaire et la peine de mort à deux étudiants (clercs) délinquants de l'Université de Paris. Une émeute estudiantine (sans doute exploitée par les partisans de Jean sans Peur) survient, avec demande d'audience au roi, sous prétexte que les privilèges protégeant les clercs de l'Université n'ont pas été respectés. Un arrêt du Conseil condamne alors l'imprudence et la précipitation du prévôt, qui aurait outrepassé ses droits. En 1408, Tignonville est ainsi condamné à faire amende honorable, une peine infamante qui consiste à *« embrasser les cadavres »* après les avoir fait dépendre du gibet de Montfaucon. Sa réputation est ruinée d'un coup, en même temps que sa carrière exemplaire. Une terrible mort sociale pour ce grand lettré, qui traduisit les philosophes arabes et dont le nom apparaît dans la fameuse « querelle du *Roman de la Rose* » qui agita le milieu littéraire parisien en 1401.



BRITISH LIBRARY BOARD/ROBANA/SCALA

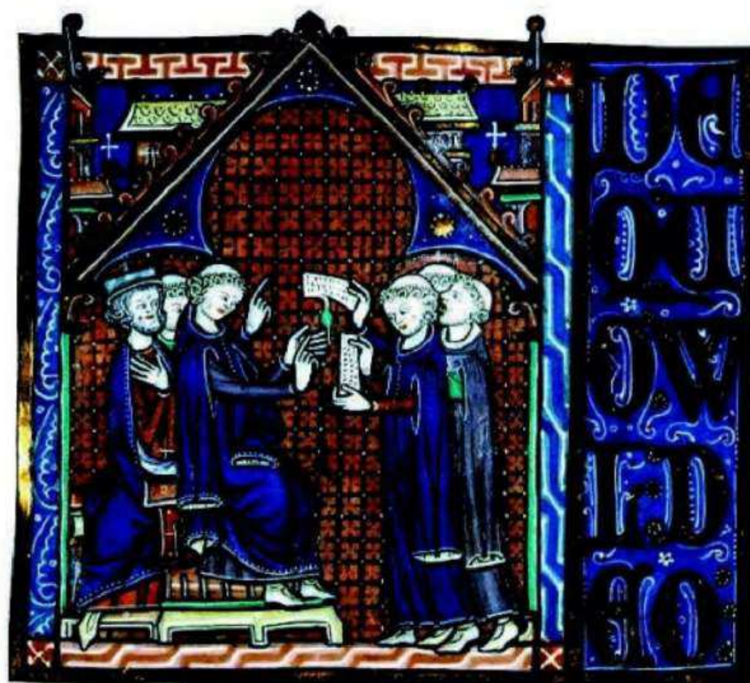
Exécutions à Paris : le bourreau s'évanouit... Enluminure des *Grandes Chroniques de France*, dernier quart du XIVe siècle.

différends. *« Cela durera jusqu'au XVe siècle dans certaines communes du Gers »*, signale l'historien.

À l'époque médiévale, la justice se doit d'être exemplaire, au sens le plus « visible » du terme. Et pour cela, elle est publique. D'ailleurs, les paysans « montent » parfois à la ville pour régler leurs litiges sur une place ou dans une taverne, afin d'avoir le plus de public possible ! Car la vie d'un homme est fondée sur sa bonne renommée, la *fama publica*. Perdre cette réputation est donc chose grave. Parmi les peines prononcées lors des procès : des déambulations codifiées où le condamné – nu pour un adultère, vêtu d'une simple tunique blanche pour un repentant – devait, chargé de cierges, parcourir la ville en s'agenouillant à tous les carrefours pour demander *« Pardon à Roi, à Dieu et à Justice »*. Quant à la condamnation au pilori, simple poteau de bois ou colonne de pierre où l'on exposait les condamnés, elle représentait, elle aussi, une peine infamante dont il était difficile de se relever. *« À Carpentras, le pilori était installé sur une place de la ville ; à L'Isle-sur-la-Sorgue et Valréas, près du cimetière ; et à Belvès, sous la halle »*, détaille Mathieu Vivas, médiéviste à l'université de Bordeaux-Montaigne (LaScArBx). Mais le déshonneur du pilori était sans doute plus enviable que la batterie de supplices terrifiants élaborés par la haute justice. *« À chaque crime correspondait une peine »*, poursuit Mathieu Vivas. Le voleur récidiviste avait la main tranchée, le blasphémateur la langue percée au fer rouge ou arrachée, le violeur était émasculé... Pour les crimes de lèse-majesté, c'était l'aveuglement, et pour les fraudes monétaires... le plongeon dans un chaudron d'eau bouillante (le fameux « chaudron de justice »), tel qu'il est illustré dans l'imagier des « coutumes de Toulouse » (XVe siècle).

À la recherche des gibets perdus

Depuis quelques années, Mathieu Vivas s'est lancé dans ce que l'on peut qualifier d' « archéologie judiciaire ». Un domaine de recherche encore balbutiant en France, mais déjà très avancé en Allemagne ou en Pologne. *« Parents pauvres de l'archéologie, de l'historiographie du crime et de la justice en France, les lieux d'exécution n'ont jamais fait l'objet de véritables études »*, souligne le jeune historien. Au Moyen Âge, de tous les châtiments destinés à donner la mort (décapitation du traître, bûcher de l'hérétique, noyade, enfouissement...), *« la pendaison demeure la plus fréquente »*. L'exécution doit avoir lieu à l'extérieur de la ville, mais à la vue de tous... Et la mort du condamné marquer les esprits. Son cadavre demeure la plupart du temps accroché au gibet pendant des jours, ou suspendu aux murailles, comme c'est le cas à Périgueux, en •••



VIGNE/KHARBINE TAPABOR

Juge remettant la copie d'une sentence. Enluminure tirée d'un exemplaire des *Décrétales* de Grégoire IX, fin XIIe ou début XIIIe siècle.

IDÉES REÇUES SUR LA FAUNE DES RUES MÉDIÉVALES

Coupeurs de gorges, innocentes jeunes filles déflorées au coin de la rue… Les clichés sur l'époque médiévale ont la vie dure ! Certes, à la fin de la grande crise du XIVe siècle, la paupérisation entraîne probablement une augmentation des forfaits. Pour autant, les criminels ne sont pas forcément ceux qu'on croit ! Mise au point sur quelques clichés.


AKG IMAGES

L'assassinat, ultime stade de la violence entre connaissances. Enluminure, 1250.

La ville attire assassins et voleurs

FAUX En ville, l'acte le plus fréquemment condamné par la justice est l'homicide. Mais cette criminalité médiévale est d'abord une criminalité de connaissance. Le meurtre intervient souvent comme réponse à l'injure ! *« Vous êtes une femme, vous vous promenez dans la rue et votre voisin vous traite de putain,* raconte Claude Gauvard, professeur émérite à l'université Paris I. *Si votre mari, votre frère ou votre fils ne lave pas cet affront, vous devenez putain aux yeux des autres. Ce n'est pas une agression au sens actuel du terme, mais plutôt une juste vengeance dans une civilisation de l'honneur. »*
De même pour les vols : si des coupeurs de bourse sévissent sur le parvis des cathédrales, dans les foires ou sur les marchés, la criminalité ordinaire concerne souvent des vols de proximité. On se sert chez son voisin ! Et l'affaire se termine généralement par une négociation à l'amiable, chez le tavernier ou devant notaire. Certes, il est des criminels professionnels qui dérobent des calices dans les églises et s'introduisent jusque dans l'hôtel du roi, mais les coupables sont aussi des gens de métier comme des artisans, des clercs… ou même des nobles. Les « professionnels du crime » représentent moins de 2 % des criminels arrêtés. La plupart du temps, il s'agit de gens sans emploi et sans domicile fixe, des *« demeurant partout »*, comme on dit à l'époque. Leur spécialité ? Le crime crapuleux avec effraction. Par groupe de trois ou quatre, ils peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres, le plus souvent à pied, avant de commettre leurs forfaits. Ils se rendent d'une ville à l'autre – de Rouen à Paris, puis de Paris à Avignon, par exemple – et s'organisent de façon très spontanée. *« On rencontre un compagnon, on monte un coup et on jure de ne pas se dénoncer,* souligne l'historienne. *Comme le serment est beaucoup plus important que de nos jours, cela crée des liens… mais éphémères. »* Ces groupes sont parfois alimentés par des hommes d'armes désœuvrés qui ne touchent leur solde qu'en période de guerre et se livrent à des pillages anarchiques en temps de paix.

Les violeurs courent les rues !

FAUX Le viol – ou *« forcement »* – n'est que très peu documenté : les victimes conservent généralement le silence. Le risque est faible pour une femme d'honneur, l'épouse d'un bourgeois par exemple, qui se promène dans la rue. En revanche, il peut arriver qu'une servante placée en ville par ses parents soit forcée par son employeur. Là encore, il s'agit d'une violence de proximité, d'interconnaissances. Plus généralement, les villes médiévales sont peuplées de migrants sans lesquels, vu l'important taux de mortalité qui y règne, elles se videraient en quelques générations. *« Les cités se régénèrent par les migrations,* précise Claude Gauvard. *Qui migre ? Quelques femmes, quelques couples… et beaucoup d'hommes ! »* Ce déséquilibre démographique peut attiser la frustration des célibataires – clercs, étudiants et autres valets – très nombreux en ville. D'où l'intérêt, pour les femmes, de respecter le couvre-feu ! À Avignon, grande ville interlope du XIVe avec Paris, les sources évoquent le plus souvent un ou deux individus qui agissent sans préméditation. L'attaque se passe dans la rue, sur le bord de la route, dans une vigne… Reste que *« des viols, il n'y en a pas toutes les cinq minutes ! »*, assure la chercheuse. Les victimes appartiennent le plus souvent aux couches défavorisées de la société.


LEEMAGE

Le viol de Dina, fille de Jacob, *Bible historiale* de Jean de Berry, vers 1390.

La nuit, moment de tous les dangers

FAUX La majorité des crimes recensés à partir du XIVe siècle ont lieu de jour ou au crépuscule. D'abord, l'injure, pour être significative, doit être prononcée en public (donc dans la journée). Ensuite, la nuit, la ville est gardée ! Le guet, notamment, s'organise de mieux en mieux après 1350, avec la participation des bourgeois et des artisans. Quant aux méfaits nocturnes, ce sont le plus souvent des vols commis par des bandes, mais rarement à plus d'une dizaine. Cas édifiant mais exceptionnel : en région parisienne, celle de Jehan le Brun rassemblait une quarantaine d'individus. Assassin, violeur et *« fort larron »* (voleur récidiviste), ce fils d'un homme d'armes et d'une prostituée passait sa vie entre bordels et tavernes. Arrêté en octobre 1389 pour un vol de pelisse, il sera torturé, condamné et exécuté quelques semaines plus tard.

La ville, c'est la cour des miracles !

FAUX Popularisée par Victor Hugo dans une veine romantico-médiévale, la cour des miracles n'a jamais existé en tant que telle avant le XVIIe siècle. Dès le XIe siècle, toutefois, les pauvres – c'est-à-dire les faibles, ceux qui ne peuvent subvenir seuls à leurs besoins (infirmes, malades…) – sont bien visibles dans l'espace urbain. À Paris, les mendiants se concentrent sur la



LEEMAGE

Un misérable recevant l'aumône, miniature d'un exemplaire du *Roman de la rose*, vers 1500.

rive droite, dans le quartier des Halles. « *Il faut cependant préciser que les pauvres ne "mendient" pas,* souligne Ninon Dubourg, doctorante à l'université Paris VII. *Ils attendent l'aumône, c'est assez différent!* » Faire l'aumône est un devoir chrétien car le pauvre – identifié au Christ dès le XIIe siècle – permet aux plus riches d'acheter leur salut. À la fin du XIVe siècle, la pratique est parfois même institutionnalisée par les municipalités qui fournissent aux indigents un matricule pour les identifier. C'est à la même époque, et surtout au XVe siècle, que la société, éprouvée par la crise économique, la guerre de Cent Ans et les épidémies, se met à craindre le fléau que représentent les vagabonds « sans feu ni lieu », les « mauvais pauvres », les « faux infirmes », tous ces marginaux qui inquiètent une population dorénavant intolérante envers ceux qu'elle considère comme des « oisifs » qui refusent de travailler.

Les lépreux « traînent » en masse dans les rues!

FAUX **« *La tradition historiographique continue parfois à véhiculer l'image du lépreux qui parcourt la ville en agitant sa crécelle pour prévenir de son arrivée,* souligne Ninon Dubourg. *Cette image est de nos jours franchement combattue!* » La crécelle n'était pas censée faire fuir les citoyens, mais au contraire avertir d'une demande d'aumône. « *Et si les lépreux sont parfois représentés mendiant,* poursuit la chercheuse, *beaucoup travaillaient en réalité au sein des léproseries, qui pouvaient organiser marchés et foires où se rendaient les habitants.* » ■**

LAUREEN BOUYSSOU



LEEMAGE

Un lépreux mendie en faisant sonner sa cloche, miniature d'un pontifical, vers 1400.

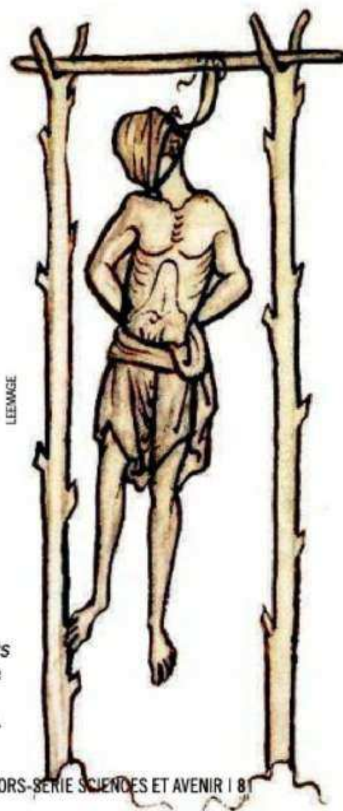
●●● 1341, pour deux criminels dont les mains et la tête ont été tranchées.

Le jeune chercheur sillonne la France à la recherche de vestiges de potences, gibets et autres fourches patibulaires (*furca patibularia*). Ces dernières, apparues au XIIe siècle, sont des colonnes de pierre sur lesquelles repose une traverse de bois horizontale où étaient pendus les condamnés. La toponymie a parfois conservé la mémoire de ces installations avec des lieux-dits tels que « les colonnes », ou le « gibet ». C'est ainsi qu'en Touraine, Mathieu Vivas a retrouvé les quatre piliers des fourches de Château-la-Vallière (Indre-et-Loire). Quelques colonnes de justice en élévation sont également toujours visibles à Plourin, au nord-est de Brest, ou encore au château de Kerjean. À Draguignan, dans le Var, huit piliers étaient encore en service à la fin de l'époque médiévale, de même qu'à La Turbie, près de Nice. « *La monumentalité des potences était liée au rang du seigneur détenteur* », déclare l'archéologue. À Paris, symbole de la toute-puissance royale, le gibet de Montfaucon comptait pas moins de seize poteaux implantés sur deux niveaux.

Ficelé au cadavre de sa victime

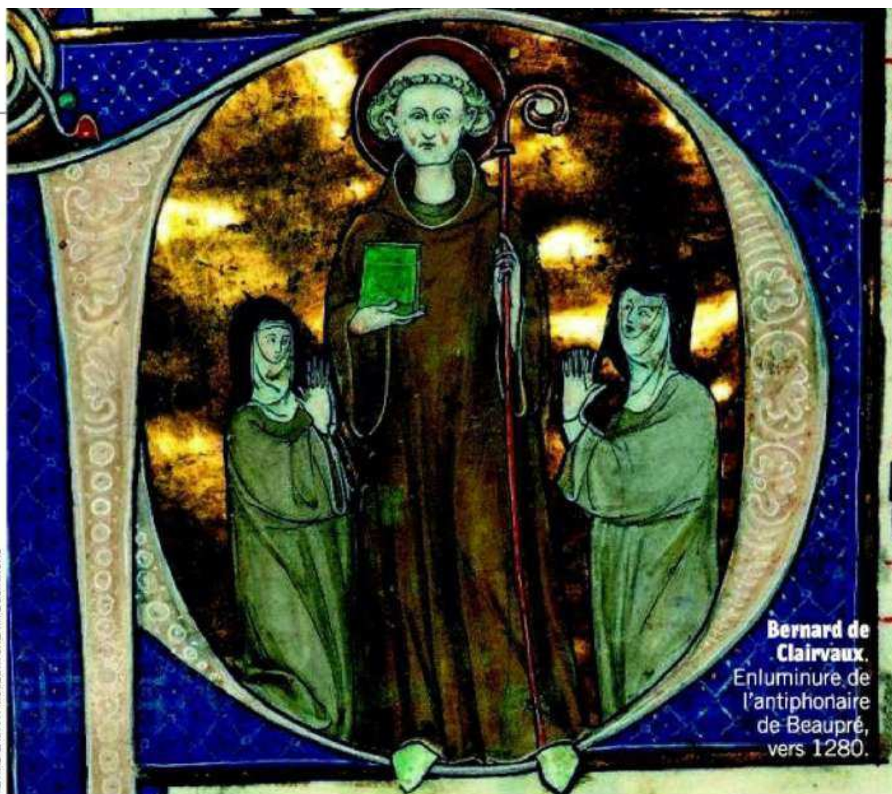
Parfois, l'exécution n'était pas suffisante. On démembrait le cadavre pour mieux le déshumaniser. « *En novembre 1411, Colinet de Puiseux a été condamné par les Bourguignons pour avoir livré un pont aux Armagnacs. Son corps a été découpé, puis son tronc empaqueté et pendu à un gibet… où il est resté pendant deux ans!* », détaille Mathieu Vivas. Cette « mise en quartiers » était l'un des châtiments les plus cruels. Il était généralement utilisé dans les cas de haute trahison. Mais dans l'éventail des horreurs existait aussi l'écorchement vif (rarissime). À Paris, il sera infligé aux frères Aulnay, amants de Marguerite et Blanche de Bourgogne, dans la célèbre « affaire de la tour de Nesle ». D'autres châtiments, comme le « *mort prend le vif* », sont aussi décrits à l'époque. Dans *La Justice dans la France médiévale,* on peut ainsi lire que le cadavre de la victime était déposé allongé au-dessus du corps de l'assassin ficelé, au moment où ce dernier était enfoui vivant dans une fosse… Condamné à regarder éternellement son crime.

Un esprit contemporain pourrait ne voir dans ces décisions de justice que violence et sadisme. Or réduire les corps en cendres par le bûcher, les démembrer, les disperser dans des espaces de relégation, n'était pas seulement châtier. C'était faire disparaître des individus en les excluant à jamais des cimetières consacrés, en les privant définitivement d'une sépulture chrétienne et ainsi de toute perspective de résurrection après la mort. Dans la vision eschatologique du monde qui était celle du Moyen Âge, le corps devait pouvoir renaître lors du Jugement dernier. Bannis de la communauté des vivants, les condamnés exécutés l'étaient aussi de celle des morts. Une double peine. Des fosses contenant des traces de ces corps ont ainsi été découvertes au pied de sites d'exécution médiévaux mis au jour en Allemagne, preuve, pour Mathieu Vivas, « *que les fourches patibulaires sont d'autres lieux de regroupement des morts que les seuls cimetières, et qu'ils n'ont toujours pas été pris en compte par l'archéologie.* » Exclus de la cité et de son espace social, ces restes humains réapparaissent aujourd'hui. ■ **BERNADETTE ARNAUD**



LEEMAGE

Voleur pendu à la potence. Miniature du *Liber Policraticus* de Jean de Salisbury, vers 1200.


THE WALTERS ART MUSEUM/CREATIVE COMMONS

Bernard de Clairvaux. Enluminure de l'antiphonaire de Beaupré, vers 1280.



« Quoi de neuf au Moyen Âge ? », exposition du 11 octobre 2016 au 6 août 2017.

Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou, 75019 Paris. Tél. 01 40 05 80 00. www.cite-sciences.fr

Mille ans d'histoire revisités

« Ni légende noire, ni légende rose », selon les mots du grand médiéviste Jacques Le Goff, le Moyen Âge a pourtant charrié pléthore de lieux communs. Cette exposition, organisée par la Cité des sciences et de l'industrie en partenariat avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), entend bousculer les préjugés. *« Notre ambition est de révéler sous un nouveau jour 1 000 ans d'histoire. Tant d'innovations médiévales influencent encore notre société contemporaine ! »,* s'enthousiasme Bruno Maquart, président d'Universcience, institution qui regroupe la Cité des sciences et le Palais de la Découverte. « Quoi de neuf au Moyen Âge ? » propose ainsi de redécouvrir une période injustement qualifiée de sombre à travers les récentes découvertes des historiens, archéologues, mais aussi des spécialistes des pollens (palynologues), graines (carpologues), charbons (anthracologues), etc. Au programme : la vie quotidienne des paysans, la circulation des marchandises et des idées, des inventions techniques comme la brouette ou les lunettes de vue… Et un éclairage tout particulier sur la ville médiévale. Une immersion ponctuée d'ateliers pour petits et grands dont une fouille virtuelle, la fabrication d'une voûte ou d'un moulin, ou encore un grand puzzle de la ville de Saint-Denis qui retrace en quatre étapes l'évolution de cette cité emblématique, à la fois carrefour économique, site monastique et sanctuaire royal.

Spécial enfants

Moyen Âge ! Tout ce que l'archéologie nous apprend.
Livre jeunesse de l'exposition, Aurélie Gaullet-Moissenet et Patrice Cablat, Cité des sciences et de l'industrie / Fleurus Éditions. Dès 7 ans. 56 pages, 13,50 €





Pour aller plus loin

Soigneusement illustré, le catalogue de l'exposition porte un regard renouvelé sur les bouleversements techniques et sociétaux qui ont ponctué le Moyen Âge. Il replace, en outre, le monde européen dans un contexte plus large, en l'articulant avec d'autres régions – Orient, Afrique – en plein essor. Il met aussi en lumière les inventions et innovations qui ont jalonné ces dix siècles en matière d'architecture, de savoir-faire médicaux, de navigation maritime... En contrepoint, une rubrique originale, « Le Moyen Âge et nous », donne la parole à quelques-uns de nos contemporains (un artiste plasticien, un agriculteur bio, un musicien…) qui puisent dans les temps médiévaux une inspiration, des références, ou une orientation pour leur métier.

Quoi de neuf au Moyen Âge ? Sous la direction d'Isabelle Catteddu et d'Hélène Noizet, Cité des sciences et de l'industrie / Éditions de la Martinière. 192 pages, 29,90 € (en vente à la boutique et aux caisses)

Une saison médiévale

En marge de l'exposition « Quoi de neuf au Moyen Âge ? », plusieurs événements sont consacrés à ce thème en Ile-de-France. Parmi ces événements, ne pas manquer cet automne à Paris :

Au musée de Cluny,
« Les Temps mérovingiens » (26 octobre 2016 - 13 février 2017)
Musee-moyenage.fr

À la tour Jean sans Peur,
jusqu'au 15 janvier 2017 : « La mode au Moyen Âge » et « La Tour Saint-Jacques »
Tourjeansanspeur.com



30 ans
Cité

>EXPO<
11.10.16
06.08.17

QUOI DE NEUF AU MOYEN ÂGE ?

TOUT CE QUE L'ARCHÉOLOGIE NOUS RÉVÈLE

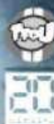
Ⓜ Porte de la Villette

Coproduit avec :

Institut national de recherches archéologiques préventives

Inrap

En partenariat avec :





l'express L'Histoire



histoire SCIENCES ET AVENIR l'éléphant culture

Conception Graphique : THOMAS DIMETTO AD&F